

Réussir son projet touristique avec un financement de proximité : la finance solidaire

Création d'entreprises
Préservation des emplois
Développement rural
Préservation de l'environnement
Implication locale
Développement durable
Valorisation des projets collectifs

■ Guide élaboré par

- Anne Dubosc [ODIT France]
- Amandine Albizatti [Bourse aux Financements Solidaires]
- Tiphaine Igigabel [Bourse aux Financements Solidaires]
- Michel Basset [Cabinet Argos]

■ Comité de pilotage

- Anne Dubosc [ODIT France]
- Michel Cauzaubon [Direction du Tourisme]
- Eric Journaux [Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative]
- Michel Wastiaux [ODIT France]

■ Directeur de la publication

- Christian Mantei

■ Coordination Editoriale

- Bénédicte Mainbourg
- Marie Plasait

■ Réalisation Edition

- Sophie Rémond

Ouvrage édité par ODIT France, Paris
Dépôt légal : novembre 2005
Tous droits de traduction, reproduction et adaptation réservés pour tous les pays

ISBN : 2-915 215-14-6

Préface

Aux Rencontres de l'AFIT [Agence Française de l'Ingénierie Touristique] en octobre 2003, un atelier s'intitulant "La finance solidaire, au service du développement touristique des territoires ?", avait montré par son affluence et par la qualité des questions posées, que le sujet intéresse le monde du tourisme. Depuis, ODIT France, qui succède à l'AFIT, a donc décidé d'approfondir la thématique, avec le partenariat du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, de la DATAR et de la Direction du Tourisme, et grâce à la collaboration active de Bourse aux Financements Solidaires et de FINANSOL.

La finance solidaire est manifestement peu répandue actuellement dans le secteur touristique français. Pourtant, devant la raréfaction des aides publiques et face à la complexification des projets, ce mécanisme de financement peut apparaître comme un levier appréciable lors des tours de table financiers. En outre, par bien des aspects, tant dans sa vocation que par ses critères d'attribution, la finance solidaire s'inscrit dans la recherche d'un développement durable du tourisme. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de publier en 2005 un guide ODIT France : "Réussir son projet touristique avec un financement de proximité : la finance solidaire".

Ce guide, destiné aux professionnels du tourisme, aux porteurs de projets touristiques [qu'ils soient publics, privés, associations, structures sportives...] et aux organismes en charge d'informer et d'orienter ces porteurs, veut les sensibiliser à l'opportunité que peut représenter la finance solidaire pour certains profils de porteurs de projets et pour certains types de projets touristiques comme ceux liés à l'environnement, au développement local, etc. En effet, non seulement les organismes de finance solidaire peuvent apporter des prêts d'aide à la création d'entreprise, des aides au développement de PME existantes et des garanties sous forme de capital risque, mais de surcroît l'acceptation d'un dossier par ces structures peut avoir un effet de levier non négligeable pour l'octroi d'autres financements auprès des banques, collectivités territoriales, etc.

Dans son élaboration, ce guide s'est d'abord appuyé sur la lecture d'un rapport 2002 de l'Inspection Générale Des Finances sur "la finance socialement responsable et la finance solidaire"^[1], ainsi que sur les documents fournis par Bourse aux Financements Solidaires ^[2] et par FINANSOL ^[3] ; Anne Dubosc, chargée de mission à ODIT France, se chargeant de la rédaction d'un premier manuscrit, actualisé dans un second temps par la Société d'Etudes ARGOS.

En effet, beaucoup de projets touristiques, dès lors qu'ils préservent ou créent des emplois, qu'ils participent au développement économique en zone rurale, qu'ils mettent en avant l'environnement ou le développement durable, ou encore qu'ils favorisent l'implication locale ou le projet collectif, sont éligibles au financement solidaire. Les projets touristiques concernés par la finance solidaire sont très hétérogènes : des jardins et parcs de loisirs, des hébergements et restaurants, des centres de stage, des activités sportives de nature, des accueils à la ferme, des outils de promotion et de communication ... et bien d'autres encore.

Pour montrer la multiplicité des projets touristiques concernés, la majorité des chapitres de ce guide sont illustrés par des exemples de projets, de petite comme de moyenne ampleur, qui ont pu émerger grâce aux apports de la finance solidaire.

Michel Bécot
Président d'ODIT France

Christian Mantei
Directeur d'ODIT France

Nota

[1] Rapport de l'Inspection Générale Des Finances - N° 2001-M-044-01, d'avril 2002, sur "la finance socialement responsable et la finance solidaire", mission d'évaluation et de propositions portant sur le développement de la finance éthique et de la finance solidaire.

[2] Bourse aux Financements Solidaires : jusqu'en octobre 2005, plate-forme internet de mise en relation des porteurs, accompagnateurs et financeurs de projets solidaires [3] FINANSOL : cf. page 24 et suivantes

page

Sommaire

(

La finance solidaire

- 7 **Présentation**
- 11 **La finance solidaire : un instrument financier de proximité**
- 14 **L'origine de la finance solidaire**

(

D'où proviennent les financements solidaires ?

- 20 **Les différents modes de recueil des fonds**
- 20 1 ■ Le recours à l'épargne privée comme seul élément de ressource
- 20 2 ■ Le financement mixte
- 21 3 ■ Le partenariat avec les établissements bancaires
- 21 4 ■ Le financement d'origine publique

- 22 **Les enjeux financiers et économiques de la finance solidaire**
- 22 1 ■ Un nombre de souscripteurs en continuelle augmentation
- 22 2 ■ Les éléments clés à retenir pour 2004
- 23 3 ■ La loi sur l'épargne salariale
- 23 4 ■ Les montants des prêts accordés ne reflètent en rien le dynamisme du secteur solidaire

- 24 **Finansol**
- 23 1 ■ Les membres de Finansol
- 24 2 ■ Le label Finansol

(

Les principales offres et critères des financements solidaires

- 29 **Les principales offres de financements solidaires**
- 31 **Les principaux critères d'attribution des financeurs solidaires**

page

36	Tableaux récapitulatifs Critères et financements des principaux financeurs solidaires
36	1 ■ Les prêts solidaires
40	2 ■ Les prêts d'honneur solidaires ou assimilés
41	3 ■ Les garanties solidaires
44	4 ■ Le capital risque
47	5 ■ Les subventions
49	6 ■ Les avances remboursables

(Monter un dossier de financement solidaire

51	Les différentes étapes de votre demande de financement solidaire
52	Se faire accompagner peut s'avérer utile
55	Le contenu de votre dossier de demande de financement
60	1 ■ Caractéristiques et facteurs de succès de votre dossier de demande de financement
62	2 ■ Les différences entre un dossier bancaire et un dossier " financeur solidaire "
64	L'instruction de votre dossier par l'organisme de financement solidaire
64	1 ■ Une instruction facilitée par la proximité géographique
66	2 ■ La décision de financement
68	3 ■ Le partenariat avec les banques
70	4 ■ Un suivi formalisé

(Conclusion

(Annexes

75	Annexe I ■ Les principaux acteurs de la finance solidaire
75	a ■ Les financeurs nationaux
82	b ■ Les dispositifs publics en matière de finance solidaire
85	c ■ Les réseaux de financement présents localement
90	d ■ Les financeurs régionaux
97	e ■ Les financeurs internationaux
99	Annexe II ■ Glossaire
100	Annexe III ■ Quelques sources d'informations sur l'économie solidaire et la création d'entreprise
103	Annexe IV ■ Quelques acteurs de la finance solidaire à l'étranger

La finance **SOLIDAIRE**

Présentation

DEUX CONSTATS :

- ➔ **CHAQUE ANNÉE, EN FRANCE, 70% DES EMPLOIS NOUVEAUX SONT CRÉÉS DANS DE PETITES UNITÉS ÉCONOMIQUES.**
- ➔ **FAUTE DE CRÉDITS BANCAIRES, DES CENTAINES DE CRÉATEURS ET DE DÉVELOPPEURS D'ENTREPRISES DOIVENT RENONCER À LEURS PROJETS.**

La logique de la finance solidaire repose sur l'idée que le secteur financier, et notamment bancaire, n'assure pas pleinement son rôle de financement de l'économie, ceci pour deux raisons principales :

- ➔ tout d'abord, les banques ne répondent pas aux besoins de financement de certaines activités dont elles considèrent qu'elles présentent un risque de non remboursement trop important.
- ➔ en outre, ces banques évitent de réaliser des opérations dont le coût de gestion est élevé, comme c'est le cas pour le micro-crédit.

Cette situation conduirait une frange d'entrepreneurs à se voir dénier l'accès à des financements bancaires, soit parce qu'ils ne disposent pas de garanties suffisantes ou ont un profil nécessitant un accompagnement particulier, ou bien parce qu'ils ont des projets dans des secteurs perçus comme risqués, ou encore qu'ils recherchent une aide financière considérée comme trop faible par les organismes bancaires qui n'acceptent pas les emprunts inférieurs à 10.000€.

■ La finance solidaire, un outil de financement qui rapproche le prêteur et l'emprunteur

La finance solidaire, pour sa part, s'appuie sur des réseaux de financement qui supportent les risques, ainsi que des coûts de gestion et d'accompagnement élevés, pour octroyer, selon certains critères, prêts d'aide à la création d'entreprise, aides au développement de TPE et PME sous forme de capital risque.

Ce mécanisme :

- ➔ remédie aux insuffisances du système financier traditionnel en soutenant des personnes ne disposant pas d'un capital initial suffisant et/ou ne présentant pas les garanties nécessaires à l'obtention d'un prêt bancaire et/ou présentant un projet de faible montant ;
- ➔ permet à ses bénéficiaires de retourner dans les circuits financiers traditionnels ;
- ➔ accompagne les entrepreneurs de manière active et performante ; de ce fait, le taux de défaillance des entreprises ainsi suivies est de 5 à 20 % sur cinq ans, contre 50 % en moyenne nationale.

Ainsi, les structures de finance solidaire se distinguent par la qualité de l'accompagnement qu'elles proposent.

De surcroît, l'acceptation d'un dossier par un financeur solidaire a un effet "levier" non négligeable pour l'octroi d'autres financements plus classiques ; qu'ils soient bancaires ou d'origine publique.

En général, le financement des projets touristiques est de nature privée [d'origine personnelle sur fonds propres et/ou d'origine bancaire], et/ou de nature publique. A cet égard, la finance solidaire constitue une alternative intéressante à ces deux sources de financement puisqu'elle est alimentée par des produits d'épargne, qui, sont souvent moins rémunérateurs pour les épargnants que leurs concurrents " non-solidaires ", mais qui créent une plus-value sociale collective plus importante.

La finance solidaire reste pourtant très rare dans le monde du tourisme. Un travail important reste donc à mener pour la promouvoir. Dans un contexte marqué par la raréfaction des financements publics, tant nationaux qu'euro-péens, cette forme alternative de financement peut aider beaucoup de projets touristiques à démarrer.

La finance solidaire couvre

plusieurs périmètres, y compris celui du secteur financier classique

Du fait de sa filiation avec l'économie sociale, on peut être tenté de cantonner la finance solidaire à ce secteur, considérant que sont solidaires par nature les mutuelles, les associations et les coopératives. Mais force est de constater que le statut juridique des organismes ne garantit pas le caractère solidaire des actions qu'ils mènent et qu'inversement, des organismes de finance solidaire reconnus n'entrent pas dans ces catégories [la SIFA, société d'investissement de France active, par exemple]. Par ailleurs, la finance solidaire ne se définit pas non plus par les outils financiers qu'elle utilise. A titre d'exemple, la pratique du micro-crédit n'est pas très éloignée de celle du crédit à la consommation. De même, les fonds de partage ne bénéficient pas spécifiquement au secteur de la finance solidaire, puisqu'ils peuvent également être créés au profit d'œuvres caritatives. Enfin, l'épargne solidaire, qui n'est qu'un moyen pour les institutions de finance solidaire de poursuivre leur activité, peut être collectée par des établissements financiers classiques. En définitive, il est préférable de définir le champ de la finance solidaire par ses objectifs et ses actions plutôt que par le statut juridique de ses intervenants ou la nature des instruments employés.

L'effet levier de la finance solidaire

L'acceptation d'un dossier par un financeur solidaire a un effet "levier" non négligeable pour l'octroi d'autres financements plus classiques ; qu'ils soient bancaires ou d'origine publique. C'est ce qu'ont expérimenté les porteurs du projet "Arbre en Arbre".

ARBRE EN ARBRE

Contacts : Olivier MARQUES, Véronique GALLIEN
La Villa "Mauresque" - 21, rue Henry Simon
76111 YPORT
Tél : 02 35 29 17 67 / 06 03 45 17 82 /
Email : arbreenarbre@aol.com

Secteur d'activité :
loisir récréatif et activité de plein air
Localisation : Fécamp [Seine Maritime]
Date de création : 2003
Forme juridique : association loi 1901
1ère Intervention NEF : 48.500 €

Présentation du projet

L'idée des fondateurs d'Arbre en Arbre fut de créer un parcours acrobatique en forêt un peu plus original que ceux qui existent par ailleurs. Le parc propose une balade à la cime

des arbres [sur des passerelles sécurisées], un circuit en tyrolienne, un sentier découverte, des aires de jeu collectif, et une mini-ferme pédagogique. La ville de Fécamp a proposé d'accueillir le parcours acrobatique dans un ancien parc public en périphérie de la ville.

Au début, aucun financeur traditionnel n'a souhaité soutenir le projet, prétextant des garanties et un capital insuffisants. Les créateurs se sont alors tournés vers la NEF, structure de financement solidaire qui s'intéresse particulièrement à l'écologie. Cet organisme s'est rapidement intéressé au projet et celui-ci s'est concrétisé en moins de deux mois. La NEF a accordé un prêt de 48.500 € sur un total de 205.000 €. L'implication du financeur solidaire a alors eu un effet levier sur les autres financeurs puisque le conseil régional et le conseil général ont décidé d'accorder des prêts d'honneur et une banque " classique " a accepté de débloquer un crédit relais.

ARBRE EN ARBRE

Résultats

Ouvert le 1er juillet 2003, le parc avait déjà reçu plus de 10.000 visiteurs à la fin du mois d'août, et 15.000 d'avril à octobre 2004. Après un fulgurant début d'activité favorisé par des conditions météorologiques exceptionnelles, la fréquentation du parc en basse saison n'est pas encore à la hauteur des espérances malgré quelques innovations comme l'implantation d'une zone Paint Ball.

Perspectives nouvelles

Le parc ayant noué un partenariat avec un réseau d'artistes plasticiens, une connexion avec l'art appliqué à l'arbre peut accentuer le caractère innovant et permettre une évolutivité sur la base d'intégration d'œuvres dans des portions du parcours d'aventure et découverte. C'est également l'occasion de proposer des animations et évènementiels sur la sculpture du bois. Le partenariat avec l'association ZOO Artistes pourrait permettre d'évoluer vers une spécialisation de la structure d'animation artistique, sous statut associatif, afin de piloter des projets culturels susceptibles d'être cofinancés [en cours d'étude].

Par ailleurs, encouragée par une demande croissante et régulière pour de l'hébergement, l'association souhaite proposer une offre originale proche de la nature. Il s'agit de recevoir la clientèle dans des Yourtes [tentes mongoles fabriquées à ULAAN BAATOR]. Ce projet peut se concrétiser dans les meilleures conditions, par la mise à disposition des anciens locaux du centre aéré équipé de sanitaires et d'une partie du terrain contigu au parc [propriété de la Mairie de Fécamp]. Cette activité débutera avec un campement de 3 Yourtes de 5 couchages chacune et 2 pour les enfants dès le printemps prochain.

De plus, un projet de serre aux papillons a pu être envisagé. Cela se ferait en relation avec le Palais de la Bénédictine situé en centre ville de Fécamp, la locomotive touristique locale assurant la liaison avec le parc Arbre en Arbre.

Cette offre thématique arbre/ forêt pourrait être complétée par la présentation de papillons et d'une volière d'oiseaux exotiques.

Enfin, la recherche d'activités susceptibles de satisfaire une clientèle jeune parallèlement à l'offre familiale a conduit à la création d'un nouveau Circuit au nom évocateur de Surf Rider. Ce circuit à l'état de test en 2004 est dédié à la glisse insolite, il est composé de Surfs, lianes sur poulie, tyrolienne guidon, et compte tenu du succès devrait être complété cette année par une balançoire sur poulie, d'un vélo dans les airs et d'une échelle sur poulie pour la descente.

Ces nouvelles infrastructures ont pour but de pérenniser le parc, d'annualiser sa fréquentation donc d'y maintenir ses emplois [voire en créer d'autres] et de poursuivre ainsi le développement en favorisant le côté nature et ludique.

Ces évolutions pour élargir l'offre et donc le panel de clientèle, accroître l'intérêt pour les scolaires, centres de loisirs, et centres aérés de la région, ont amené l'association à solliciter une nouvelle demande de fonds [printemps 2005]. Une fois de plus, l'association a consulté en premier lieu la banque de proximité chez qui elle dispose d'un compte, et malgré cela, comme la première fois, elle s'est heurtée à un refus. Elle a donc soumis son projet à La NEF et comme la première fois, après une visite sur le terrain en période hivernale et une étude approfondie, sa demande a été acceptée sous condition de cautionnement Sofaris qui a également donné son aval dans les meilleurs délais.

Compte tenu de ces innovations et des différents références nationaux auprès de la FNAC, France Billets, Géant Casino, Infopark, GOREDUC, le Petit Futé, ONSOROO, les Loisirs des moins de quinze ans, Graine de Viking, le réseau d'Arbre en Arbre, et la Fédération française de Paint-Ball, Concept cadeaux, Côté Evasion,... le parc devrait atteindre rapidement sa vitesse de croisière.

Rendre compatible rentabilité sociale et efficacité économique

Avec la Finance solidaire, il s'agit de rechercher une efficacité économique raisonnable qui permet d'offrir des produits ou des services à des prix acceptables assurant à la fois la viabilité de l'entreprise tout en prenant en compte les finalités sociales du projet. C'est ce qu'expérimente l'entreprise d'interim Janus.

L'ENTREPRISE D'INTERIM JANUS

Contact : 51 rue Trémière - Villeneuve d'Ascq

Secteur d'activité : Travail Temporaire dans l'hôtellerie et la restauration

Localisation : aujourd'hui JANUS SA compte 9 agences d'intérim : 4 dans le Nord, 2 dans les Ardennes, 2 en région parisienne et une à Toulouse

Date de création : 1980

Forme juridique : Société anonyme

Intervention Nord Actif : SIFA 175.000€

Présentation du projet

Janus est, depuis 1980, une l'entreprise d'intérim d'insertion du groupe VITAMINE T, précurseur en France de l'intérim d'insertion destiné aux personnes souffrant de l'absence ou l'insuffisance de ressources, d'un chômage de longue/très longue durée, de problèmes ou rejets familiaux, de difficultés de logement, d'un handicap physique reconnu [COTOREP ou Sécurité sociale].

Ce sont généralement des jeunes de moins de 25 ans, en grande difficulté, sans qualification et/ou sans expérience, ou des bénéficiaires du RMI.

Qui sont les clients de Janus ?

Ce sont des entreprises, comme l'hôtellerie ou la restauration, qui emploient des bas niveaux de qualification, mais qui sont aussi susceptibles d'embaucher à terme. Il faut que, pour le dirigeant, formation et promotion interne fassent partie de la culture d'entreprise. Cela ne suffit pas : il faut également que les conditions de travail, de sécurité et d'encadrement soient irréprochables. En effet, JANUS S.A. se refuse à déléguer des personnes dans des entreprises n'offrant pas les garanties de sécurité et de solvabilité requises.

Comment travaille Janus ?

La société JANUS S.A, composée de professionnels de l'insertion, travaille sur prescription sociale et privilégie le suivi individuel et les relations étroites avec les entreprises. Elle part des besoins et profils d'un nombre limité de personnes pour les présenter à des entreprises susceptibles de les accueillir. Comment ? Par différentes étapes allant de la présentation de la personne à l'entreprise cliente, jusqu'au bilan avec chacune des parties [compétences professionnelles acquises, intégration, aptitudes personnelles]. Les 2 moments essentiels du travail d'accompagnement étant : l'accueil [et la réorientation éventuelle] et l'identification de difficultés non professionnelles qui influent sur le devenir.

Janus aujourd'hui

Sa mission "sociale" cohabite avec la recherche de la rentabilité. JANUS SA a enregistré 72% de sorties positives en terme d'emploi ou de formation sur l'exercice 2002. L'année 2003 a été plus difficile ce qui s'explique par un ralentissement de l'activité générale du secteur du travail temporaire. Cependant les années 2004 et 2005 semblent marquer une reprise de l'activité puisqu'en moyenne JANUS SA a enregistré 75% de sorties positives en terme d'emploi ou de formation et que le chiffre d'affaire de la société a augmenté de 20% entre 2003 et 2004 [atteignant la barre des 6 millions d'euros], le bilan de l'année 2005 étant encore plus encourageant.

L'objectif de JANUS S.A. est donc de maintenir à minima le périmètre actuel des agences, en attendant des perspectives de croissance. Dans cet environnement défavorable, pour que JANUS SA maintienne ses performances sociales, il faut un partenariat fort et diversifié en amont [prescription sociale], et en aval avec des entreprises utilisatrices [maintien des intérimaires de JANUS S.A. au regard de sa mission sociale, de préférence à ceux des E.T.T. classiques]. Pour réaliser ces objectifs, JANUS SA a fait appel à la Société Financière de France Active et a ainsi bénéficié d'un apport en fonds propres de 175.000€.

La finance solidaire : un instrument financier de proximité

LE FAIT DE METTRE EN PLACE DES OUTILS DE FINANCEMENT QUI RAPPROCHENT PRÊTEUR ET EMPRUNTEUR, SUR LE FONDEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊT, PEUT TROUVER SON ORIGINE DANS LE MOUVEMENT MUTUALISTE ET COOPÉRATIF NÉ DANS LE COURANT DU XIXÈME SIÈCLE.

C'est ensuite sous des formes différentes que ce courant s'est développé au XXème siècle tant en Amérique du Nord qu'en Europe ou dans les pays en développement. Ainsi, la mobilisation d'une épargne de proximité a-t-elle été un des leviers du développement économique aux Etats Unis dans les années soixante-dix notamment par l'émission d'emprunts par les municipalités pour des projets économiques ou encore l'incitation fiscale à l'actionnariat de voisinage pour la création d'entreprises. Ailleurs, la création de nombreuses institutions de micro-crédit, notamment dans les pays en développement, pour favoriser la création d'activité et agir sur la pauvreté, en est un autre exemple.

Le concept de la finance solidaire et éthique est donc né un peu partout dans le monde pour répondre à des problématiques diverses et à différents types de besoins émanant autant des épargnants qui recherchent une " meilleure utilisation " de leur épargne que des utilisateurs des fonds qui cherchent, pour développer leurs projets, des moyens qui soient plus en adéquation avec leur situation.

■ Alors, quoi de commun entre ces différentes initiatives françaises et étrangères ?

- ➔ La création en 1980 de la structure de capital-risque Herrikoa dans le pays basque grâce aux apports de plus de 2.000 actionnaires locaux [plus de 3.000 aujourd'hui]. Elle a déjà investi dans plus de 200 entreprises du Pays Basque et contribué à créer près de 2.000 emplois.
- ➔ La South Shore Bank à Chicago qui, confrontée au début des années soixante-dix à la paupérisation de sa zone de chalandise [le centre de la ville], s'est orientée de manière volontariste dans l'incitation et la promotion des initiatives porteuses de revitalisation, en particulier dans le domaine du logement et des services de proximité, en s'appuyant sur les réseaux associatifs locaux.
- ➔ La banque Triodos créée en 1980 aux Pays Bas qui fait de la transparence de l'utilisation de l'argent déposé par ses clients un de ses principes fondamentaux. Véritable banque qui offre tous les services que l'on peut en attendre, elle gère plus de 60.000 comptes et un encours de prêts de près de 400 millions d'euros. Installée aujourd'hui également en Belgique, en Angleterre et en Espagne, elle soutient des projets de développement sociaux, culturels et environnementaux, et s'est engagée dans le soutien au micro-crédit dans les pays en développement.
- ➔ La mobilisation des élus et des habitants de Montclar [Alpes de Haute-Provence] qui, depuis 1970, pour sauver leur village du déclin, investissent directement, seuls ou avec l'appui d'une société de capital-risque régionale SAMENAR, dans la création d'un village de vacances, de gîtes et dans la création d'une usine de production d'eau de source commercialisée ensuite sous le nom de Montclar.
- ➔ La création en 1990, par appel publique à l'épargne, de la société coopérative spécialisée dans les placements à risque, Autonomie et Solidarité, qui a investi dans près de 150 projets de création d'entreprises qui favorisent l'insertion des chômeurs dans la Région Nord-Pas-de-Calais, grâce aux 2 millions d'euros collectés auprès d'épargnants régionaux.

- ➔ Le Fonds Commun de Placement Insertion Emplois créé en 1994 à l'initiative de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse d'Épargne et de la CFDT qui collecte l'épargne de personnes morales [comités d'entreprises, associations, fonds d'épargne salariale notamment] et de particuliers qui y investissent directement. 10% de l'épargne ainsi collectée est investi dans des entreprises à vocation solidaire.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans un courant qui a pris de l'ampleur depuis les années soixante-dix et qui croît avec l'augmentation des besoins de financement et la prise de conscience de nombreux citoyens du rôle qu'ils peuvent jouer dans le financement de projets qui correspondent à leurs convictions.

■ Ces " précurseurs " ont en effet en commun quelques convictions fortes :

- ➔ Le besoin de rapprocher l'emprunteur du prêteur qui peut ainsi mieux mesurer l'impact de son épargne,
- ➔ La conviction que la maxime " aide toi et le ciel t'aidera " peut s'appliquer au développement local,
- ➔ L'intention qu'une partie de la société civile fasse avancer concrètement le développement durable en appuyant des projets dont la dimension écologique est réelle ; ces exemples réussis pouvant influencer les décisions politiques.

Il faut dire qu'avant de parler de " finance solidaire ", c'étaient plutôt les termes d'épargne de proximité, "d'argent chaud", voire de " love money " qui ont été utilisés. Ces expressions sont révélatrices du sens de ces démarches. La notion de proximité notamment a eu d'abord une connotation géographique avant de s'étendre à la proximité sociale, culturelle, ... des personnes.

Cette notion de proximité est aujourd'hui primordiale dans la finance solidaire et c'est un aspect que tout porteur de projet, lorsqu'il s'adresse à l'une ou l'autre des institutions financières, doit avoir présent à l'esprit ; il faut qu'il sache créer une proximité entre son projet et les motivations des investisseurs solidaires.

La Finance solidaire participe au développement en milieu rural en aidant des projets liés au tourisme

En voici quatre exemples :

SCI LA PALOMBIERE

Prêt Nef : 93.000€ - sur une durée de 144 mois

Trois personnes amies impliquées dans les mouvements associatifs de défense de l'environnement et le développement local dans le Gers, se sont associées pour constituer une SCI leur permettant d'acquérir un lieu à rénover à Aire-sur-Adour, dans les Landes, sur l'axe Bordeaux-Pau. Ancienne étape sur le chemin de St Jacques de Compostelle, ce lieu va accueillir dans un premier temps une restauration et une supérette bio,

extension du magasin d'Eauze, dans le Gers. Par la suite, la remise aux normes permettra de recevoir de nouveau les pèlerins de St-Jacques. Pour mener à bien son projet, la SCI a sollicité la Nef, organisme financier solidaire, pour acquérir le lieu et participer aux travaux de rénovation.

Coordonnées SCI La Palombières

64 rue de Mas - 40800 Aire-sur-l'Adour
Tél. 05 62 08 19 92

S.A.S. COQUENBOIS

Prêt Nef : 60.000€ - sur une durée de 36 mois

Anciennement employés dans l'entreprise Cévenhome dont le responsable est décédé en 2002, José VITART et quelques autres personnes se sont retrouvés au chômage. Ils se regroupent pour créer la SAS Coquenbois avec pour objectif de reprendre le principe du mobil-home pour l'appliquer à la construction de châlets. Ces châlets seront construits en bois pour des raisons de protection de l'environnement et en para-

sismique. Le bois utilisé viendra de bois cultivés sur des terres pauvres impropres à toute autre culture. Ils sollicitent la Nef, en partenariat avec Sofirem, pour financer l'acquisition de matériel et de mobilier et les frais de création de la société.

Coordonnées SAS Coquenbois

ZI Bruèges - 1188 avenue des Frères Lumières - 30100 Alès
Tél. 04 66 54 03 26 - Email : jose.vitart@laposte.net

LA GERANCE D'UN CAMPING AVEC SNACK BAR DANS LES VOSGES

Prime Adie 3000€ et prime Eden 6.000 €

Suite à une annonce ANPE, un couple a été retenu par la Mairie de Longemer en avril 2003 pour gérer le camping municipal et son snack bar pendant 3 saisons renouvelables, en contrepartie d'une cotisation annuelle. Il s'agit d'un camping 2 étoiles de 86 emplacements situé au bord du lac de Longemer en zone rurale [moins de 5.000 habitants].

Ils ont une expérience du secteur touristique, M. AIGUIER ayant été commerçant dans un camping du sud de la France, et gérant d'un snack-bar. Le camping était géré jusqu'alors par la Mairie et le snack-bar par un concessionnaire. Ce dernier ayant décidé de

s'arrêter, la Mairie a souhaité un seul exploitant pour les deux activités [camping + snack]. Mlle PARISOT est responsable de la réception et de l'entretien, M. AIGUIER, salarié, s'occupe du snack/bar. Ce projet lui a permis de sortir du chômage. Il fallait financer de la trésorerie [la caution annuelle de 3.800 €], et du matériel pour le snack. Le couple a bénéficié d'un prêt solidaire [ADIE] de 3.000 € et d'une prime Eden de 6.000 €. L'activité a dégagé un bon CA de mai à sept 2003.

Coordonnées

M. Pascal AIGUIER et Mlle Delphine PARISOT,
Tél. 03 29 63 40 37 - Camping municipal du Lac
3400, route du lac - 88400 Xonrupt- Longemer

LA FERME de La COUME- SCEA du LHERIS

Projet soutenu par la Nef

La Ferme de La Coume, au pied du Pic du Midi de Bigorre- Hautes Pyrénées cultive en biodynamie [laitages et fromages affinés de brebis et vache, conserves de viande, condiments frais et transformés, confitures, laine...] et propose un gîte d'accueil. Les sympathisants locaux à ce projet ont la possibilité de participer concrètement à sa réussite de diverses façons :

- ➔ en étant client à la ferme ou sur les marchés locaux
- ➔ en devenant actionnaire en co-propriété de la SCI de La Coume
- ➔ en participant activement à la rénovation des étables

- et des 7 granges à vocation de gîtes
- ➔ en finançant l'achat d'un animal et en choisissant son nom
- ➔ en participant aux travaux de la ferme [foins : juillet-août], du jardin et de la forêt.
- ➔ en intervenant dans le centre d'accueil en animations artistiques, culturelles, pédagogiques, sportives, à partir de 2006.

Coordonnées

La Coume - 65200 Banios
Tél : 05 62 91 03 47 - Fax :05 62 91 03 47

L'origine de la finance solidaire

IL NE S'AGIT PAS ICI DE PRÉSENTER UNE HISTOIRE DE LA FINANCE SOLIDAIRE MAIS DE DONNER QUELQUES UNES DES CLEFS QUI EXPLIQUENT SON APPARITION, SON DÉVELOPPEMENT ET PRESQUE AUJOURD'HUI SA QUASI INSTITUTIONNALISATION.

■ Deux clefs d'entrée

- ➔ La première de ces clefs est que le secteur de la finance solidaire est souvent né du constat fait de la carence des établissements financiers classiques à apporter des réponses à certains porteurs de projets et à certains projets eux-mêmes à risque. Ainsi, pour une partie des instruments financiers solidaires, l'objectif est de couvrir l'espace laissé vacant par les institutions financières " classiques " et de créer les conditions pour que les emprunteurs écartés redeviennent " présentables ".

C'est évidemment le cas dans les pays en développement où, à l'instar de la Grammeen Bank au Bangladesh, des institutions de micro crédit se sont créées dès les années soixante-dix pour permettre à des personnes considérées comme insolvables de réaliser leur projet de création d'activités. C'est également le cas de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique [ADIE], créée en France en 1990, qui permet à des personnes en situation difficile de créer leur petite entreprise grâce à des prêts cautionnés par le réseau de ses bénéficiaires. Ce dernier principe est particulièrement important pour cet organisme afin de responsabiliser le bénéficiaire. Nous retrouvons ici, dans une moindre mesure, les plates-formes d'initiative de France Initiative Réseau qui financent les créateurs d'entreprises rencontrant des difficultés à faire financer leur projet par des banques plus classiques. Ici, on le voit, c'est la situation sociale de la personne et les caractéristiques de son projet qui sont déterminantes pour l'accès à la finance solidaire, dans une démarche de " discrimination positive ".

En France, les ressources des institutions qui s'inscrivent dans cette approche sont, pour une part non négligeable, d'origine publique, même si elles cherchent à développer celles issues de l'épargne éthique ou solidaire, notamment en relation avec l'accroissement des outils de l'épargne salariale.

- ➔ La seconde clef est que certaines institutions de la finance solidaire cherchent à rendre compatibles rentabilité sociale et efficacité économique par la mise en place de nouvelles approches de l'évaluation du risque, de la structure de rentabilité et de la stratégie marketing. Elles visent ainsi à faire la démonstration de l'efficacité d'une voie alternative à celle du système financier traditionnel, et à influencer certains comportements bancaires " discriminatoires " par la démonstration de leur propre succès.

A ce titre, les finalités de la Banco Popolare Etica en Italie, définies par ses statuts, précisent que les principes de la finance éthique dont elle s'inspire sont "... sensibles aux conséquences non économiques des actions économiques..." et plus loin que " le profit obtenu grâce à la possession et à l'échange d'argent doit être la conséquence d'activités ayant pour but le bien commun..." et enfin que " la participation aux choix de l'entreprise [doit être recherchée] non seulement de la part de ses membres mais aussi de la part des épargnants..." .

Font partie de cette " école " en France des institutions telle que La Nouvelle Economie Fraternelle [NEF] créée en 1988, véritable établissement de crédit coopératif à vocation solidaire, qui investit les fonds qui lui sont confiés sur ses produits bancaires traditionnels dans des projets sociaux et environnementaux. Dans ce cas, les ressources de ces outils financiers sont essen-

tiellement issues de particuliers qui consacrent une partie de leur épargne à des investissements éthiques ou solidaires. Ceci est particulièrement important à savoir pour celui qui a un projet qu'il souhaite présenter à ces organismes. En effet, ce sont d'autres motivations que le simple intérêt financier qui poussent ces personnes à investir. Ils attendent également des retours en termes éthiques. Ils seront donc très attentifs aux types de projets dans lesquels ils participeront. C'est d'autant plus le cas pour des outils tels que les Cigales, dès lors que ce sont ici les investisseurs eux-mêmes qui étudient les projets sans intermédiaire professionnel.

- ➔ Ces deux " mouvements " se sont donc développés de manière tantôt différenciée, tantôt en cumulant les approches. A ce titre, la Caisse Solidaire de Franche-Comté est un exemple qui cumule les deux approches, tant dans la collecte des ressources [mixtes publiques/privées] que dans les projets soutenus visant le soutien d'initiatives, d'une part, portées par des personnes en difficulté et d'autre part, intégrant le développement durable. Les approches sont donc diverses, notamment en raison de l'origine des fonds et des modalités d'intervention des différents outils financiers ; en d'autres termes, une société de capital risque comme Garrigue n'est pas la même chose qu'une institution comme France Active. Cette connaissance de la spécificité des organismes financiers est importante pour que chaque porteur de projet adapte sa recherche en fonction du profil du financeur [cf. page 31 et suivantes et Annexe 1].

Enfin, depuis quelques années le mouvement de la finance solidaire se structure en Europe et en particulier en France.

■ Deux initiatives sont à ce titre remarquables :

- ➔ La création de Finansol [cf. p 24] en 1995 qui a pour objectif de sensibiliser les citoyens sur l'investissement solidaire et qui apporte également un label pour les produits d'épargne en fonction de critères tels que la transparence de leurs objectifs et de l'emploi des fonds ou encore leur politique d'investissement.
- ➔ La mutualisation des expériences au sein de l'association internationale INAISE [International Association of Investors in the Social Economy] afin d'améliorer les conditions de l'investissement dans des entreprises éthiques, écologiques et culturelles est une preuve que le mouvement est dynamique et qu'il s'enrichit régulièrement de nouveaux organismes [sept structures à l'origine en 1989 et près de quarante aujourd'hui].

L'exemple d'un projet financé par la NEF

La NEF, établissement de crédit coopératif, investit les fonds privés qui lui sont confiés sur ses produits bancaires dans des projets sociaux et environnementaux, comme le projet Patrimoine et développement.

PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT

Prêt Nef : 38.000€ - sur une durée de 174 mois

Sur la presqu'île d'Arvert à 15km de Royan, en Charentes Maritimes à proximité de Marennes-Oléron, l'Association Patrimoine et Développement gère et rénove deux quartiers historiques de Chatressac, ancien village d'ostréiculteurs. Cette association, dont les membres ont voué leur activité à des actions culturelles liées à l'environnement et au patrimoine bâti français visant à l'épanouissement de la personne dans son cadre de vie quotidien, poursuit la restauration de ce lieu depuis 12 ans. Elle a ainsi créé un lieu de formation, d'expérimentation, d'échanges professionnels internationaux et de rencontres dans les

domaines de la construction, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, dans le souci que ce site ait un rayonnement dans un projet global de réhabilitation à vocation de tourisme culturel avec intégration à la vie locale. Pour achever la rénovation d'une maison régionale typique du 18ème, à partir de matériaux sains et d'énergies renouvelables, et en faire le centre témoin de vie et d'accueil du projet, ils ont sollicité un prêt de la Nef pour compléter leurs investissements.

Coordonnées Patrimoine et développement

2, impasse des Saulniers - 17890 Chaillevette
Tél. 05 46 36 66 70 - E-mail : atan.chatressac@wanadoo.fr

A Paris, un club d'investisseurs CIGALES^[4] soutient le vélo

A.I.C.V ■ ANIMATION INSERTION CULTURE VELO ■ Education, loisir et tourisme

Contact : A.I.C.V - Animation Insertion Culture Vélo
Association loi 1901
Siège : 1 rue Hector Malot 75012 Paris
Adresse postale : 64 boulevard Diderot 75012 Paris
Tel : 01 43 43 40 74 - Fax 01 43 42 42 63
E-Mail : aicv@voila.fr

Secteur d'activité : loisir récréatif
Localisation : Paris et Ile-de-France
Forme juridique : association loi 1901
Date de création : 1995
Projet soutenu par une Cigales : 1.500 €

Présentation de l'activité

Pour ses animations auprès des jeunes, l'association a reçu le prix Vélo d'Or, décerné par le collectif "Tous à Vélo", lors du salon du Cycle de septembre 2003. Née en 1995, l'association A. I. C. V. propose des activités vélo auprès des centres de loisirs de la ville de Paris, des associations de quartier et des établissements scolaires. En quatre ans d'existence, elle a accueilli plus de 5.000 jeunes, et en 2003 a proposé plus de 150 animations en demi journées ou journées. L'association a eu un prêt de La Cigales "Oseille au Cœur", basé dans le 12ème arrondissement, de 1.500 € en janvier 2004, pour faire face à un problème de trésorerie de début d'année.

Produits/services

L'A.I.C.V. développe trois types d'actions :

- 1 ■ L'éducation au vélo auprès des scolaires et des centres de loisirs hors saison, de novembre à février.
- 2 ■ La sensibilisation des jeunes à la sécurité, à la découverte et au respect de l'environnement grâce à la pratique du vélo urbain et du vélo loisir, lors de balades découvertes et de rallyes à Paris [Paris historique, Paris plage, Les bords de Seine, Le 13ème, L'Ourcq, le parc de Sevran, la Coulée verte] et dans les forêts et parcs d'Ile-de-France [Vincennes, Boulogne, Saint Cloud, Versailles].
- 3 ■ Le sport et les loisirs auprès des jeunes parisiens dans le cadre de l'école VTT et pendant les vacances. Il s'agit de donner l'occasion et l'envie aux jeunes de pratiquer une activité de pleine nature accessible à tous, VTC et VTT, sous forme de balades, de randonnées, de stages.
 - ➔ Organisation d'un challenge VTT durant l'été 2004

- ➔ Randonnée VTC : Paris Versailles, L'Ourcq et La Dhuis
- ➔ Découverte des forêts : Fontainebleau, Fausse-Repose, Meudon, Verrière
- ➔ Organisation de randonnées VTC sur 2 jours,
- ➔ Parc régional de Chevreuse et forêt de Fontainebleau

L'AICV considère que cinq ans seront nécessaires pour pérenniser le projet "tourisme et animation". L'activité "loisirs et vacances" représente actuellement 3/4 des recettes et 1/4 pour les activités scolaires. Son budget est passé de 35.000 € en 2003 à près de 60.000 € en 2005. L'association ne reçoit aucune subvention pour son fonctionnement et ses investissements, elle doit donc trouver des recettes extérieures. Ses prestations d'animation s'évaluent de 100 à 10.000 € pour la ville de Paris.

Dix personnes ont été salariées en 2003 et depuis 2004, l'équipe compte 4 permanents dont un titulaire de brevet d'Etat, animateur à plein temps qui monte les actions sportives.

Nota

[4] CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire

Un exemple à l'étranger

EN SUISSE : 950 PARTENAIRES FINANCIERS POUR L'AUBIER

**Contact : L'AUBIER - Les Murailles 5 - CH-2037
Montézillon/Neuchâtel [Suisse]**

**E-Mail : accueil@aubier.ch - Site : www.aubier.ch
Tél.: +41 32 732 22 11 - Fax: +41 32 732 22 00**

Présentation de l'activité

Les prestations de l'Aubier : Ferme bio-dynamique, restaurant bio, petit hôtel de 25 chambres et magasin-boutique, ses activités existent à Montézillon depuis 1979, et à Neuchâtel avec un café et 9 chambres depuis 2001.

Historique et évolution de l'activité

L'Aubier prend naissance de la volonté pleine d'idéalisme de deux jeunes gens, bientôt accompagnés de toute une équipe, de contribuer à un autre modèle de développement. Au cours du printemps 1980, ils constituent une société par actions avec un but éthique et commercial pour donner un cadre juridique objectif à l'exploitation de leur ferme.

A l'automne 1982, l'auberge du village, fermée depuis sept ans, est à vendre. Pour l'acquérir, il faut trouver un demi-million de francs suisses, somme affolante qu'il n'est possible de réunir qu'avec l'aide de la famille, des amis et des clients. Pour ces proches, l'Aubier devient une sorte de banque, à laquelle ils peuvent prêter directement de l'argent à un taux et à des conditions qu'ils définissent eux-mêmes : les prêts directs sont nés, et ils vont rendre possible toute l'évolution de L'Aubier.

Rouverte en 1983, l'auberge est rapidement connue dans la région. L'équipe s'élargit à une dizaine de personnes. D'autres activités y trouvent une place, comme le magasin, une salle pour des séminaires, et une laiterie. En 1984, L'Aubier reçoit son nom. Il est donné à la fondation créée pour recevoir les actions majoritaires, puis à la société elle-même, qui s'ouvre aux premiers actionnaires extérieurs. La ferme compte alors 17 hectares de terres cultivées selon la méthode bio-dynamique. Elle est entourée d'un restaurant, d'un magasin-boutique, d'une petite entreprise de menuiserie et de transforma-

tion des bâtiments et d'une librairie à Neuchâtel. Plus de vingt collaborateurs y sont actifs à plein temps. Des conférences et des séminaires y sont organisés.

Mais l'évolution des activités demande encore plus de place. Un premier projet est réalisé au cours de l'été 1986. Un appel public de souscription, lancé au printemps 1987, rencontre un important succès et six mois plus tard, le 16 octobre 1988, les travaux peuvent démarrer. L'hôtel, dernière étape, ouvre ses portes avec le 700e anniversaire de la Confédération en 1991. Plus de trente personnes sont maintenant actives à plein temps à L'Aubier. En 1994, la Société suisse des hôteliers a décerné à l'Aubier le prix du "1er éco-hôtel de l'année".

950 partenaires financiers pour une exploitation en pleine croissance

- ➔ Le capital-actions : 583 actionnaires ont souscrit pour 3,5 millions de Francs Suisses en actions nominatives d'une valeur de 1.000 Francs Suisses chacune.
- ➔ Le capital-participation : 87 participants pour 1 million de Francs Suisses en bons au porteur d'une valeur de 5.000 Francs Suisses chacun.
- ➔ Prêts-directs : 240 collaborateurs, amis et sympathisants pour 3,9 millions de Francs Suisses à un taux de 2,2% en moyenne.
- ➔ Dons : 40 personnes pour 740.000 Francs Suisses à 0%.

D'où proviennent les financements solidaires ?

- La finance solidaire s'appuie sur des réseaux de financements alternatifs qui supportent les risques, ainsi que des coûts de gestion et d'accompagnement élevés, et fournissent aux porteurs de projets des crédits, des garanties et des apports en fonds propres.

Il en résulte mécaniquement que ces organismes ne peuvent répercuter leurs coûts de gestion et du risque sur leurs prestations, d'où la nécessité pour eux d'obtenir des ressources peu onéreuses. Cela suppose qu'à un niveau de la chaîne de financement, un des acteurs accepte d'abandonner tout ou partie de la rémunération qui lui serait normalement due.

Les ressources nécessaires à l'équilibre des comptes peuvent provenir du bénévolat, de subventions publiques, de dons, de prêts à taux réduit du secteur privé, de placements solidaires ou de partage [5], ainsi que d'activités connexes qui dégagent une marge réinvestie dans les activités solidaires.

Par ailleurs, depuis très longtemps déjà, les structures de la finance solidaire, généralement de petite taille, ont développé des techniques efficaces d'information des épargnants. Par exemple, la NEF et Autonomie solidarité fournissent une information exhaustive à leurs épargnants sur cette question. En tout état de cause, quelle que soit la nature des ressources, les structures s'astreignent généralement à une grande transparence vis à vis des financeurs. Autonomie et Solidarité et la Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais, entre autres, publient la liste de tous les financements accordés. France Active et l'ADIE insistent pour leur part sur le nombre d'entreprises et d'emplois créés.

Nota

[5] L'épargnant investit une partie de son argent dans des activités relevant de la finance solidaire, au risque de bénéficier d'une rémunération moindre que sur le marché traditionnel.

Les différents modes de recueils des fonds

LES STRUCTURES DE FINANCE SOLIDAIRE RECOURENT À UNE LARGE PALETTE DE RESSOURCES, ET COMBINENT L'ÉPARGNE PRIVÉE ET LES SUBVENTIONS PUBLIQUES.

1 Le recours à l'épargne privée comme seul élément de ressource

Nous assistons actuellement à une véritable prise de conscience de la part de la société sur le fait que par nos gestes quotidiens nous pouvons changer le monde. La sensibilisation accrue du public aux questions de solidarité et son souci à donner du sens à son épargne, participent au développement d'une épargne solidaire qui réconcilie économie et intérêt général. Les souscripteurs solidaires étaient au nombre de 30.000 en 2001, ils sont passés à 116.000 en 2003. Cette progression devrait se poursuivre puisque désormais 43% des consommateurs français se déclarent prêts à souscrire à un produit d'épargne solidaire

La NEF est sans doute l'exemple le plus abouti de financement par l'épargne. En effet, elle ne bénéficie d'aucune subvention et trouve l'intégralité de ses ressources auprès de ses clients.

- ➔ En 2004, plus de 2.200 nouveaux sociétaires ont rejoint la Nef, soit une progression de 25%.
- ➔ Au 31 décembre 2004, ils étaient 11.315 sociétaires à détenir des parts de capital de la Société financière, dans le respect du principe coopératif : " un homme = une voix ".
- ➔ Le capital social de la Nef s'élevait à 7.2 millions d'€ et le total du bilan bancaire à 81 millions d'€.
- ➔ Elle regroupe actuellement 6.000 sociétaires pour un total de bilan d'environ 38 M€. Elle propose à ses clients des comptes à terme spécialisés comprenant notamment un renoncement à une partie de la rémunération de la part du client :

EPARGNE Collectée	Versée en 2003	Versée en 2004
En milliers d'euros		
compte épargne nature	12.778	25.278
compte épargne insertion	22.635	22.945
Livret NEF-CREDIT COOPERATIF	64.845	71.874

2 Le financement mixte

D'autres structures ont adopté des solutions combinant des ressources de différentes origines. Trois exemples peuvent être cités :

- ➔ Autonomie et Solidarité a, à son origine, constitué son capital grâce à une procédure d'appel à l'épargne privée. Celle-ci lui a permis de mobiliser 300.000 € dont 95% auprès de particuliers. Depuis, son troisième appel à l'épargne a été largement ouvert à des investisseurs publics ou plus classiques :
 - Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais [150.000 €] ;
 - Financière du Nord Pas-de-Calais [30.000 €] ;
 - Caisse d'Epargne [75.000 €].

➔ La Caisse d'Economie Solidaire du Nord Pas-de-Calais a pour sa part développé une logique d'épargne fondée sur une offre de services équivalente à celle d'une banque classique. Elle a ainsi pu recueillir l'épargne d'environ 500 particuliers. Le montant moyen s'établit à 3.000 € et 60% des déposants acceptent une rémunération nulle sur 60% de leurs avoirs. Les montants recueillis sont donc faibles et les ressources d'épargne sont en fait essentiellement composées des dépôts d'une centaine de personnes morales [30.000 € en moyenne]. Il s'agit d'associations, de comités d'entreprises, de syndicats. Par ailleurs, la solidité de la structure financière est aussi assurée par les apports en capital initialement effectués par les collectivités locales, des organismes publics et bancaires [6].

Pour mieux répartir les risques et assurer une péréquation des produits financiers, la caisse s'oriente actuellement vers une diversification de ses activités selon trois branches distinctes :

- aides à la création d'entreprises ;
- prêts aux associations ;
- apports en capital dans des entreprises à potentiel.

➔ France Active a également un financement mixte. La structure fait appel à l'épargne grâce au FCP Insertion Emploi, mais une partie de ses ressources est assurée conjointement par l'Union Européenne [FSE], l'Etat français et la Caisse des Dépôts et Consignations. De même, ses fonds territoriaux font appel au financement des collectivités locales.

3 (Le partenariat avec les établissements bancaires

Les contraintes inhérentes à la loi bancaire mais également les coûts de gestion ont amené les structures de finance solidaire à développer des procédures de partenariat avec les banques. Ainsi, la NEF est affiliée au Crédit Coopératif, ce qui lui permet de proposer à ses clients des produits bancaires classiques [carte bleue] et notamment un livret B permettant aux épargnants de disposer d'une épargne liquide, tout en assurant à la NEF un flux régulier de ressources. La Caisse d'Economie Solidaire du Nord Pas-de-Calais recourt à la même logique. Grâce à une affiliation au Crédit Coopératif, elle collecte de l'épargne au moyen de nouveaux produits : compte courant et livret B, notamment.

4 (Le financement d'origine publique

L'ADIE est la structure qui semble avoir le plus recours au financement public et parapublic. Ainsi, 90% de ses ressources proviennent de financements assimilables à des subventions publiques. Il s'agit notamment de financements de la Caisse des Dépôts et Consignations [40%] de l'Union Européenne [20%], de l'Etat et des Collectivités locales. Dans ce cadre, l'ADIE gère ainsi environ 300 conventions de partenariat avec les Collectivités locales.

La Caisse Sociale de Bordeaux a également un mode de financement essentiellement fondé sur des ressources publiques ou institutionnelles :

- la ville de Bordeaux lui alloue une subvention de 150.000 € par an et assure ainsi le financement de la structure ;
- la Caisse d'Epargne lui a apporté 225.000 € ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations intervient aussi.

Ces financements sont néanmoins généralement directement affectés aux activités de crédit. Ils prennent peu en compte les frais de gestion et notamment les surcoûts liés à l'accompagnement des créateurs lors de l'instruction des dossiers, ainsi que les frais liés au suivi des entreprises après la mise en œuvre des financements.

Nota

[6] Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, la Caisse des Dépôts et Consignations et la société financière du Nord-Pas de Calais.

Les enjeux financiers et économiques de la finance solidaire

1 (Un nombre de souscripteurs français en continuelle augmentation

14.000 nouveaux souscripteurs français ont été conquis l'an dernier par les placements solidaires. La croissance du secteur se poursuit avec une augmentation de 14% des encours. L'Observatoire des finances solidaires de Finansol [cf. page 24] a annoncé d'encourageants résultats financiers du secteur pour l'année 2004 : 130.000 souscripteurs solidaires contre 116.000 en 2003, mobilisant un encours de 613 millions d'euros sur les 42 produits labellisés par Finansol, contre 536 millions d'euros en 2003. 138 millions d'euros sont ainsi investis dans des projets solidaires et ont généré 2,3 millions d'euros de dons pour des associations, ONG et acteurs financiers solidaires.

Plus de 935.000 personnes ou groupements de personnes ont bénéficié des circuits financiers solidaires pour développer leurs projets. Ainsi, l'épargne solidaire a contribué au :

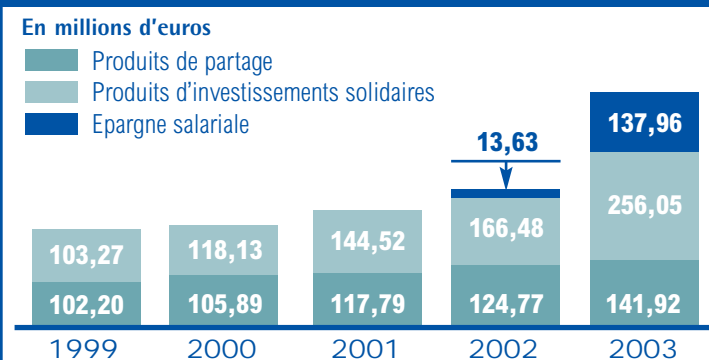
- ➔ financement de 8.000 entreprises et à la création ou consolidation de 13.400 emplois en France ;
- ➔ financement de 921.000 micro-crédits dans des pays en voie de développement ;
- ➔ logement de 800 nouvelles familles en France.

2 (Les éléments clés à retenir pour 2004

- ➔ Des performances financières satisfaisantes pour l'épargne solidaire : les produits d'épargne solidaire ont des performances sociales fortes mais la plupart d'entre eux ont également des performances financières équivalentes, voire même supérieures aux produits de même catégorie sur le marché classique.
- ➔ La bonne résistance des fonds d'épargne salariale solidaire [cf. page 23] dans un contexte législatif pourtant défavorable : la loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [loi n° 2004-804 du 9 août 2004], permettant le débloqué anticipé de son épargne salariale, a entraîné une forte baisse des encours des FCPE. L'épargne salariale solidaire a bien résisté [moins 6% de baisse des encours des FCPE solidaires contre moins 11% en moyenne pour les FCPE classiques].
- ➔ Le boom des micro-crédits dans les pays du Sud et de l'Est : alors que 2004 a été célébrée comme l'Année Internationale du

Microcrédit, il est intéressant de souligner que l'épargne solidaire collectée en France a permis de multiplier par 1,5 le nombre de micro projets financés par ces circuits.

LES MONTANTS DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE



Source : Les Echos / Finansol

■ Deux types de placements sont proposés en France :

- ➔ des produits d'investissement solidaire : au moins 10% de leurs encours doivent être destinés au financement de projets solidaires, le reste étant investi dans des titres socialement responsables.
- ➔ des produits de partage : une partie du revenu généré par l'épargne est distribuée sous forme de don à des organismes solidaires.

3 (La loi sur l'Épargne salariale

Les dispositions liées à l'épargne salariale devraient normalement assurer un accroissement sensible des ressources. D'après les professionnels, elles devraient doubler en cinq ans. Mais il reste extrêmement difficile d'évaluer les conséquences de cette progression sur les flux financiers affectant la finance solidaire. Le tableau ci-dessous donne des ordres de grandeur et doit être considéré comme une hypothèse d'école. Il prend comme hypothèses que le stock d'épargne salariale doublera d'ici à 2007 et que cette augmentation trouvera à hauteur de 25% son origine dans des PPESV^[7] dont 5% de l'épargne sera orientée vers des fonds solidaires.

En milliards d'euros	2002	2003	2004	2005	2006
Stock d'épargne salariale	40,0	48,0	56	64,0	72,0
Flux d'épargne salariale	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
25% en PPESV [stock]	2,0	4,0	6,0	8,0	10,0
Dont 5% en épargne solidaire [stock]	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5
Flux finance solidaire	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Flux ISR	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

Source : Rapport de l'IGF, 2002, sur "la finance socialement responsable et la finance solidaire"

Les montants apportés aux circuits de la finance solidaire seraient très significatifs et de toute façon nettement supérieurs à l'activité actuelle du secteur.

4 (Les montants des prêts accordés ne reflètent en rien le dynamisme du secteur solidaire

Du fait de ses objectifs, de son mode de gestion des dossiers et du montant unitaire des crédits mis en œuvre, il est réducteur de n'évaluer l'activité des organismes de finance solidaire qu'au regard des montants financiers en jeu. En effet, par essence, ces derniers sont faibles et le travail nécessaire à leur mise en œuvre est largement plus que proportionnel aux montants unitaires des dossiers. En outre, le montant des fonds directement obtenus par les organismes de finance solidaire ne donne qu'une indication limitée du montant total des financements qui ont pu être mobilisés auprès d'autres acteurs grâce à l'obtention d'une garantie ou d'un prêt solidaire. Cet effet de levier constitue en effet une des clés de l'efficacité de la finance solidaire. Des indicateurs rendant compte des objectifs [nombres d'emplois créés, d'entreprises financées] et de l'activité [nombre de prêts, de participations, de garanties accordées, de personnes rencontrées] des institutions de finance solidaire semblent dans ce cadre plus pertinents pour mesurer le poids réel de ce secteur. A titre d'illustration, le tableau ci-dessous décrit en nombre de dossiers, l'évolution de l'activité de deux structures importantes de l'économie solidaire, France Active et ADIE.

Nombre de :	2001	2002	2003	2004	variation entre 2001 et 2004
Garanties accordées par France Active	288	328	538	775	169%
Apport en capitaux dont :	76	88	111	169	122%
FCP IE	36	44	48	69	92%
SIFA	14	15	20	29	107%
Contrats d'apports associatifs	26	29	43	71	173%
Prêts d'honneur [fonds territoriaux]	441	476	460	610	38%
Prêts solidaire accordés par l'ADIE	3 563	4 618	5 349	5 587	56%

Source : Rapport de l'IGF, 2002, sur "la finance socialement responsable et la finance solidaire"

Outre son utilité sociale, qui n'est plus contestée, la finance solidaire répond donc à un besoin manifestement croissant.

Nota

[7] PPESV : Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire

Finansol

FONDÉE EN 1995 PAR DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SOLIDAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS, SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION CHARLES LÉOPOLD MAYER POUR LE PROGRÈS DE L'HOMME, L'ASSOCIATION FINANSOL EST, EN FRANCE, LE SEUL COLLECTIF DE REPRÉSENTATION DU SECTEUR DES FINANCES SOLIDAIRES DONT IL RÉUNIT AUJOURD'HUI LA PLUPART DES ACTEURS.

La situation de la finance solidaire comme sous-ensemble du secteur financier est par ailleurs soulignée dans la mesure où FINANSOL affiche clairement son souhait de voir les institutions de la finance solidaire s'allier avec les acteurs traditionnels du monde financier, afin d'assurer une meilleure complémentarité entre les types de financement. L'association FINANSOL labellise les produits d'épargne et regroupe la majorité des structures qui proposent des financements solidaires.

1 Les membres de Finansol

Les membres de Finansol travaillent au cœur des circuits des finances solidaires en développant ou gérant des produits d'épargne solidaire, collectant l'épargne solidaire et la réutilisant pour financer des projets solidaires. Ils sont répartis en trois collèges. Le premier collège rassemble des institutions financières solidaires [associations, fondations, sociétés de capital risque, sociétés financières, clubs d'investisseurs, sociétés foncières...], le deuxième, des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité [banques et compagnies d'assurance] et le troisième, des institutions et personnalités qualifiées soutenant les buts de l'association.

■ On retrouve parmi ces institutions financières

ADIE ■	■ La Nef,
Alsace Financement Solidaire ■	■ Love Money pour l'Emploi,
Autonomie et Solidarité ■	■ OikoCredit,
Caisse Solidaire Nord-Pas de Calais ■	■ Racines,
Fédération des Cigales ■	■ SIDI,
Cofides Nord Sud ■	■ SIFA,
France Active ■	■ Caisse d'Epargne,
Garrigue ■	■ Caisse des dépôts et consignations,
Habitat et Humanisme ■	■ CDC IXIS Asset Management,
IDES ■	■ Crédit Coopératif,
IES ■	■ Crédit Mutuel

Enfin, sont parties prenantes :

- le CCFD,
- la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme,
- la Fondation Macif,
- et des personnalités sensibles à ces démarches.

2 (Le label Finansol

■ Pour attribuer son label, FINANSOL utilise deux séries de critères

- ➔ la transparence sur les objectifs et sur l'emploi des fonds qui repose sur un contrat clair entre le gestionnaire et l'épargnant comportant des obligations de vérification et de traçabilité ;
- ➔ la mise en œuvre de critères solidaires reposant notamment sur le partage du revenu financier [acceptation d'une rémunération moindre] et sur des investissements dans le secteur solidaire [politique d'investissement].

Ce secteur dit " solidaire " est défini par FINANSOL en fonction de la destination des fonds. Il s'agit notamment :

- ➔ de la revitalisation des territoires en difficultés par la création d'activités économiques ;
- ➔ de la réinsertion des personnes en difficultés [par le travail, le logement, etc.] ;
- ➔ de l'action sur les modes de consommation, notamment de leur orientation vers des produits plus durables et moins consommateurs en ressources naturelles ;
- ➔ de la production de services à caractère public.

30.000 personnes ont aujourd'hui placé une partie de leur épargne sur des produits financiers solidaires labellisés FINANSOL.

Tout en ayant une rentabilité économique, cette épargne a déjà permis :

- ➔ en France, le financement annuel de 4.500 entreprises, de 6.000 emplois, le relogement de 360 familles en difficulté
- ➔ dans les pays du Sud, le financement de 150.000 petits projets économiques.

On constate une croissance régulière d'environ 20% chaque année du nombre d'épargnants, du volume des sommes épargnées et des activités financières.

Les organismes financiers dans le réseau Finansol

Noms	Type d'acteurs financier	Métier	Membre Finansol	Nbre de produits Epargne solidaire labellisés Finansol
ADIE	Institution financière solidaire	Crédit	oui	2
Alsace Finances Solidaires	Institution financière solidaire	Prêt d'honneur	oui	0
Autonomie et Solidarité	Institution financière solidaire	Capital-risque	oui	1
AVIP	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs	non	1
Banque Populaire d'Alsace	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Activité bancaire	non	1
Caisse Solidaire Nord-Pas de Calais	Institution financière solidaire	Crédit	oui	3
Caisses d'Epargne IXIS	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs	oui	1
CIGALES	Institution financière solidaire	Capital-risque	oui	1
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	Institution financière solidaire	Subventions	oui	6
Crédit Agricole	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs, Activité bancaire	non	3
Crédit Coopératif	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs, Activité bancaire	oui	11
Crédit Lyonnais	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs, Activité bancaire	non	2
Crédit Municipal de Nantes	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Activité bancaire	non	1
Crédit Mutuel	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs, Activité bancaire	oui	0
ECIDEC	Institution financière solidaire	Crédit	non	1
Fédération Love Money pour l'emploi	Institution financière solidaire	Capital-risque	oui	0

Les organismes financiers dans le réseau Finansol

Noms	Type d'acteurs financier	Métier	Membre Finansol	Nbre de produits Epargne solidaire labellisés Finansol
Femu Qui	Institution financière solidaire	Capital-risque	non	1
France Active	Institution financière solidaire	Garantie, Prêt d'honneur, Capital-risque, Crédit	oui	10
Garrigue	Institution financière solidaire	Capital-risque	oui	2
Habitat et Humanisme	Institution financière solidaire	Achat de logements	oui	7
Habitats Solidaires	Institution financière solidaire	Achat de logements	oui	1
Initiatives pour une économie Solidaire [IÉS]	Institution financière solidaire	Capital-risque	oui	1
Institut de Développement de l'économie sociale [IDES]	Institution financière solidaire	Capital-risque, Garantie	oui	0
ISICA/AG2R	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs	non	1
La NEF	Institution financière solidaire	Crédit	oui	7
Macif Gestion	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs	non	2
Meeschaert Gestion privée	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs	non	1
OFIVALMO Gestion / GESTEPARGNE	Etablissement financier engagé dans une démarche solidaire	Gestion d'actifs	non	1
Oikocrédit	Institution financière solidaire	Crédit	oui	1
RACINES/ Clubs CLEFES	Institution financière solidaire	Crédit	oui	1
SIDI	Institution financière solidaire	Capital-risque	oui	1
SIFA	Institution financière solidaire	Capital-risque	oui	4

Les principales offres et critères des financements solidaires

Les principales offres de financements solidaires

LES STRUCTURES DE LA FINANCE SOLIDAIRE OFFRENT DÉSORMAIS UNE PALETTE TRÈS LARGE DE PRODUITS DE FINANCEMENT ET SE RAPPROCHENT NETTEMENT DE CEUX MIS EN ŒUVRE PAR LES BANQUES.

■ Le soutien à la création d'entreprise

est l'une des activités principales des structures de la finance solidaire. Les montants des prêts accordés s'échelonnent selon les structures de 3.000 à 30.000€. Par exemple, l'ADIE intervient plutôt dans des dossiers de micro-crédit alors que l'IDES finance des entreprises plus importantes.

■ L'appui au développement

constitue un segment différent s'adressant notamment à des TPE et des PME, pour certaines déjà financées lors de leur création par des structures de finance solidaire. France Active, Autonomie et Solidarité mais aussi la Caisse d'Economie Solidaire du Nord-Pas de Calais interviennent dans ce domaine.

Les formes d'intervention sont multiples : divers prêts, capital-risque, garanties notamment. On peut également y ajouter certaines interventions directes des collectivités sous la forme traditionnelle de subventions ou d'avances remboursables.

■ Le capital risque ou " Capital patient " :

plusieurs organismes financiers se trouvent au confluent de deux types d'interventions : l'activité de prêt et celle de capital risque. Ainsi, les activités de France Active, notamment au travers des interventions de la Société d'Investissement France Active, s'apparentent très largement à du capital risque.

Celles de la Caisse d'Economie Solidaire du Nord Pas-de-Calais et de la NEF prennent la forme traditionnelle du prêt mais s'apparentent au capital risque par leur cible et certaines des modalités de remboursement mises en place.

■ Un accès au crédit facilité par la garantie

L'accès au crédit, de certaines catégories de créateurs d'entreprises ou pour certaines activités, a longtemps été freiné par la difficulté à pouvoir produire des garanties suffisantes. Celle-ci est désormais levée avec OSEOSofaris et par certains outils spécifiques comme la garantie de France Active.

■ Par ailleurs, certaines structures de la finance solidaire assurent en outre la mise en œuvre des procédures publiques d'aide à la création d'entreprise comme EDEN et PCE [cf. Annexe I].

Typologie des outils de finance solidaire

	Subventions Avances remboursables	Prêt d'honneur	Prêt solidaire	Prêt classique	Capital risque
Motivations	Aide au démarrage	Soutien du créateur et effet de levier auprès des banques	Soutien du créateur	Couverture de besoins mal couverts par les banques classiques	Co-investissement
Exemples de financeurs	Mesure 10b FSE Fondations Avance remboursable Rhône-Alpes	PFIL Alsace Finance Solidaire Caisse Sociale de développement de Bordeaux	ADIE Crédit Municipal de Nantes Caisse d'Epargne [PELS]	NEF Crédit Coopératif SOCODEN Caisse Solidaire Nord-Pas-de-Calais	Cigales SIFA GARRIGUE HERRIKOA FEMU QUI
Origine des Fonds	Public ou institutionnel	Public [Etat, CDC, collectivités locales] Institutionnel [banques, Grands Groupes et P.M.E.] et Privé	Public [Etat, CDC, collectivités locales] Institutionnel [banques]	Public Fonds propres Epargne de proximité	Public Fonds propres Epargne de proximité
Niveaux d'intervention	3.000 à 40.000 €	10.000 € en moyenne	5.000 € en moyenne	10.000 à 30.000 €	10.000 à 50.000 €
Type d'intervention	Subvention ou avance remboursable sur 5 ans	Prêts sans intérêts aux créateurs	Prêts sans intérêt aux créateurs	Prêts rémunérés à l'entreprise, prêts participatifs	Actions, parts sociales, obligations convertibles, comptes courants d'associé,
Sortie	Aucune pour les subventions ou remboursement pour les avances	Remboursement du prêt	Remboursement du prêt	Remboursement du prêt	Revente des participations détenues par le financeur
Rémunération	Non rémunéré	Non rémunéré	Variable selon les organismes	Variable selon les organismes	Variable selon les organismes
Critères de sélection	Porteurs de projets Secteurs d'activité Objectifs emploi	Porteurs de projets Secteurs d'activité Objectifs emploi	Porteurs de projets Secteurs d'activité Objectifs emploi	Porteurs de projets Secteurs d'activité Structure juridique Ethique du projet Relation au milieu Objectifs emploi	Porteurs de projets Secteurs d'activité Structure juridique Ethique du projet Relation au milieu Objectifs emploi

Les principaux critères d'attribution des financeurs solidaires

IL EXISTE UN CRITÈRE COMMUN D'ÉLIGIBILITÉ POUR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES FINANCEURS : LE PROJET SOUMIS DOIT NÉCESSAIREMENT CONTENIR UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE POUR BÉNÉFICIER DE L'APPORT DE LA FINANCE SOLIDAIRE ; IL FAUT QU'UNE PARTIE DES REVENUS PROVIENNE DE L'ACTIVITÉ ELLE-MÊME.

Les différents organismes ont ensuite leurs propres critères d'attribution ; ce peut être le fait de créer de l'emploi, d'autres considèrent que le projet doit contenir, au-delà du strict aspect financier, une dimension solidaire, culturelle, environnementale, favorable au développement d'un territoire, etc.

■ Le projet peut par exemple s'inscrire au travers :

- ➔ d'une dimension collective [projet porté par un groupe de salariés, d'habitants, de producteurs] : association, coopérative, SCIC,^[8] ...
- ➔ de la vocation sociale de l'activité, au-delà de sa vocation économique : permettre de créer des emplois pour des personnes en situation précaire, contribuer à former et qualifier des personnes,
- ➔ d'une recherche d'un mode de fonctionnement démocratique,
- ➔ d'une prise en compte de l'impact du projet dans son territoire [création d'une activité dans un quartier en difficulté, création d'activités en milieu rural, projet respectueux de l'environnement...]. Parce que le tourisme participe au développement local, beaucoup de projets sont "solidaires" sans le savoir. En effet, beaucoup d'activités touristiques soit luttent contre la désertification rurale, soit sont liées à la pédagogie ou à la protection de l'environnement, etc.

Chacun des organismes solidaires cités dans ce guide est généralement spécialisé sur des projets ou des publics précis : projet individuel ou projet collectif, approche "insertion par l'économique" ou "développement durable", etc. La liste des principaux organismes est en Annexe I, ils sont distingués selon que leur champ d'intervention est national, local ou régional.

Beaucoup de projets touristiques sont éligibles au financement solidaire ; puisqu'ils créent de l'emploi, puisqu'ils sont parfois la seule source d'activité en zone rurale, puisque certains ont vocation à valoriser l'environnement ou la culture locale, puisqu'ils emploient des personnes menacées d'exclusion ..., autant de critères pour lesquels un grand nombre de porteurs de projets touristiques peuvent s'adresser à des financeurs solidaires.

Nota

[8] La loi du 28 juin 2001 sur les SCIC, Société Coopérative d'intérêt Collectif, crée une nouvelle forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer autour d'un même projet différents acteurs : salariés, usagers, collectivités publiques, entreprises privées, associations, particuliers.... Elle a pour objectif "la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale." La SCIC concrétise l'avènement en France de la coopération en multisociétariat, permettant d'associer et faire travailler ensemble des personnes physiques et morales qui ont un rapport de nature diverse avec l'activité : salariés, usagers, financeurs, bénévoles, etc. En tant qu'entreprise, la SCIC a un statut de société commerciale SA ou SARL et, comme toute entreprise, est soumise aux impératifs de performance et de bonne gestion. En tant que coopérative, la SCIC respecte les règles de répartition du pouvoir [1 personne=1voix], avec cependant la possibilité de constituer des collèges permettant de pondérer les voix selon des règles approuvées en Assemblée Générale.

Peut être éligible à la finance solidaire : un projet collectif...

ARDELAINÉ

Contacts : Puausson - 07190 St Pierreville
Tél : 04 75 66 61 97 [Boutique] / **04 75 66 66 11** [Musée]
Fax : 0475666127 - E-mail : ardelaine@wanadoo.fr
- Site Internet : <http://www.ardelaine.fr>

Secteur d'activité : fabrication et vente d'articles textiles, culture, formation

Localisation : Monts d'Ardèche

Date de création : 1982

Forme juridique : SCOP

Projet soutenu par la Nef et par GARRIGUE

Présentation du projet

En 1982, Ardelaine s'est donnée pour objectif de revaloriser les laines des moutons ardéchois sur le site d'une ancienne filature et de créer des emplois dans l'esprit et la forme

coopérative. A l'ambition d'agir sur le développement local dans un esprit solidaire, s'ajoutait aussi la volonté de produire sans nuire à l'environnement et donc des exigences en matière d'écologie. Vingt ans après, les 30 salariés de la SCOP Ardelaine transforment les laines de 300 éleveurs ovins, en couettes, matelas, tricots... produits dans le respect de l'environnement et vendus sur place, par correspondance et sur de nombreux salons et foires " bio ".

Sur le site de l'entreprise, deux musées présentent l'histoire du travail de la laine à 20.000 visiteurs annuels.

L'ancienne filature de laines a repris vie, le village de St Pierreville est sorti de l'oubli et la force d'une entreprise solidaire dans une démarche multisectorielle [production, commercialisation, culture, tourisme] en matière de développement local, a fait ses preuves.

Présentation de l'activité

Restructuration de la filière laine locale sur le site d'une petite filature centenaire ardéchoise dans une dynamique coopérative et des pratiques respectueuses de l'environnement. Tonte de 50.000 moutons/an chez 300 éleveurs d'Ardèche et Haute-Loire. Transformation de 40 tonnes de laine à travers divers ateliers réalisant des produits finis: lavage [station d'épuration agréée], cardage, confection de matelas et divers produits de literie, tricotage et confection de vêtements. L'activité est complétée par une dimension culturelle avec la présentation de deux musées sur l'histoire des techniques du travail de la laine, du néolithique à aujourd'hui.

Produits / Services

Produits en pure laine vierge:

- literie [matelas, couettes, oreillers],
- vêtements [vestes, manteaux, pulls],
- produits enfants [literie, turbulettes, jouets]
- Musées de la laine [sur place]
- Formation professionnelle à la culture coopérative [réseau R.E.P.A.S.]

Résultats

En 2004, Ardelaine a réalisé un chiffre d'affaires de 1.297.000 €, en progression de 12,5% par rapport à l'année précédente. 30 salariés travaillent chez Ardelaine dont 18 sont coopérateurs depuis fin 2004.

Le partenariat financier

Les Cigales ont apporté du capital au moment de sa création, Garrigue est venue renforcer les fonds propres dans une période de développement ; sa participation au capital est à hauteur de 9,5% du capital d'Ardelaine, fin 2004. La NEF est intervenue par un prêt pour l'investissement de la station d'épuration en 1990 et depuis, accompagne, au cours des années, divers investissements nécessaires au développement. Le mouvement coopératif est également présent à travers le Crédit coopératif, Socoden...

Les derniers investissements financés sont des bâtiments d'ateliers [400m²] et un parking pour l'accueil des visiteurs.

ou un projet au souci environnemental...

LES ROSEES – MAISON D'HÔTES

Contact : Kilpérick LHOBET
238 chemin de Font Neuve - 06250 MOUGINS
Tél : 04 92 92 29 64 - Port. : 06 62 16 13 36
Fax : 04 92 92 29 88 - Email : lesrosees@yahoo.com
Site Internet : <http://www.les-rosees.com>

Secteur d'activité : Hébergement
Localisation : Côte d'Azur
Date de création : 2002
Forme juridique : EURL

Financements obtenus :
Nef [prêt sur 10 ans] : 103.000 €
Crédit coopératif [prêt sur 10 ans] : 133.000 €

Présentation de l'activité

Les Rosées est une maison d'hôtes haut de gamme liée à une activité parallèle de décoration [la maison d'hôtes sert également de show-room]. Les Rosées présente un concept de l'art au service de l'humain aussi bien pour la réflexion que l'intuition ou l'imagination. Elle a été restaurée dans un souci de préservation du patrimoine.

La maison a été restaurée en utilisant le plus possible des matériaux naturels [chaux sur les murs, parquets, tomettes...]. Les hôtes ont déjà reçu de nombreux artistes en quête de lieu de création. Un espace de soin et de massage est offert. Les produits proposés sont régionaux ou bio.

Le financement du projet

Les prêts obtenus ont fait l'objet d'une hypothèque sur les biens immobiliers personnels dans leur totalité. Ils ont été refinancés en décembre 2003 par une autre banque pour un montant d'environ 300.000 euros.

Les résultats

Depuis son ouverture, " Les Rosées " est en progression [chiffre d'affaire de 83.000 euros en 2004 contre 98.680 sur les 8 mois de l'exercice 2005] malgré une perte importante d'environ 35.000 euros en 2004 qui est la conséquence de dotations aux amortissements importants. L'exercice 2005 devrait générer des bénéfices.

PAYS DE LA VALLEE DE LA SARTHE Caisse de Sablé-sur-Sarthe & Commission 72

Le Pays de la Vallée de la Sarthe a développé un projet sur le thème " Valorisation de l'eau et des rivières ", financé à hauteur de 1,5 million d'euros par le programme européen " Leader + ".

L'Association de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe [ADTVS] en assure l'ingénierie avec 6 salariés. Le Conseil de Créavenir soutient cette action pour une première année expérimentale, avec l'ouverture d'une

enveloppe annuelle de 50.000 € au profit de porteurs de projets individuels ou associatifs, dont 40.000 € destinés à des prêts d'honneur, 8.000 € à des subventions [en complément d'un prêt d'honneur pour les projets associatifs], et 2.000 € pour des actions de communication du Pays sur son territoire. Les dossiers sont instruits et proposés par l'ADTVS sur la base de 15 projets par an, et l'octroi de l'aide est décidé par une commission locale Créavenir, avant validation finale par le Pays.

ou un projet à vocation sociale...

Michelle & Jean BOURE

Contacts : Michelle & Jean BOURE
107 rue du Barrage - 44440 Joué sur Erdre
Tél : 02 40 72 36 03

Année du prêt : 2002
Forme juridique : Personne Physique
Clientèle : Professionnels
Projet soutenu par la Nef

Présentation de l'activité

Michelle et Jean BOURE accueillent des personnes à revenus

modestes par le biais de l'AFMA dans une bâtisse de caractère qu'ils ont entièrement rénovée avec des matériaux écologiques et équipée avec des énergies renouvelables.

Produits / Services

Mise à disposition du local pendant 3 séjours de 3 semaines par an à l'Association Familiale des Maisons d'Accueil, accompagnement, découverte.

Les matériaux utilisés sont chanvre et chaux, chauffage solaire direct en toiture... menuiseries en chêne, terre cuite...

LE RELAIS DU PECH

Contacts : HANIMA - Route du Col des Bordères -
65400 Estaing - tél. 05 62 97 44 93
Site : www.hanima.com

Secteur d'activité : Restauration
Localisation : Pyrénées
Date de création : Juillet 2004
Forme juridique : association loi 1901

Financement obtenu : 115.000 € de la Nef

Présentation de l'activité

Ali GHOMRANI, handicapé moteur après un accident de la circulation à l'âge de 20 ans, a consacré son énergie à développer l'Association HANIMA, installée dans les Hautes

Pyrénées à 1.060 mètres d'altitude sur le chemin du Col de l'Aubisque. Il propose depuis 1993 des activités de loisirs pour permettre aux personnes handicapées moteur ou sensorielles de goûter à des plaisirs montagnards généralement réservés aux personnes valides : la marche, le parapente, l'escalade, le ski et le cheval pour les plus valides et la promenade en traîneau tiré par des chiens husky, ou en calèche pour les autres.

Le relais du PECH est composé de deux structures : une SCI qui fait de l'immobilier avec la particularité de le faire aux normes " tourisme et handicap " et l'association HANIMA LOISIRS qui a pour objectif de développer des activités de sports et de loisirs afin de proposer une offre à un public en situation de handicap.

Les résultats

Actuellement, la structure accueille environ deux mille visiteurs pour un chiffre d'affaire annuel de 300.000 euros.

Les perspectives

Les contrats emploi - jeune ont permis de pratiquer une tarification à peu près égale à ce que trouve une personne

valide [éviter la discrimination par l'inégalité des prix], car pour accompagner une personne avec un handicap "lourd" avec prise en charge au quotidien [aide à la toilette, à l'habillement, au déplacement, etc...], il faut une personne valide. Or, le prix facturé aujourd'hui est de 150 €/jour/personne alors qu'il faudrait réellement facturer 250 € [prix de journée DDASS].

ou un projet impliqué dans le développement local

LES JARDINS DE LA ROCHE DE CHARME

Contact : 32 Grande Rue - 88170 Pleuvezain

Tél. : 03 29 06 45 83

Siège social : Mairie 54115 Tramont Lassus

Localisation : milieu rural en Lorraine

[Meurthe et Moselle et Vosges]

Date de création : 1997

Forme juridique : Association loi 1901

Activités : Production et commercialisation de légumes biologiques dans le cadre d'une structure d'insertion sociale et installation d'une ferme pédagogique

Coût d'investissement du projet : 65.000 €

Plan de financement :

Subventions publiques : 47.865 €

Aides privées : 10.000 €

Prêt Cigales : 6.707 €

Présentation de l'activité

Les Jardins de la Roche de Charme visent à la fois une clientèle locale qui achète des paniers de légumes, des touristes et des établissements scolaires pour l'organisation de classes de nature. Ces activités sont mises en place au profit de personnes en insertion sociale et professionnelle des départements des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle.

L'association a démarré en juillet-août 1997. A l'origine, on trouve des animateurs sociaux, des élus locaux et des personnes au chômage. Pour les animateurs sociaux, il s'agissait de répondre au manque criant d'actions d'insertion en milieu rural, notamment pour les femmes. Les élus [six maires des deux départements] ont facilité l'acquisition de terrains et les premiers investissements. Les personnes au chômage ont investi dans la mise en place d'une ferme pédagogique.

Les initiateurs

Au sein du conseil d'administration, on compte des maires, mais aussi des agriculteurs, des acteurs sociaux et financiers, ainsi que des clients-adhérents. L'équipe des Jardins de la Roche de Charme est aujourd'hui constituée de 20 personnes : 6 encadrants et 14 personnes en insertion.

Les partenaires

Il faut distinguer trois types de partenariat : financier, logistique et de recrutement.

➔ Sur le plan financier, on trouve à la fois des collectivités locales [conseils généraux, conseil régional de Lorraine] sous forme de subventions, des fondations privées [Fondation de France, Fondation Kronenbourg et Fondation des Caisses d'épargne] sous forme d'aides au démarrage et des clubs d'épargnants locaux [2 Cigales de Meurthe-et-Moselle et une Cigales vosgienne] sous forme de prêts.

➔ Sur le plan logistique [acquisition de 4 hectares de terres cultivables et de bâtiments pour le dépôt des outils et le stockage des légumes], les Jardins ont eu le soutien des agriculteurs locaux et de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle.

➔ En matière de recrutement, les Jardins travaillent avec l'ANPE, la Commission locale d'insertion, la DDTEFP et le Fonds local emploi solidarité.

Les résultats

L'association cultive actuellement 5 hectares. En termes de production, les paniers de légumes sont commercialisés à partir de 10 points-relais situés dans les communes environnantes, où sont déposés les paniers commandés, au profit de 290 clients adhérents. Ceux-ci sont des adhérents-consommateurs qui pré-achètent les paniers de légumes grâce à leurs cotisations.

En termes d'insertion des personnes, il existe 14 postes annuels potentiels. 24 personnes [certaines au chômage depuis plus de trois ans] sont passées par les Jardins dont 3 ont retrouvé un travail et 2 ont fait des formations [maraîchage, horticulture].

Les perspectives

Le projet de ferme pédagogique avance avec la mise en place dans un premier temps d'un accueil pour les retraités et les écoliers. L'association a également mis en place des ateliers de pratique écologique, destinés à ces adhérents et au grand public, et consacrés à la pratique du jardinage et à la sensibilisation sur les économies d'eau.

Tableaux récapitulatifs des critères et financements des principaux financeurs solidaires

Ces tableaux ont été élaborés par la Bourse aux Financements Solidaires [FINANSOL] spécifiquement pour ce guide d'ODIT France. Pour plus de précisions sur les organismes financeurs, se reporter à l'Annexe I.

1 (Les prêts solidaires

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Entreprises individuelles, associations, sociétés Projets ayant une caractéristique Développement durable, environnement, bio, économie solidaire, développement local, culture	Prêt minimum: 10.000 € Prêt long terme [jusqu'à 15 ans] : opérations foncières et immobilières Prêt moyen terme [2 à 7 ans] : création ou développement d'activités Prêt court terme [moins de 2 ans]: besoins de trésorerie Prêt type collectif ou associatif La constitution d'un cercle de cautions : le porteur de projet cherche autour de lui des personnes qui font confiance à son projet et vont lui témoigner concrètement leur solidarité en s'engageant chacune pour un montant limité [à 1.524 Euros environ]	NEF Nouvelle Economie Fraternelle 114, bd du 11 novembre 1918 69626 Villeurbanne Cedex www.lanef.com
National	■ Création Reprise Développement	Tout type de structures et d'activités Entrepreneurs concernés Personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique souhaitant créer leur entreprise et leur propre emploi	L'Adie propose un financement pouvant aller jusqu'à 15.000 € et pouvant prendre plusieurs formes : Prêt solidaire de création de 5.000 Euros maximum : pour démarrer une entreprise Prêt progressif de 1.000 puis 2.000, 3.500 et 5.000 Euros : pour financer une petite activité économique Prêt de développement pour développer une entreprise existante, investir dans du nouveau	ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique 4 bd Poissonnière 75009 Paris adie@adie.org www.adie.org L'ADIE a des délégations régionales

Territoire d'intervention	Type de projet concerne	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financeur solidaire Coordonnées
National	■ Création Reprise Développement		matériel, augmenter son stock, diversifier sa marchandise Prêt d'honneur de 5.000 Euros maximum pour permettre au créateur d'augmenter ses fonds propres en complément du prêt solidaire Prêt de matériel pour tester une activité, disposer d'un matériel de vente sur les marchés, d'un véhicule, etc	ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique 4 bd Poissonnière 75009 Paris adie@adie.org www.adie.org L'ADIE a des délégations régionales
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Associations Entreprises	Grande diversité de concours pour financer investissements et cycle d'exploitation, avec des produits à court moyen et long termes, à taux fixe ou à taux variable. Le Groupe a une forte expérience des crédits à moyen et long termes et fait souvent appel à des mécanismes de garantie mutuelle : Financement du Cycle d'Exploitation [Mobilisation du poste "clients" / Besoins saisonniers et préfinancement / Garanties données] Financement des Investissements [Valeurs incorporelles / Immobilier professionnel / Equipement professionnel] Financement des Opérations de Haut de Bilan [Création ou reprise de société, avec achat du fonds, des titres, des parts / Croissance et développement / Transmission]	Crédit Coopératif 33, rue des Trois Fontanot 92002 Nanterre www.credit-cooperatif.org

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées PME Scop en création, en développement, en difficulté pour les prêts personnels Scop adhérente pour les prêts participatifs	Prêt personnel entre 3 et 5 ans, taux fixe 6,90% + 0,60% Prêt participatif entre 3 et 5 ans, taux fixe TBB	Réseau SCOP : SOCODEN, SOFISCOPE [Outils gérés par les Unions Régionales des Scop] Confédération Générale des Scop 37, rue Jean Leclair 75017 Paris Tel : 01 44 85 47 00 cgcom@scop.coop Site : www.scop.coop
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Tous projets d'entreprises portés par des femmes	Prêts , dont les modalités sont fixées par les épargnants, dans le cadre d'une convention avec l'emprunteuse. En règle générale, la créatrice s'engage à rembourser son prêt à un taux d'intérêt variant de 5 à 8 % sur une durée de 2 à 5 ans	RACINES ■ Réseau d'Accompagnement des Créations et Initiatives des femmes par une Nouvelle Epargne de Solidarité ■ 8, square de la Dordogne 75017 Paris Tél : 01 45 66 08 19 Fax : 01 45 84 03 92
Régional Nord Pas-de-Calais	■ Création Développement	Structures concernées Création de petites entreprises dans les secteurs des services, de l'artisanat, de l'industrie, du développement en milieu rural ainsi que le développement d'associations et d'entreprises innovantes	Prêt durée de 2 à 5 ans, compris entre 5.000 et 50.000 Euros	Caisse Solidaire Nord Pas-de-Calais 3 Contour St Martin Grand'Place 59100 Roubaix Tél: 03 20 81 99 70 Fax: 03 20 81 99 71 caisse-solidaire@caisse-solidaire.org
Régional Pays de la Loire	■ Création Reprise Développement	Structures concernées FONDES : Structures d'insertion par l'économique, PME-PMI, artisans, commerçants, professions de service dans les quartiers d'habitat social, demandeurs d'emplois de longue durée créateurs d'entreprises ADIE : Tout type de structures portées par des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique souhaitant créer leur	Partenaire du FONDES 44 [Fonds de développement solidaire]: Fonds de garantie, prêt d'honneur, apports en fonds propres Partenaire de l'ADIE Pays-de-la-Loire : micro-crédits Prêt aux associations Réalisé avec cession de créance, il permet de répondre aux besoins immédiats de trésorerie non couverts par les autres établissements bancaires. Il est donc complémentaire avec un découvert de moins de 3	Crédit Municipal de Nantes 7 rue du Général Leclerc 44000 Nantes Tél: 02 40 99 21 00 contact@creditmunicipal-nantes.com www.cm-nantes.com

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financeur solidaire Coordonnées
Régional Pays-de-la-Loire	■ Création Reprise Développement	entreprise et leur propre emploi Associations	mois ou avec un prêt supérieur à 9 mois. ■ Durée du prêt : 3 à 9 mois ■ Taux : Maximum 7 % plus frais de dossier et frais de timbre ■ Montant : 80 % maximum du montant de la subvention attendue	Crédit Municipal de Nantes 7 rue du Général Leclerc 44000 Nantes Tél: 02 40 99 21 00 contact@credit municipal-nantes.com www.cm-nantes.com
National	■ Création Reprise	Cible Projets concrets qui concilient des préoccupations économiques, sociales et environnementales C'est le projet qui est financé et non la structure en tant que telle	Le financement d'un projet peut se traduire par des apports en fonds propres, des crédits ou des subventions La contribution annuelle des Caisses d'Epargne est appelée à s'accroître régulièrement chaque année puisqu'elle est calculée à la fois sur la base des résultats des Caisses, et sur le montant de la rémunération des parts sociales.	Fédération des caisses d'épargne www.societaires.caisse-epargne.fr Les PELS sont financés sur une partie des excédents d'exploitation des Caisses d'Epargne. Sur les exercices 2001, 2002 et 2003, un budget global de plus de 85 millions d'euros a été consacré au financement des PELS.
Régional Franche-Comté	■ Création	Cible Les personnes exclues du système bancaire classique	Prêts personnalisés [micro crédit social]	Caisse solidaire de Franche-Comté Contact : Florence GUASTALLA 7, place Victor Hugo 25000 BESANCON Tel : 08 71 53 58 28 Fax : 03 81 25 06 45
International	■ Création Développement	Cible De petits entrepreneurs des pays en développement, porteurs de projets économiquement viables, mais exclus des circuits bancaires, faute de garanties et de ressources propres.	Prêt bancaire D'un montant de 50 à 5.000 euros	SIDI 12, rue Guy de la Brosse 75005 Paris Tél: 0033 [0]1 40 46 70 00 Fax: 0033 [0]1 46 34 81 18 p.durand@sidi.fr www.sidi.fr

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
National	■ Création	Les entreprises En phase de création [moins de trois ans] tout secteur d'activité employant jusqu'à 10 salariés, ne faisant pas appel à l'épargne publique et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement bancaire à moyen ou long terme	Prêt à la création d'entreprises Crédit de 2.000 et 7.000 euros sans garantie, ni caution personnelle du créateur	Oseo BDPME [Groupe Oseo] 27-31, av du Gal Leclerc 94710 Maisons - Alfort Cedex Tél : [33] 01 41 79 80 00 Fax : [33] 01 41 79 80 01 http://www.bdpme.fr

2 (Les prêts d'honneur solidaires ou assimilés

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
Local	■ Création Reprise	Structures concernées Entreprises individuelles ou collective	Prêts sur l'honneur Sans intérêt, ni garantie, jusqu'à 10.000 Euros en moyenne. Les PFIL gèrent également des dispositifs publics ou privés comme le Prêt à la Création d'Entreprise [OSEO BDPME], peuvent faire appel à des organismes de garantie comme OSEO SOFARIS et facilitent l'octroi de prêts complémentaires	Plates-Formes d'Initiatives Locales [Associations membres de France Initiative Réseau] France Initiative Réseau 14 rue Delambre 75014 Paris Tél. 01 40 64 10 20 info@fir.asso.fr Contact local consulter le site www.fir.asso.fr
Régional Alsace	■ Création Reprise Développement	Structures concernées En Alsace, structures d'économie sociale et solidaire, activités et pratiques solidaires [insertion socio-économique de personnes en difficulté, création et développement d'activités culturelles, préservation de la santé...]	Prêts sur l'honneur	Alsace Finance Solidaire Tél : 03 88 24 96 14 Fax : 03 88 24 96 14 afsolidaire@yahoo.fr

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
Local Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Toute entreprise localisée à Bordeaux ou sa Communauté Urbaine	Prêt d'honneur De 1.500 € à 12.000 € pour financer du matériel, des travaux, du besoin en fonds de roulement d'une entreprise en création, en reprise ou en développement La Caisse Sociale peut prêter seule ou aux côtés d'autres banques et organismes ; elle fonctionne comme une banque pour l'octroi des prêts, mais n'est pas une banque puisqu'elle ne délivre pas de chèques, ni de cartes de crédits.	Caisse sociale de développement local Crédit Municipal 29 rue du Mirail 33300 Bordeaux Tél : 05 56 33 37 97 Fax : 05 56 33 37 98 csdl@free.fr www.csdl.asso.fr

3 (Les garanties solidaires

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
Régional	■ Création Reprise Développement	Caractéristique du projet Tout porteur de projet, individuel ou collectif, qui a pour objectif l'embauche ou l'insertion de personnes en situation de précarité, la création d'activités solidaires ou encore la mise en place de nouveaux services de proximité	Garantie Sur prêts à moyen terme pour financer investissements et/ou BFR, entre 2 et 5 ans avec montant maximal de 65% ou 50% du prêt, dans la limite de 30.500 Euros	France Active 37 rue Bergère 75009 Paris Tél : 01 53 24 26 26 franceactive@franceactive.org www.franceactive.org

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Scop et SCIC SARL ou SA	Garantie Jusqu'à 50% lors d'investissements matériels et 30% pour les investissements immatériels	Réseau SCOP : SOFISCOPE [Outils gérés par les Unions Régionales des Scop] Confédération Générale des Scop 37, rue Jean Leclair 75017 Paris Tél : 01 44 85 47 00 cgcom@scop.coop Site : www.scop.coop
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Les associations	Garantie SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF couvrant jusqu'à 60% des prêts dans la limite de 130.000 euros	SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF 75 rue Saint Lazare 75009 Paris Tél. 01 42 80 42 24. sogama@noos.fr site : www.sogama.fr
National Europe	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Tout type de structures	Fonds de garantie mutuelle	FEBEA Crédit Coopératif Rue du Progrès 333, Boîte 5 1030 Bruxelles Belgique Tél : +32 [0]2 274 14 55 Fax: +32 [0]2 205 17 39 febea@scarlet.be http://www.febea.org
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Les femmes créatrices d'entreprises	Le FGIF Fonds de Garantie pour la création - la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes Le montant est compris entre 5.000 et 38.112 euros	France Active Garantie 37 rue Bergère 75009 Paris Tél. : 01 53 24 26 26 Fax : 01 53 24 26 28 franceactive@franceactive.org www.franceactive.org

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Les associations intermédiaires, entreprises d'insertion agréées, régies de quartier... employant des personnes en situation d'exclusion	Le FGIE Fonds de Garantie pour l'Insertion par l'Economique Le montant est compris entre 15.000 et 122.000 euros	France Active Garantie 37 rue Bergère 75009 Paris Tél : 01 53 24 26 26 Fax : 01 53 24 26 28 franceactive@franceactive.org www.franceactive.org
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Les ateliers protégés employant des personnes handicapées	Le FGAP Fonds de Garantie pour le développement des Ateliers Protégés	
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Associations d'utilité sociale ou porteuses de projets innovants	Le FGES Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement des Entreprises Solidaires le montant est compris entre 5.000 et 75.000 euros	
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Tout type de structures	Garantie des prêts Accordés par les réseaux bancaires jusqu'à 70%, voire 80% dans certains cas	

4 (Le capital risque

Territoire d'intervention	Type de projet concerne	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
Local	■ Création	Structures concernées S.A., S.A.R.L., S.C.O.P., S.C.I.C. , associations [petites entreprises locales et collectives d'utilité sociale : protection de l'environnement, commerce équitable, insertions sociale, promotion de la culture, etc	Prises de participations ou d'actions de sociétés lors de leur constitution ou dans une phase d'augmentation de capital [montant moyen : 4.000 €]. Dans la limite de 25% du capital dans une S.A.R.L ou 33% dans une S.A.et possibilité de prêt en compte courant d'associés si la Cigales possède des parts dans le capital de l'entreprise ■ Apports avec droits de reprises aux associations ■ Plusieurs Cigales peuvent intervenir ensemble sur un projet	CIGALES Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et locale de l'Épargne Solidaire Fédération des Cigales 61, rue Victor Hugo 93500 Pantin Tél : 01 49 91 90 91 www.cigales.asso.fr
National	■ Création	Structures concernées TPE, PME en nom commercial [S.A., S.A.R.L., S.C.O.P., S.C.I.C.] Ayant une caractéristique de : ■ Production d'utilité sociale ■ Respect de l'homme et de l'environnement ■ Fonctionnement démocratique ■ Viabilité économique	Prises de participations minoritaires [entre 5 et 30%] au capital de sociétés non cotées, sur une durée minimum de 5 ans Possibilité de compléter par un apport en comptes courants d'associés Entre 1.500 et 60.000 Euros La participation peut être rachetée, totalement ou partiellement par les salariés, particuliers et institutionnels	Garrigue [Coopérative financière] 61, rue Victor Hugo 93500 Pantin Tél/Fax : 01 48 44 74 03 www.garrigue.net
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Tout porteur de projet, individuel ou collectif, qui a pour objectif l'embauche ou l'insertion de personnes en situation de précarité, la création d'activités solidaires ou encore la mise en place de nouveaux services de proximité	Apports en fonds propres [SIFA] : Sociétés commerciales en développement et pouvant justifier d'une action solidaire. Apports en compte courant D'associés et détention de 5% minimum du capital, d'un montant de 15.000 à 160.000 Euros, pour une durée de 5 ans maximum	France Active 37 rue Bergère 75009 Paris Tél. : 01 53 24 26 26 Fax : 01 53 24 26 28 franceactive@franceactive.org www.franceactive.org

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financeur solidaire Coordonnées
National	■ Développement	Structures concernées Scop et SCIC, en phase de développement, qui s'inscrivent dans le champ de l'économie solidaire : environnement, commerce équitable, tourisme solidaire, distribution bio, insertion, service de proximité	Apports en fonds propres et quasi-fonds propres Intervention minimum de 80.000 Euros	IDES Institut de Développement de l'Economie Sociale [Société financière, filiale d'ESFIN] 10/12 rue des 3 Fontanot 92022 Nanterre Tél : 01 55 23 07 02 ides@esfin-ides.com www.esfin-ides.com
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Scop S.A. et S.A.R.L.	Souscription de capital Entre 3 et 5 ans	Réseau SCOP : SPOT SOCODEN, SOFISCOPE [Outils gérés par les Unions Régionales des Scop] Confédération Générale des Scop 37, rue Jean Leclair 75017 Paris Tel : 33 [0] 1 44 85 47 00 cgcom@scop.coop www.scop.coop
National	■ Création Reprise Développement	Structures concernées SA avec potentiel de croissance et création d'emplois	Souscription de capital Entre 3 et 5 ans	Love Money pour l'emploi 10, rue Montyon 75009 Paris Tél : 01 48 00 03 35 federation@love-money.org www.love-money.org
Régional Midi-Pyrénées	■ Création Développement	Structures concernées S.A., S.A.R.L., S.C.O.P., SICA Pour la production de biens ou services utiles, dans le respect de l'environnement et développant un mode de relation partenariale favorisant le développement, l'autonomie et la solidarité des personnes.	Prises de participations Minoritaires égales ou inférieures à 25%, pour une durée limitée.	leS Initiative pour une Economie Solidaire [Coopérative financière] Tél : 05 61 75 12 97 permanence@ies.coop www.ies.coop

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
Régional Nord Pas-de-Calais	■ Création Développement	<p>Structures concernées S.A., S.A.R.L., S.C.O.P. ayant un capital social minimum de 15.000 Euros.</p> <p>Ayant pour caractéristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'embauche de personnes en situation professionnelles difficile [chômeurs de longue durée, personnes présentant un handicap physique ou mental, jeunes sans qualification ou sans expérience, etc.] ■ Sous forme de sociétés [SA, SARL, SAS] .. ■ Dont l'activité se trouve dans la région Nord-Pas-de-Calais, ■ Créant au moins 6 emplois dans les trois années suivant l'intervention, ■ La production de biens ou services utiles : <ul style="list-style-type: none"> ● qui respectent l'environnement ● qui développent un mode de relation partenariale ● en favorisant l'échange et la participation des salariés, clients, et fournisseurs 	<p>Prise de participations Minoritaires ne dépassant généralement pas 25% en capital et en compte courant dans des sociétés.</p> <p>Le montant moyen des interventions d'Autonomie et Solidarité est de 8.000 Euros en capital complété par une avance de 16.000 Euros en compte courant pour les entreprises en création</p> <p>Pour une durée de 5 ans</p>	<p>Autonomie et Solidarité S.A. coopérative de capital-risque solidaire</p> <p>146 rue Nationale 59000 Lille</p> <p>Tél. : 03 20 14 30 62 Fax. : 03 28 52 84 67</p> <p>contact@autonomieet solidarite.fr www.autonomieet solidarite.fr</p>
Régional Corse	■ Création Développement	<p>Structures concernées Entreprises locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prises de participation en capital ■ Comptes courants d'associé ■ Prêts participatifs 	<p>FEMU QUI Société régionale de capital risque Chambre de Commerce Nouveau Port 20293 Bastia Tél : 04 95 54 44 75 Fax : 04 95 54 44 75 femu-qui@ femu-qui.com www.femu-qui.com</p>
Régional Pays Basque	■ Création Reprise Développement	<p>Structures concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Toute entreprise implantée dans le Pays Basque : SARL, SA ou SAS [classique ou SCOP] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation au capital ■ Apport en compte courant d'associé ■ Souscription d'obligations convertibles en actions ■ Titres participatifs ■ Certificat d'investissement ■ Prêts participatifs 	<p>HERRIKOA Société de capital risque pour le développement économique en Pays Basque 1 rue Donzac BP 412 64104 Bayonne Cedex</p> <p>Tél : 05 59 25 37 30 Fax : 05 59 25 37 34</p>

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
Régional Bretagne	■ Création Reprise Développement	Structures concernées Tout type d'entreprises ou structures d'insertion	Intervention dans la limite de 15.000 euros en capital ou en compte courant d'associé	Bretagne Développement Initiative / Bretagne Capital solidaire Société coopérative de capital-risque 18 place de la Gare 35000 Rennes Tel : 02 99 65 04 00 http://bdibretagne.free.fr

5 (Les subventions

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financier solidaire Coordonnées
National	■ Actions spécifiques	Structures concernées Associations, Scop, SCIC dans une démarche d'économie sociale : <ul style="list-style-type: none"> ■ Pérenniser des emplois ■ Hybrider des ressources ■ Impliquer des acteurs ■ Avoir un partenariat privé/public ■ Etre innovant ■ Non lucratif ■ Posséder une dimension collective 	Subvention Lors du montage du projet et accompagnement dans le développement. Délai moyen de réponse 2 à 3 mois 1.000 projets ont été accompagnés, dotés pour un montant de plus de 10 millions d'Euros	Fondation MACIF 38 rue de Ponthieu 75008 Paris www.fondation-macif.fr
National	■ Actions spécifiques	Appel à projets intitulé "Dynamiques collectives - quand vos initiatives solidaires créent de l'emploi", dont l'objectif est de soutenir des projets collectifs et solidaires permettant de créer des emplois pérennes	Subvention	Fondation de France 40 avenue Hoche 75008 Paris www.fdf.org

Territoire d'intervention	Type de projet concerne	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financeur solidaire Coordonnées
National	■ Projets économiques à dimension sociale et environnementale	Structures concernées <ul style="list-style-type: none"> ■ Les structures d'insertion professionnelle et sociale par l'activité économique ■ Les services d'aide à domicile et aux particuliers ■ Les organismes d'aide à la création d'entreprise 	Subvention	Fondation Agir Pour l'Emploi [FAPE] 32, rue de Lisbonne 75008 Paris Tél : 01 40 42 61 07 Fax : 01 40 42 62 94
National	■ Actions spécifiques	Le Concours " Prix et Trophée de l'Initiative " pour encourager les organismes relevant de l'Économie sociale [coopératives, associations et mutuelles...] qui mènent des actions exemplaires	Subvention De 3.000 euros au niveau régional et de 8.000 euros au niveau national	Fondation Crédit Coopératif 33 Rue des 3 Fontanot BP 211 92002 Nanterre cedex Tél : 01 47 24 86 71 Fax : 01 47 24 86 42 www.groupe.credit-cooperatif.fr
National	■ Actions spécifiques	Les projets retenus doivent : <ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser l'épanouissement de l'être humain dans son cadre de vie ■ Faciliter son intégration dans la société 	Subvention	Fondation Gaz de France 37 Rue du Général Foy 75008 Paris Tél : 01 47 54 28 02 Fax : 01 47 54 30 45 www.gazdefrance.com [rubrique Mieux connaître/Mécénat]
National	■ Actions spécifiques	Le développement et le soutien des actions visant à améliorer l'autonomie de la personne, quels que soient ses handicaps et ses difficultés	Subvention	Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidarité [FCES] 76 boulevard Pasteur 75014 Paris Tél : 01 58 40 31 42 www.groupe.caisse-epargne.fr
National	■ Actions spécifiques	Sous mesure 10 b [cf. page 84] <ul style="list-style-type: none"> ■ Appui aux micro-projets associatifs 	Subvention de 23.000 euros par an sur 36 mois quelle que soit la durée du projet	Fonds Social Européen [FSE] Organismes agréés par le préfet de chaque région www.travail.gouv.fr/fse rubrique " micro-projets [mesure 10b] "
International	■ Actions spécifiques	Favoriser le développement économique et social des personnes vivant dans des pays à potentiel touristique tout en sensibilisant les professionnels du tourisme français	Subvention	Bourse Internationale du tourisme solidaire MIT INTERNATIONAL : tél. 01 47 07 02 30 E-mailkancour@aol.com

6 (Les avances remboursables

Territoire d'intervention	Type de projet concerné	Contenu du projet financé et/ou Type de porteur concerné	Modalités de financement	Financeur solidaire Coordonnées
Local	■ Reprise	Structures concernées Associations oeuvrant dans le champ des nouveaux services, de l'économie solidaire ou possédant des potentialités d'évolution vers les activités marchandes	Contrat d'apport associatif Entre 12 et 60 mois pour un montant entre 5.000 et 15.000 Euros [30.000 pour les entreprises d'insertion]	France Active 37 rue Bergère 75009 Paris Tél : 01 53 24 26 26 Fax : 01 53 24 26 28 franceactive@franceactive.org www.franceactive.org
Regional Rhône-Alpes	■ Création Reprise Développement	Structures concernées association, mutuelle, coopérative ou société dont le capital est détenu majoritairement par des associations, coopératives ou mutuelles	Avances remboursables d'un montant maximum de 38.000 euros à taux 0, remboursable sur une durée de 5 ans avec un différé possible de 2 ans	CRESS Rhône-Alpes [Conseil Régional Rhône-Alpes] Contact : Florence MARTIN, 74, rue Maurice Flandin 69003 Lyon Tél : 04 78 09 11 97 Fax : 04 72 78 42 92 www.cress-rhone-alpes.org

Monter

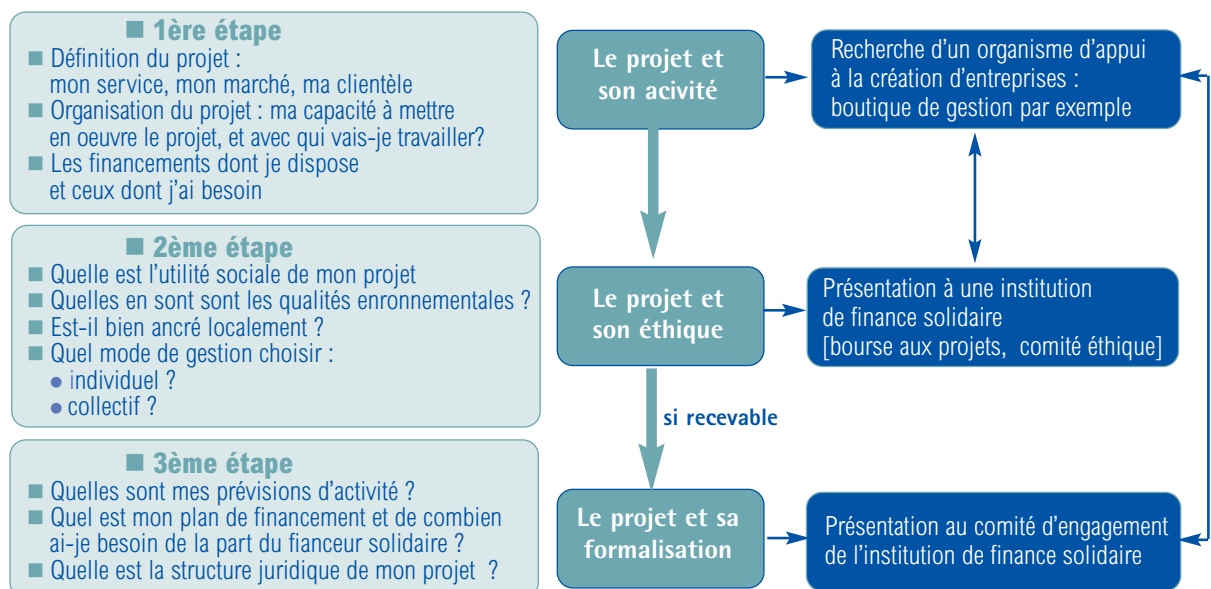
un dossier de financement solidaire

Les différentes étapes de votre demande de financement

FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS D'UNE INSTITUTION DE FINANCE SOLIDAIRE NÉCESSITE DE RESPECTER CERTAINES ÉTAPES QUI GARANTIRONT ULTÉRIEUREMENT LES CHANCES DE SUCCÈS DE LA DEMANDE. EN EFFET, RIEN NE SERT DE S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE QUI DEMANDE DU TEMPS SI CERTAINES CONDITIONS NE SONT PAS REMPLIES DÈS LE DÉPART.

Tout d'abord, la préoccupation permanente que le porteur de projet doit avoir en tête est double : le caractère éthique de son projet et la cohérence d'ensemble du projet. Le candidat à un financement solidaire devrait donc se livrer à un examen préalable de son projet au regard des critères d'accès à un financement solidaire en respectant les étapes suivantes :

Étapes d'élaboration d'une demande de financement



Nos conseils

- Faire appel à un organisme d'appui à la création d'entreprise pour formaliser son projet
- Choisir le financeur solidaire en fonction des caractéristiques de son projet [cf. page 31 et suivantes]
- S'interroger préalablement sur ses motivations à faire appel à un financement solidaire
- Être prêt à rendre régulièrement des comptes à ses financeurs solidaires

Se faire accompagner peut s'avérer utile

LES ACTEURS DE LA FINANCE SOLIDAIRE S'ACCORDENT POUR RECONNAÎTRE QUE L'UNE DES DIFFICULTÉS DE LEUR MISSION RÉSIDE DANS LA RÉCEPTION ET L'ANALYSE DE DOSSIERS SOUVENT PEU OU MAL FORMALISÉS ; BEAUCOUP DE CRÉATEURS SONT EN EFFET AVANT TOUT DES PRATICIENS DANS LEUR DOMAINE D'ACTIVITÉ, PAS DES COMMERCIAUX, NI DES FINANCIERS ; PEU ONT DE L'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE CRÉATION ET/OU DE DIRECTION D'ENTREPRISE.

Par exemple...

La Caisse d'Economie Solidaire du Nord-Pas de Calais enregistre environ 2.000 demandes par an de financement pour la création d'entreprises. Celles-ci nécessitent généralement une mise en forme préalable qui est assurée par les 159 réseaux locaux d'accompagnement. A l'issue de leur intervention, seulement 300 dossiers donnent effectivement lieu à l'établissement d'une demande de financement ; 100 seront finalement financés.

L'ADIE mobilise des réseaux divers comme les boutiques de gestion, les prescripteurs sociaux, et les réseaux consulaires. Seuls 1/3 des dossiers arrivent directement à l'association.

Les dossiers reçus par la NEF proviennent également des plates-formes d'initiative locale et des préfectures. La NEF dispose également de ses propres réseaux associatifs qui drainent une partie de ses futurs emprunteurs.

■ Les avantages de l'accompagnement

Ainsi, même si l'accompagnement dans le montage de son projet n'est pas une obligation, il est néanmoins fortement recommandé par tous les financeurs solidaires. C'est d'autant plus important pour les structures d'économie solidaire qui privilégient l'entrepreneuriat collectif et des initiatives ancrées sur un territoire. En outre, l'appui d'un organisme ayant une parfaite connaissance des outils de financements existants et des aides diverses apparaît souvent essentiel dans la réussite d'un projet.

Quel que soit le type de projet qu'il envisage de mettre en oeuvre [sa taille, son statut, son secteur d'activité...], en étant accompagné, le porteur de projet a l'assurance de présenter un dossier complet et abouti auprès du financeur solidaire. Par ailleurs, il peut être suivi pendant 2 ans après le démarrage de son activité.

■ Les différentes étapes d'accompagnement

Des structures d'accompagnement et de conseils spécialisées peuvent apporter un soutien à tout ou partie des étapes du projet. La structure peut donc intervenir lors de :

- ➔ la définition du projet
- ➔ l'étude de marché
- ➔ l'établissement des comptes prévisionnels
- ➔ la recherche de financements
- ➔ le choix du statut juridique

L'accompagnement vers la création d'activité



La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle [DDTEFP] de chaque département peut fournir la liste des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises et en particulier ceux qui sont agréés " Chèque Conseil ", dispositif qui permet de cofinancer leur intervention auprès des créateurs d'entreprise.

Deux exemples d'accompagnement de porteurs de projets

Avec Accès Conseil [boutique de gestion à Marseille]

Accès Conseil est une boutique de gestion qui intervient sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône. Elle propose un accueil, un accompagnement et un suivi post-crédation au porteur de projet. Les différentes étapes de l'accompagnement du porteur de projet sont les suivantes :

■ Une réunion collective

Ces réunions durent une demi journée et ont lieu une fois par semaine. Au cours des réunions, sont expliquées les différentes étapes de l'accompagnement. Par ailleurs, deux documents sont remis au porteur de projet :

➔ la liste des aides à la création d'entreprise

➔ un questionnaire qui permettra au porteur de présenter son projet

En effet, bien que l'accompagnement des boutiques de gestion se situe en amont de la création, le porteur ne doit pas se présenter simplement avec une idée très vague de son projet mais doit concrétiser son idée en véritable pro-

jet. Ainsi, ce questionnaire qui porte notamment sur le produit, le marché, les moyens de production, ... permet de diriger le futur créateur dans la présentation de son projet.

■ L'accueil

Il s'agit là de la phase durant laquelle un diagnostic est réalisé par un chargé d'étude qui va accompagner le porteur jusqu'à la création de son entreprise, voire après sa création. Il s'agit ici avant tout de vérifier qu'il y a bien adéquation entre le porteur de projet et le projet.

A partir de cette étape les entretiens sont individualisés.

■ L'accompagnement

Cette étape consiste à réaliser une étude de faisabilité commerciale. A partir de ces éléments, le chargé d'étude et le porteur du projet définiront un positionnement et une stratégie commerciale, qui aura des conséquences en terme de besoin de financement au démarrage. Le chargé

Avec Accès Conseil [boutique de gestion à Marseille]

d'étude apporte ici au porteur de projet des connaissances techniques afin qu'il s'approprie son nouvel environnement [gestion, recherche de financement, ...]. Cette phase dure en général environ 8 mois.

■ Le suivi post création

Elle dépend de la maturité des projets mais il s'agit d'un suivi de gestion à travers des tableaux de bord que le

porteur doit communiquer à la boutique de gestion. La règle première de l'accompagnement fait par une boutique de gestion repose sur une démarche participative du porteur : initiative et solidarité constituent la charte des boutiques de gestion.

Leur vocation est avant tout d'informer, d'orienter un porteur de projet dans la prise des bonnes décisions pour la création de son entreprise.

Avec l'IEDV [PFIL dans la Drôme]

IEDV, Initiatives Emploi Dauphiné Vivarais, est une Plate Forme d'Initiative Locale [PFIL], en Drôme des collines Royans-Vercors agréée pour le Prêt à la création d'entreprise.

Elle réalise un accompagnement lors de la dernière étape avant la création. Contrairement à une boutique de gestion ou à une chambre consulaire qui aident le porteur de projet à concevoir son projet, l'IEDV comme c'est le cas pour 8 PFIL sur 10, aide le porteur à mettre en place son projet en l'expertisant.

Ainsi, quand le porteur de projet s'adresse à une PFIL, son " business plan " est déjà structuré, le marché est ciblé et l'activité est définie. Il s'agit donc d'un accompagnement au démarrage facilitant la mobilisation de financements.

Le porteur de projet a en premier lieu un contact téléphonique avec l'IEDV qui permettra d'aborder les grandes lignes du projet. Ensuite, différentes étapes de l'accompagnement sont proposées :

■ La réunion d'information

Le porteur de projet assiste à une réunion d'information [elles ont lieu 2 fois par mois] sur " comment trouver des outils de financement ? "

■ Le travail avec un chargé d'étude

Un dossier est remis au porteur de projet qui va permettre à la PFIL d'analyser le projet. Une fois le dossier complet le porteur de projet va travailler avec un chargé d'étude [en

moyenne 2 à 3 rendez-vous sur 15 jours] pour réaliser une étude approfondie de son projet. Il s'agit d'une sorte d'expertise du dossier qui permet d'en faire ressortir les points positifs et les points faibles. Le projet est alors souvent modifié car, par exemple, il peut y avoir une mauvaise appréciation des besoins en fonds de roulement.

■ Le passage en comité

Si le dossier est recevable, le porteur de projet présente ensuite son projet devant un comité d'agrément composé d'experts [juristes, comptables, chefs d'entreprises...]. Ce comité a lieu deux fois par mois sur une demi journée. Chaque PFIL procède différemment mais au sein de l'IEDV c'est le chargé d'étude qui rédige le dossier et le porteur de projet qui le présente.

■ L'accompagnement post-crétion

Si le dossier est accepté [en général moins d'un quart des dossiers présentés sont rejetés], les financements sont mis en place et le porteur est suivi pendant 2 à 5 ans selon la durée du prêt et selon la maturité du porteur. Durant cette période le porteur est parrainé par un chef d'entreprise en activité ou à la retraite et doit :

- ➔ *tenir un tableau de bord dans le but de lui permettre de s'approprier la gestion de son entreprise,*
- ➔ *rendre des comptes annuels pour vérifier que l'entreprise n'est pas en péril,*
- ➔ *participer à des réunions où les chefs d'entreprises peuvent échanger sur leurs expériences et où sont présents des spécialistes [4 à 5 réunions par an].*

Le contenu de votre dossier de demande de financement

FAIRE APPEL À UN ORGANISME DE FINANCEMENT SOLIDAIRE N'EST PAS UN CHOIX ANODIN. IL NE FAUT PAS PENSER QU'IL SERVIRA DE PALLIATIF À LA DÉFAILLANCE D'UN ÉTABLISSEMENT BANCAIRE " CLASSIQUE ". LE FINANCEUR SOLIDAIRE A SES PROPRES CRITÈRES D'ANALYSE DES DOSSIERS QUI LUI SONT PRÉSENTÉ [CF PAGE 31 ET SUIVANTES].

Tout d'abord, il faut rappeler que l'on ne s'adresse pas à un financeur solidaire pour tout type de projet. Ensuite, qu'un projet recevable n'est pas seulement défini par son contenu mais également par sa finalité, nous dirons son " éthique ". Les financeurs solidaires vont considérer en général que la réussite d'un projet est conditionnée par cinq éléments qui doivent être solides ou démontrer leur capacité à le devenir :

- L'équilibre entre les caractéristiques du projet en termes de développement durable [dimensions environnementales, sociales et humaines] et l'efficacité économique des activités projetées avec un leadership [une personne ou un groupe] porteur de ces deux dimensions.
- La cohérence entre les objectifs sociaux et environnementaux du projet et les moyens envisagés. Pour certains financeurs solidaires, les activités " nature " avec comme support l'utilisation du Quad seront irrecevables !
- Dans le cas d'un portage collectif du projet, la qualité de l' " association " constituée : qui sont les porteurs, leur histoire ?
- Le soutien du territoire dans lequel le projet va s'inscrire : c'est la dimension développement local du projet, celle des réseaux constitués, de l'ancrage local.
- Des prévisions économiques raisonnables : c'est à dire offrir des produits ou des services à des prix acceptables assurant la viabilité de l'entreprise.

Ces spécificités doivent s'ajouter aux balises traditionnelles de l'analyse d'une entreprise réalisée par un banquier. Quelles que soient les activités projetées de l'entreprise, celles-ci doivent être justifiées à la fois aux niveaux :

- De la capacité du porteur à gérer un projet dans toutes ses dimensions,
- De son marché,
- De sa structure juridique,
- De ses ressources humaines,
- De la faisabilité de son montage financier à court et moyen termes.

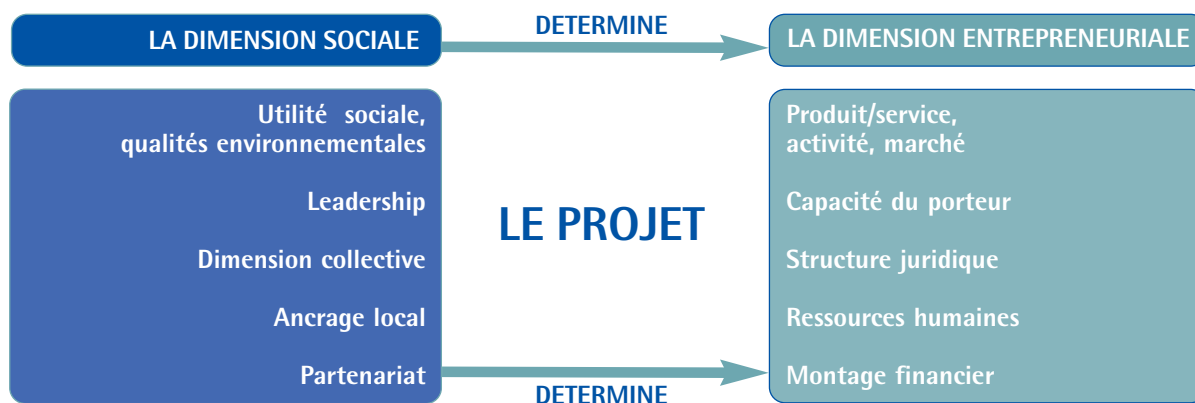
En conséquence, il faut considérer qu'un projet est apprécié par les institutions de la finance solidaire au regard de deux dimensions qui en font ou n'en font pas un projet recevable :

- Sa dimension sociale : les finalités,
- Sa dimension entrepreneuriale : l'entreprise.

La dimension sociale du projet, c'est à dire ses finalités, est réalisée à travers l'activité envisagée de l'entreprise [la dimension entrepreneuriale].

Les éléments constitutifs d'un projet sont donc interdépendants et le porteur de projet doit rechercher l'équilibre entre eux. Le schéma qui suit présente une grille d'analyse qui peut servir à démontrer l'équilibre entre dimension sociale et dimension entrepreneuriale de votre projet touristique.

L'équilibre entre les dimensions sociales et entrepreneuriales de votre projet touristique



LA RÉUSSITE D'UN PROJET EST CONDITIONNÉE PAR CINQ ÉLÉMENTS QU'ILLUSTRENT LES CINQ PROJETS TOURISTIQUES SUIVANTS :

1 La cohérence entre les objectifs et les moyens du projet

LA FERME DE BAUME ROUSSE

Projet soutenu par LA NEF

Installés depuis 1988 Cobonne dans la Drôme, Marion Has et Stéphane Cozon ont créé la Ferme de Baume Rousse. La ferme étant modeste, ils ont pris le pari d'une agriculture diversifiée [élevage de brebis laitières avec transformation fromagère, production de plantes aromatiques et médicinales ...] avec une maîtrise maximale de la filière [transformation et commercialisation directe], le tout en agriculture bio contrôlée et bio-dynamique certifiée Demeter. Pour compléter leurs revenus et valoriser leur activité agricole, ils ont mis en place une activité d'accueil touristique à la

ferme dans le respect de la charte "Accueil Paysan". Le fort développement de l'agrotourisme les a amenés à imaginer l'agrandissement de la partie accueil avec une diversification des activités liées.

Ils ont sollicité la Nef pour financer le gros œuvre des chambres d'hôtes et la construction d'un dodécadôme en architecture écologique.

Coordonnées

Quartier Baume Rousse
26400 Cobonne

2 La qualité d'association des différents porteurs du projet

LA NOTE BLEUE

**Contact : 534 chemin du marais
38121 Chonas L'Amballan
Tél : 04 74 15 96 90 - Fax : 04 74 15 96 87**

**E-mail : lanotebleue@cooperation.net
Site Internet : <http://www.lanotebleue.net>**

**Activités : lieu de création artistique
Localisation : Isère
Date de création : 2001
Forme juridique : Association loi 1901**

**Coût d'investissement du projet : 315.575 € [2000]
Plan de financement :
Apport personnel : 96.195€**

**Prêt NEF [15 ans] : 106.714 €
Prêt famille : 59.912 €
Prêts amis : 52.754 € [18 prêteurs de 460 € à
10.700 € : prêts gratuits de 2 à 25 ans]**

Présentation de l'activité

Dans une ancienne ferme en pisé, la note bleue accueille des groupes et des individuels pour des stages et séjours de création. Katy Ollif et Jacques Mayoud, les artistes à l'initiative de ce projet, sont entourés par un cercle de proches investis au sein de l'association. Celle-ci organise des stages, des soirées, des rencontres à thème et gère l'accueil des personnes séjournant dans le lieu. Tant dans les activités proposées que dans la qualité du cadre, il s'agit ici de faire le lien entre la personne, son travail créatif et son environnement immédiat.

Produits & Services

- ➔ Lieu de travail et de ressourcement comprenant : une salle de 100m2, réhabilitée avec des matériaux sains, pour enseigner, répéter, exposer, enregistrer... une petite maison pour un travail individuel au calme ou l'hébergement des utilisateurs de la salle [5 personnes au maximum]... des jardins en terrasses avec vieux arbres, source, vue sur le Pilat et le Vercors
- ➔ Stages pour adultes en journée, en week-end et en semaine : musiques traditionnelles, collage, taiji quan, clown, conte...
- ➔ Soirées de rencontres : musiques du monde, contes, habitat écologique, art et thérapie...

Les initiateurs et le partenariat

Dans un 1er temps, les initiateurs ont trouvé en 1999 un site nécessitant beaucoup de travaux et un cercle de caution pour l'emprunt à la Nef. Ce 1er projet trop risqué a été abandonné mais ils avaient constitué un groupe de plus de 20 proches prêts à les soutenir. Il s'agissait d'amis, de collaborateurs, d'élèves et accompagnateurs fidèles de leur travail qu'ils ont régulièrement tenu au courant de leurs recherches et de leur organisation et à qui ils avaient présenté la Nef.

La propriété de Chonas étant un meilleur investissement [en bon état, partageable et revendable facilement], l'hypothèque était une garantie suffisante et la Nef n'a pas demandé de cercle de cautions.

Ce cercle d'une vingtaine de personnes proches motivées par le projet s'est alors transformé :

- ➔ au niveau juridique, en C.A. d'une association de gestion des activités d'accueil,
- ➔ au niveau financier, en groupe de prêteurs [prêts gratuits] ou donateurs.

L'association " la note bleue " a donc été créée en janvier 2001 à partir d'un noyau de proches soutenant le projet. Elle organise les stages, rencontres à thème, soirées, et gère l'accueil des personnes séjournant dans ce lieu de travail : groupes et individuels pour les stages et séjours de création [musiciens, comédiens, danseurs, plasticiens, auteurs, thérapeutes, animateurs...].

L'association est locataire de la partie des bâtiments à usage collectif [40% environ]. Les initiateurs du projet qui sont propriétaires du lieu ne sont pas administrateurs de l'association mais assurent de manière bénévole, outre la permanence de l'accueil, la direction artistique et technique des activités.

La plupart des membres du cercle de proches sont investis dans l'association, membres adhérents ou bienfaiteurs, animent certaines activités ou donnent un coup de main occasionnel pour les travaux de rénovation ou d'entretien. Ils leur donnent le plus souvent possible l'occasion de se retrouver pour des moments festifs, pour l'A.G. de l'association ou pour les remercier de leur aide.

3 Le soutien du territoire au projet

LA GENTIANE

Contact : Patrice CHAUX
Centre d'Accueil et d'Animation LA GENTIANE Allée de la Mairie - 63810 BAGNOLS
Tél : 04.73.22.23.86 - Fax : 04.73.22.29.92
contact@lagentiane-bagnols.org

Activités : lieu d'accueil et d'hébergement
Localisation : Puy de Dôme
Date de création : 2004
Forme juridique : SCIC

Les financements obtenus :
Plate-Forme Issoire Lembron Initiatives / France Initiative Réseau [prêt d'honneur]
Fondation Macif région Centre[subventions] : 8.000 euros
Fondation de France [subventions] : 5.000 euros
Comité d'expansion économique du Puy de Dôme [subventions] : 9.000 euros

Cigales [apport en capital] : 3.700 euros
Garrigue [apport en capital et participation par le biais d'un compte courant] : 7.600 euros
La NEF : 24.000 euros
Puy-de-Dôme Garantie [France Active] a apporté sa garantie

Présentation de l'activité

1ère Société Coopérative d'Intérêt Collectif [SCIC] auvergnate, " La GENTIANE " est un centre d'accueil et d'animation pour classes de découverte, vacances en famille, séminaires et mariages... Au cœur du parc naturel des volcans d'Auvergne, il a vocation à accueillir de nombreux amoureux de la nature tout en faisant travailler de 6 à 8 personnes " au Pays ". La SCIC a reçu les prix régional et national " Talents de l'Economie Sociale " 2004 [8 000 euros]. Le centre a l'agrément " Maison Familiale de Vacances ", et est inscrit sur la Liste Départementale de l'Education Nationale. L'établissement est agréé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Produits & Services

Quatre pôles d'activité :

- ➔ Hébergement,
- ➔ Restauration,
- ➔ Accueil de stages et actions d'insertion par l'économie,
- ➔ Activités et animations socioculturelles / culturelles.

Le bâtiment, aux normes " E.R.P. ", est d'une capacité de 60 couchages, avec cuisine équipée, salle à manger d'une capacité de 100 personnes et salles d'activités. L'établissement est destiné aux enfants de Bagnols et de la Communauté de Communes [cantine, centre de loisirs,...], aux habitants de Bagnols, des communes regroupées au sein de Sancy Artense Communauté et des cantons avoisinants [animations et activités socioculturelles, actions culturelles, restauration, soirées à thèmes,...], aux Communes [Ville de Paris,...], aux Associations et Fédérations d'Education Populaire, Comités d'Entreprise, Institutions,...[accueil de groupes, classes découvertes primaires - collèges - lycées, colonies de vacances, séjours aventures, stages, séminaires,...], aux individuels, aux familles, aux groupes organisés, [restauration, animations, hébergement].

Les initiateurs et le partenariat

Patrice CHAUX voulait changer de vie, s'installer en milieu rural et mettre son expérience professionnelle au service de l'intérêt collectif. Il a élaboré un projet d'économie

sociale et solidaire dans le domaine du tourisme familial en milieu rural, puis a mobilisé un groupe de personnes partageant les mêmes valeurs, avec lesquelles il a créé l'Association " Initiative Créativité Développement Local ", en juillet 2002. Le projet s'est concrétisé sur le territoire de la Communauté de Communes de Sancy Artense, avec l'ouverture en février 2004 du Centre d'Accueil et d'Animation " La Gentiane " sur le village de Bagnols dans le Puy-de-Dôme.

La création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, entreprise à but social se basant sur les principes de l'économie solidaire inscrite dans une démarche de projet de territoire, a été rapidement envisagée. La proposition du site de Bagnols a été faite mi-juin 2003 à l'occasion de la Foire à l'Installation en Milieu Rural qui s'est déroulée à Limoges. Afin de permettre un avancement rapide du projet, une Société Coopérative loi de 1947 a d'abord été créée et ce jusqu'à ce que les conditions requises pour la mise en place d'une SCIC soient remplies. Propriété de la Commune de Bagnols, le bâtiment est mis à disposition à titre gratuit avec un bail emphytéotique de 20 ans.

Les principaux partenaires de la Gentiane

La Gentiane a su développer un large éventail de partenaires ; pour n'en citer que quelques uns :

- ➔ collectivités locales : Commune de Bagnols, Sancy

Artense Communauté, Ville de Clermont-Ferrand
 ➔ au plan financier : Bourse aux Financements Solidaires [mise en synergie], Plate-Forme Issoire Lembron Initiatives / France Initiative Réseau, Fondation Macif région Centre, Fondation de France, Comité d'expansion économique du Puy de Dôme, Club des Cigales Augustine, Crédit Coopératif, Puy-de-Dôme Garantie [France Active], La Nef,
 ➔ au plan professionnel : Union Régionale des Scop d'Auvergne [La Gentiane est adhérente],

➔ associations : associations de Bagnols, Comité Régional du Tourisme d'Auvergne, Agence Départementale de Développement du tourisme du Puy-de-Dôme.

Résultats

Malgré une légère perte en 2004, les résultats prévisionnels semblent encourageants puisqu'en 2005 la Gentiane devrait enregistrer un bénéfice de 1.500 euros environ. La Gentiane envisage de doubler ce bénéfice d'ici 2007.

4 Une efficacité économique qui tient compte des enjeux du projet

OFFICE RAISMOIS D'ANIMATION DE LA BASE DE LOISIRS

Contact : Rue de l'orangerie 59590 RAISMES

Secteur d'activité : Base de loisirs

Localisation : Nord-Pas de Calais

Date de création : 1992

Forme juridique : association loi 1901

Emplois : 6

Financements obtenus :

Contrat d'Apport Associatif France Active : 15.000€

PEL : 15.000€

Garantie France Active à hauteur de 50%

Présentation du projet

Dans une ancienne ferme en pisé, la note bleue accueille des groupes et des individuels pour des stages et séjours de création. Katy Ollif et Jacques Mayoud, les artistes à l'initiative de ce projet, sont entourés par un cercle de proches investis au sein de l'association. Celle-ci organise des stages, des soirées, des rencontres à thème et gère l'accueil des personnes séjournant dans le lieu. Tant dans les activités proposées que dans la qualité du cadre, il s'agit ici de faire le lien entre la personne, son travail créatif et son environnement immédiat.

Les initiateurs et le partenariat

L'Office Raismois d'Animation de la Base de Loisirs [ORABL] est une association créée en 1992 d'une volonté municipale forte. De plus, il faut ajouter que l'attrait de cette structure n'est pas que touristique. En effet, pour ses activités, l'ORABL emploie des personnes en difficulté et éloignées du marché du travail [anciens détenus, personnes sortant de longue maladie et ayant du mal à trouver du travail, jeunes sans qualification]. La nouvelle équipe de l'ORABL tient absolument à préserver le volet insertion tout en optimisant l'activité dans un souci permanent de rentabilité [maîtrise de coûts, réduction des charges, suivi rigoureux ...]. C'est dans cette optique que la Base de Loisirs a signé un Contrat d'Apport Associatif de 15.000€ avec France Active et obtenu un Crédit PEELS du même montant à la Caisse d'Épargne des pays du Hainaut [garanti à 50% par Nord actif].

Les résultats

En 2004, le parc a accueilli 250.000 visiteurs, 25.000 ont par-

ticipé aux activités et 50.000 boissons/glaces/crêpes ont été servies. Le nombre d'entrée est moindre en 2005 [200.000]. Cette baisse est essentiellement due aux aléas climatiques.

La saisonnalité de l'activité étant très forte, il faut pouvoir proposer un maximum d'événements afin de profiter au mieux de la haute saison : plus de journées vertes pour les scolaires, l'accueil des jeunes défavorisés l'été grâce à l'opération " un été en Nord ", le show final du festival de l'eau [porte du Hainaut], l'organisation d'une manche du " Super Prestige " [cyclo-cross], et la rénovation du camping.

C'est dans cette optique que la Base de Loisirs a signé un Contrat d'Apport Associatif de 15.000€, d'un Crédit PEELS du même montant à la Caisse d'Épargne des pays du Hainaut [garanti à 50% par Nord actif]. La nouvelle équipe de l'ORABL tient absolument à préserver le volet insertion tout en optimisant l'activité dans un souci permanent de rentabilité [maîtrise de coûts, réduction des charges, suivi rigoureux ...].

5 L'équilibre entre le contenu et la viabilité économique du projet

ETRE ANIMATRICE "NATURE" EN ZONE LITTORALE A NOIRMOUTIER

Mlle Gwenaëlle DE PILLOT a créé, grâce à un cofinancement de l'ADIE, une activité d'animations variées dans le milieu du littoral pour permettre au public de découvrir, respecter et protéger le patrimoine naturel.

Elle a reçu un prêt solidaire de l'ADIE de 3.000 euros, soit la moitié du budget nécessaire, le reste émanant du Conseil régional et du Conseil général. Les animations portent sur six thèmes principaux :

- ➔ les oiseaux du littoral,
- ➔ les habitants de la mer,
- ➔ les paysages marins,

- ➔ la mer et les hommes,
- ➔ météo et navigation,
- ➔ randonnées de 5 à 15 km.

Mlle DE PILLOT travaille principalement avec les établissements scolaires, les comités d'entreprise, les organisateurs de voyages, les vacanciers et les offices de tourisme. L'activité, bien que saisonnière, tourne bien. Il s'agit d'un complément de revenus car Mlle de Pillot travaille aussi sur l'exploitation de sel de son mari, hors saison touristique.

1 (Caractéristiques et facteurs de succès de votre dossier de demande de financement

A partir de cette approche équilibrée de votre projet, le dossier que vous allez présenter à une institution de finance solidaire doit être organisé selon certains standards. Certains sont proches de ceux des institutions financières " classiques ", d'autres permettent de qualifier la dimension solidaire et durable du projet.

Le schéma qui suit, page 61, reprend les dimensions sociale et entrepreneuriale du projet et précise les informations à fournir à une institution de finance solidaire. La fourniture de ces informations est un facteur de succès de la relation entre un porteur de projet et un financeur solidaire.

■ La dimension sociale du projet envisagée au sens large recouvre :

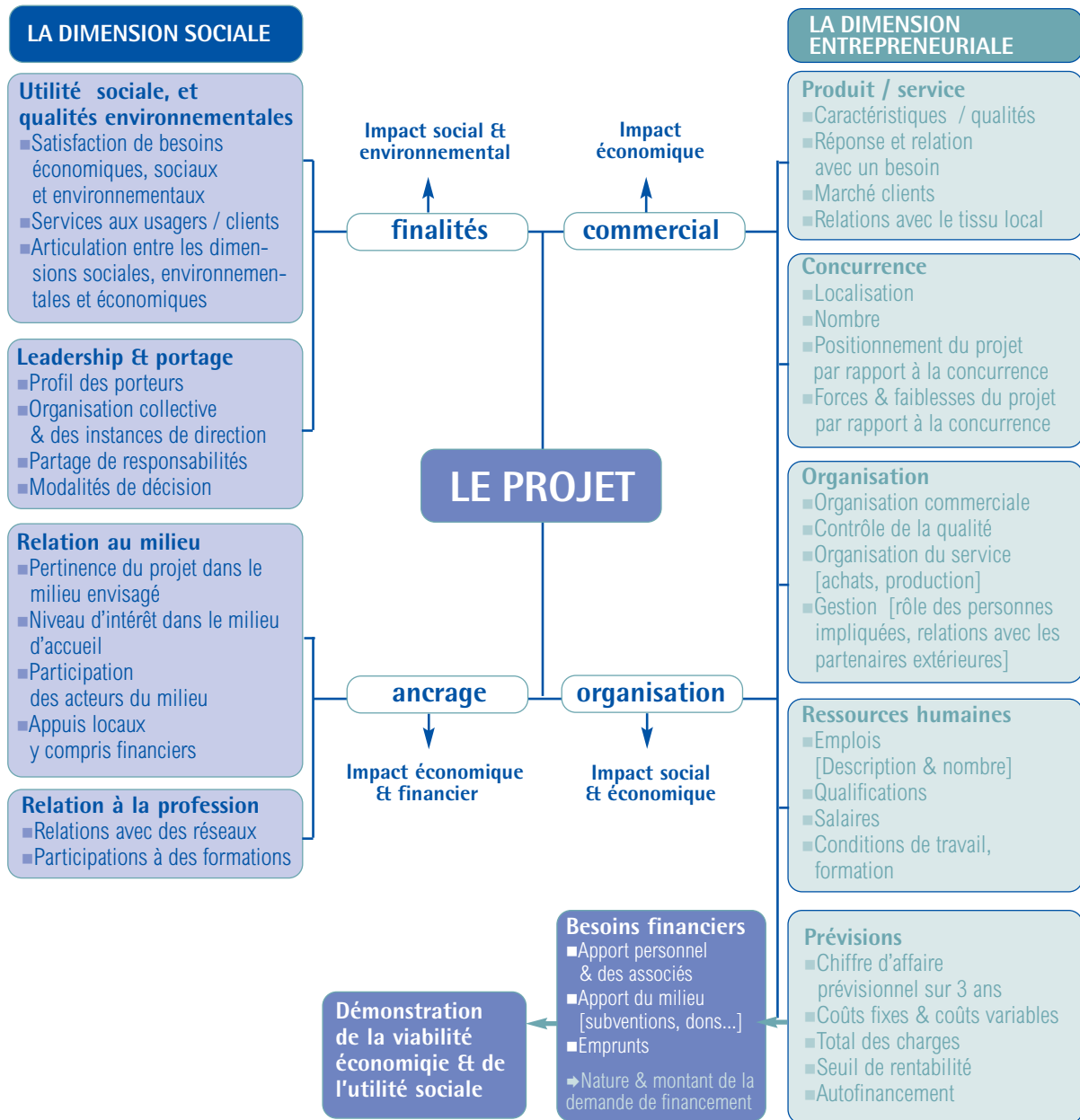
- ➔ Son utilité sociale et ses qualités environnementales
- ➔ Sa forme de portage : organisation du leadership
- ➔ Les relations avec le milieu d'accueil du projet et avec la profession le cas échéant

■ La dimension entrepreneuriale du projet concerne plus particulièrement ce qui fera qu'il est économiquement viable

- ➔ Le produit ou le service
- ➔ La concurrence à laquelle il va être confronté
- ➔ Son organisation et notamment ses relations avec le milieu d'accueil ; c'est particulièrement important dans un projet touristique
- ➔ Les ressources humaines qu'il va mobiliser et leurs conditions de travail
- ➔ Les prévisions économiques générées par l'activité créée.

En conclusion, votre dossier devra clairement faire apparaître la place du financement demandé à côté des autres financements et faire la démonstration à la fois de la viabilité économique de votre projet et de son utilité sociale à différents niveaux : sur le plan environnemental, social, humain, et l'apport du projet au milieu ou territoire d'accueil.

Informations à fournir à un financeur solidaire



Nos conseils

- Bien définir en quoi le projet présente un intérêt pour son milieu d'accueil
- Soigner ses relations avec le milieu
- Prévoir des apports financiers de la part des porteurs
- Démontrer que le projet est équilibré dans tous ses domaines : économique, social, organisationnel, financier

2 Les différences entre un dossier bancaire et un dossier " financeur solidaire "

Sur la forme, peu de différences existent entre un dossier bancaire et un dossier " financeur solidaire " si ce n'est les informations supplémentaires à fournir qui justifient que votre projet rentre bien dans le champs d'intervention du financeur solidaire que vous sollicitez [cf. page 31 et suivantes]. Attention, n'essayez pas de vous livrer à un " ré-habillage solidaire " de votre projet, qui initialement ne serait pas né d'une réelle motivation, vous seriez rapidement mis en défaut ! Par ailleurs, que ce soit auprès d'un banquier ou d'un financeur solidaire, vous devrez démontrer que votre projet est viable économiquement.

■ Ce tableau présente quelques éléments spécifiques à mettre en lumière dans un dossier adressé à une institution de finance solidaire.

POINTS COMMUNS analysés par les organismes bancaires et les financeurs solidaires	POINTS SPECIFIQUES analysés par le financeur solidaire
Présentation du projet ■	■ Son utilité sociale et ses qualités environnementales
Présentation du porteur du projet ■	
Le produit ou le service ■	
La concurrence ■	■ Les relations avec le milieu d'accueil du projet et avec la profession le cas échéant
L'organisation ■	■ La forme de portage : organisation du leadership ■ La valorisation éventuelle du bénévolat
Les ressources humaines ■	■ La nature des emplois créés, le profil des salariés [envisagez vous l'embauche de demandeurs d'emplois ?]
Les prévisions économiques ■ générées par l'activité créée	■ La part relative des financeurs du territoire d'accueil éventuellement mobilisés
Le plan de financement de l'entreprise ■	■ La part demandée au financeur solidaire

Exemple d'un dossier type à remplir pour un financeur solidaire ^[9]

1 ■ Enregistrement du porteur de projet

- ➔ Nom et coordonnées
- ➔ Situation professionnelle actuelle - Détails sur la situation personnelle

2 ■ Information générale sur l'activité

- ➔ Noms de l'entreprise et du projet
- ➔ Information sur l'accompagnement du projet
- ➔ Résumé de l'activité
- ➔ Détail sur la dimension solidaire du projet :
 - Création d'activité [public en difficulté], Bio, Insertion, Entreprise d'insertion, Associations intermédiaires, Régies de quartier,

Nota

[9] Dossier type présenté sur le site internet de Bourse au Financements Solidaires jusqu'en octobre 2005

Chantiers d'insertion, Création d'emplois nouveaux, Développement local, Commerce équitable, Services de proximité, Environnement, Développement Durable, Culture, Lutte contre l'exclusion [illettrisme, ...], ...

- ➔ Domaine d'activité :
 - Commerce, Art et Culture, Agriculture, Bâtiment, Industrie, Artisanat, Services aux particuliers, Hôtellerie-Restauration, Services aux entreprises
- ➔ Type d'activité :
 - Economique, Mixte, Non marchande
- ➔ Statut juridique :
 - SARL, SNC, SA, Profession libérale, EURL, Association, Entreprise Individuelle, SCI, SAS, SCIC, SCOP [SA & SARL], Autre statut juridique

3 ■ Informations sur l'organisation du projet

- ➔ Nombre de créations d'emplois générées par l'activité et Nature des emplois créés
- ➔ Type de projet : Création, Reprise, Développement
- ➔ Fonctions occupées dans la structure par le porteur :
 - Gestion, Commercial, Administratif, Technique
- ➔ Compétences du porteur sur le projet
- ➔ Nombre d'associés, Informations sur les associées
- ➔ Compétences manquantes dans la structure :
 - Gestion, Commercial, Administratif, Technique
- ➔ Actions envisagées :
 - Embaucher, Se former, Etre suivi par des conseillers
- ➔ Informations complémentaires
- ➔ Localisation de l'entreprise
- ➔ Information sur le local
- ➔ Résumé de l'étude de marché

4 ■ Informations sur le montage financier

- ➔ Montant total du plan de financement
- ➔ Types de besoins de financements :
 - Investissements matériels, Investissements immatériels, BFR
- ➔ Financements acquis au moment du dépôt du dossier :
 - Apports personnels, Subventions, Prêt d'honneur, Prêt, Avances remboursables, Capital Risque, Garantie/Caution [non comptabilisé]
- ➔ Financements recherchés :
 - Subventions, Prêt d'honneur, Prêt, Garantie/Caution, Capital Risque, Avances remboursables

5 ■ Eléments à joindre au dossier

- ➔ 1- Présentation de l'activité
- ➔ 2- Etude de marché
- ➔ 3- Etats financiers :
 - Plan de financement, Compte de résultat prévisionnel, Bilan prévisionnel, Tableau de trésorerie

L'instruction de votre dossier par l'organisme de financement solidaire

MÊME SI LES STRUCTURES DE LA FINANCE SOLIDAIRE S'INSPIRENT LARGEMENT DES TECHNIQUES BANCAIRES EN MATIÈRE DE DÉCISION DE FINANCEMENT, DANS LA MESURE OÙ ELLES DISPOSENT DE COMITÉS D'ENGAGEMENT, CELLES-CI DIFFÈRENT EN CE QUI CONCERNE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS. EN EFFET, L'INSTRUCTION DU DOSSIER SE FAIT AUSSI SUR DES CRITÈRES ÉTHIQUES, EN MÊME TEMPS QUE LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE EST ANALYSÉE.

Cependant, il existe des différences sur l'importance apportée au caractère solidaire des projets. Ainsi, les financeurs solidaires peuvent être classés en deux catégories essentielles :

➔ D'une part les financeurs solidaires qui financent des projets solidaires au sens strict comme c'est le cas pour la Nef. Pour elle, le caractère éthique du projet est fondamental. Par ailleurs, avant même le montage du dossier, un entretien téléphonique est mené pour vérifier que le projet susceptible d'être financé porte sur l'un des trois domaines suivants :

- projet écologique,
- projet social,
- projet culturel.

➔ D'autre part, les financeurs solidaires au sens plus large dans la mesure où ils ont pour vocation d'aider toute personne exclue du système bancaire classique. C'est le cas de l'ADIE ou de la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais qui fait avant tout confiance au porteur de projet en prenant soin de vérifier que le profil de celui-ci soit bien en adéquation avec son projet. Dans le cas de la Caisse Solidaire, parallèlement à l'instruction technique et financière du dossier par le comité d'engagement, il existe une instruction par un comité éthique. Ce comité est composé de personnes qui viennent en général du milieu associatif. Celui-ci décide du caractère plus ou moins solidaire des projets présentés. En cas d'avis défavorable, le financement ne peut être mis en œuvre.

Il faut aussi que le porteur du projet soit capable de " vendre " son projet dans toutes ses dimensions : éthique, sociale, économique. Ainsi, les Cigales organisent-elles des bourses aux projets pendant lesquelles les candidats au financement présentent leur projet et doivent convaincre les financeurs de leur pertinence, de leur éthique, et que leur personnalité et leurs compétences correspondent bien aux caractéristiques du projet.

1 Une instruction facilitée par la proximité géographique

Les structures de finance solidaire sont généralement proches géographiquement des porteurs de projet financés. Cette proximité favorise l'instruction des dossiers en facilitant les échanges avec les créateurs d'entreprise. La mise en œuvre d'un financement nécessite, selon les structures rencontrées par la mission, entre une et quatre rencontres avec le demandeur.

Certaines structures à vocation nationale ne disposent pas toujours d'implantations locales. France Active a tenté de remédier à cet inconvénient en suscitant la création de fonds territoriaux. Ces derniers s'appuient notamment sur des financements des Collectivités locales et disposent d'une entière délégation pour engager des financements jusqu'à 15.000 €. De même, le fonctionnement de l'ADIE s'articule autour d'un réseau couvrant 70 départements. Il comprend, outre le siège parisien, des délégations régionales et des antennes locales.

Un projet financé par Nord Actif, fonds territorial de France Active

LE CHAT QUI FUME

Contact : 3 rue Henri Kolb - 59000 Lille

Secteur d'activité : Restauration

Localisation : Lille

Date de création : 2004

Coût du projet : 38.000 €

Plan de financement :

Apport personnel : 21.000 €

Prêt d'honneur [3 ans] : 5.000 €

Prêt bancaire : 12.000 €

Garantie apportée par Nord Actif à hauteur de 65% du prêt

Présentation de l'activité

Estaminet flamand où l'on mange des plats froids

[salades et planches de charcuterie], des plats chauds [tartes salées et plats du jour, et des plats régionaux. Comme dans tout estaminet, une carte des bières est disponible et des jeux originaux et traditionnels sont proposés le soir. Une ambiance qu'il est rare de trouver en centre ville. M. Bertelet parie sur l'intimité de la salle [34 couverts] pour accroître encore la convivialité et la proximité avec ses clients.

Le créateur a la chance de cumuler l'expérience de la restauration et des études de comptabilité [d'un BTS comptabilité gestion]. Il s'occupe de la mise en place et de la préparation des plats, de l'approvisionnement [pour ce qui n'est pas livré], mais aussi de l'administration, la facturation et de la gestion. Un salarié, embauché à mi temps, s'occupe du service aux heures de repas.

Un projet financé par Créavenir ^[10], un fonds pour le Maine-Anjou et la Basse-Normandie

AEROPLAGE CLUB CHERBOURG HAGUE [Caisse de CherbourgNapoléon, 50]

Présentation de l'activité

Né en 1971, l'Aéropage Club Cherbourg Hague, club de char à voile, n'a cessé de se développer avec la volonté de s'ouvrir sur l'extérieur. Une école a été ouverte en 1999, avec l'embauche d'un emploi-jeune. 700 séances, de découverte ou de perfectionnement, sont organisées chaque année. Le club souhaite se

développer tout en conservant une vocation sociale, en accueillant un public le plus large possible et en pratiquant un tarif adapté. Dans le cadre de ce plan de développement, Créavenir apporte son soutien financier au club pour l'achat de deux chars à voile, au travers d'une subvention de 1.600 € et d'un prêt d'honneur du même montant.

Nota

[10] Les dotations de CREAVENIR

1978 : création, par le Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, d'un fonds social.

1983 : le fonds devient une association loi 1901 : Fonds de développement humain et économique du Crédit Mutuel.

1985 : le fonds prend la dénomination Fondation du Crédit Mutuel.

1992 : on parle désormais de l'association Créavenir. Son champ d'action est large, elle intervient dans les domaines culturel, sportif, social, économique, etc...en participant chaque année à hauteur d'environ 1 million € à de multiples projets qui naissent et se développent dans les départements de la Manche, la Mayenne et le Segréen, l'Orne, la Sarthe.

Depuis 20 ans, Créavenir a apporté son soutien à plus de 1.000 projets de développement local de toute nature. Et ce sont chaque année environ 30 projets d'envergure et plus de 100 "coups de coeur" qui sont encouragés, une attention toute particulière étant portée aux projets des jeunes de moins de 26 ans [projet individuel ou collectif]. Créavenir soutient association ou personne physique, porteuse d'un projet se développant sur le territoire de la Fédération de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Elle apporte prêt d'honneur ou subvention, appui matériel, appui relationnel, conseils, partenariats institutionnels [chambres consulaires, plate-formes d'initiatives locales], parrainage d'un ou plusieurs acteurs du Crédit Mutuel, élus ou salarié

2 (La décision de financement

Dans certains cas, le rôle des comités d'engagement est essentiellement financier. Ainsi, la Caisse Sociale de Bordeaux dispose d'un comité de crédit tripartite composé d'un banquier, d'un travailleur social et du parrain de l'entreprise. L'ADIE dispose également d'une structure comparable. De même France Active a deux comités d'engagement, le premier se prononce sur les dossiers concernant la Société d'Investissement et le second sur les financements issus des fonds collectés par le FCP Insertion Emploi.

Parallèlement, plusieurs structures de finance solidaire ont recours à des comités pour valider leurs décisions de financement et la conformité de celles-ci avec les principes moraux ou éthiques qu'elles prônent.

Pour Autonomie et Solidarité, un directeur, composé de 3 chefs d'entreprise, d'un ancien chef d'entreprise et du directeur de la structure, décide de l'octroi des financements. Son analyse a deux objets : s'assurer de la viabilité économique du projet, mais également du fait que celui-ci correspond à l'éthique d'Autonomie et Solidarité.

La démarche est similaire à la NEF dont le comité d'engagement se prononce sur le volet financier, alors que le comité d'éthique examine l'adéquation entre le projet financé et les objectifs de la structure. Outre son comité d'engagement [11] qui se prononce sur la qualité

économique du dossier, la Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais s'est également dotée d'un comité d'éthique. Ce dernier a pour fonction d'assurer la transparence auprès des épargnants, de contrôler le respect des orientations de la politique de crédit notamment au regard de la nature des entreprises financées.

Le Comité a ainsi le droit d'examiner tous les documents d'instruction. A l'aide d'une grille d'analyse éthique, il décide du caractère plus ou moins solidaire des projets présentés. En cas d'avis défavorable, le financement ne peut pas être mis en œuvre.

■ **Les structures de finance s'inspirent largement des techniques bancaires en matière d'octroi de prêts ; elles disposent toutes de comités d'engagement.**

Sur les 300 dossiers complets effectivement reçus [2.000 à l'origine] par la Caisse d'Economie Solidaire du Nord-Pas de Calais, 100 font l'objet d'un financement. La proportion est de 1 pour 6 pour France Active, 1 pour 10 à l'ADIE, 1 pour 30 pour la Caisse Sociale de Bordeaux. Pour l'ADIE, le premier entretien conduit à écarter 60% des dossiers et la phase d'instruction amène à éliminer les trois quarts des dossiers restants.

Cette sélectivité traduit un double souci :

- éviter que des personnes, déjà fragiles, se voient confrontées à des problèmes encore plus grands du fait de la faillite d'une entreprise créée dans des conditions de viabilité insuffisantes ;
- assurer la pérennité de structures de finance solidaire en n'accordant des financements qu'à des entreprises présentant des perspectives de solvabilité suffisantes. A défaut, les structures sortiraient de leur logique de crédit pour entrer dans une logique de subvention, ce qui nécessiterait d'autres formes de financements, mais relèverait également sans doute d'une autre forme de solidarité.

On observe que de telles procédures d'instruction des dossiers et de suivi des emprunteurs entraînent un faible taux de défaillance puisque le taux de défaillance des entreprises ainsi suivies est de 5 à 20% sur cinq ans, contre 50% en moyenne nationale. Le délai d'instruction des dossiers présentés aux organismes de financement solidaire est variable. Il dépend essentiellement de deux facteurs :

- la qualité du dossier présenté
- la périodicité des réunions des comités d'engagement qui est différente d'une structure à l'autre.

Nota

[11] Le comité d'engagement est composé d'actionnaires comme le Crédit Coopératif, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional...

Ce que disent les financeurs

A la Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais...

" Nous n'avons pas vraiment de critères particuliers. Nous intervenons là où n'interviennent pas les banques classiques. Malgré le fait que le côté bancaire resurgit dans l'instruction du dossier, nous faisons avant tout confiance au porteur de projet en prenant soin de vérifier que son profil soit bien en adéquation avec le projet qu'il souhaite faire financer. En premier lieu les dossiers sont étudiés par France Active qui donne son avis. A la suite, les dossiers pour lesquels l'avis est favorable passent en comité d'engagement qui se compose de banquiers, de personnes faisant partie de structures d'accompagnement, de SCOP,... qui discutent ensemble du projet. Ils regardent en priorité :

- ➔ la capacité du porteur de projet à mener à bien son projet
- ➔ l'origine du porteur de projet car ils privilégient les personnes exclues du système bancaire
- ➔ si le projet correspond ou pas à l'éthique fixée
- ➔ si le porteur peut rembourser son prêt sans forcément chercher un retour sur investissement.
- ➔ Si le dossier n'est pas retenu, on réoriente le porteur vers d'autres solutions ".

Concernant les projets de développement, c'est-à-dire quelques années après la création :

" [...] il y a, en parallèle de l'instruction du dossier en comité d'engagement, une instruction en comité éthique. Ce comité est composé de personnes élues qui viennent en général d'associations du développement durable, de structures d'insertion par l'activité économique. Il décide du caractère plus ou moins solidaire des projets présentés. En cas d'avis défavorable le financement ne peut être mis en œuvre.

Cependant les principaux dossiers instruits par la Caisse solidaire correspondent à des projets de création. Ainsi, [...] le comité éthique interviendra également sur les projets de création à l'avenir".

La Caisse solidaire considère " qu'il y a deux courants dans le champ de la finance solidaire :

- ➔ les financeurs solidaires qui financent strictement des projets solidaires,
- ➔ les financeurs solidaires qui aident les personnes exclues du système bancaire.

La Caisse solidaire appartient plutôt au deuxième courant dont l'objectif premier est de favoriser le retour à l'emploi et accepte donc autant les projets solidaires que les projets plus classiques ".

A la NEF...

" La différence avec un financement bancaire classique est la partie éthique qui doit être examinée avant même la viabilité économique. Avant le montage du dossier, un entretien téléphonique est mené pour vérifier que le projet susceptible d'être financé porte sur l'un des trois domaines suivants :

- ➔ écologique
- ➔ social
- ➔ culturel

Si le projet appartient à l'une de ces trois catégories, le dossier est alors constitué et passera en commission permanente qui validera alors, dans un second temps, le projet selon des critères purement économiques. Nous pouvons qualifier la NEF de financeur de projets solidaires au sens strict et non de financeur solidaire au sens large comme c'est le cas de l'ADIE qui va avant tout aider des personnes exclues du système bancaire classique ".

Chez les Cigales...

" Dans un premier temps, nous instruisons des dossiers pour savoir s'ils sont susceptibles d'être admis en commission de sélection. Ainsi, la première sélection est basée sur :

- ➔ la forme juridique car il faut que ce soit une société à capital ouvert,
- ➔ le besoin de financement car les Cigales financent de faibles montants.

Ensuite, il y a une instruction plus poussée faite par la commission de sélection sur :

- ➔ le domaine d'activité : il faut que ce soit un projet d'utilité sociale,
- ➔ le nombre d'emplois susceptibles d'être créés par

l'entreprise,
➔ les documents comptables pour s'assurer que les prévisions soient bien réalisables.

Si l'avis de la commission est favorable, le porteur de projet sera invité à une bourse aux projets [rencontre organisée une fois par mois] qui est une rencontre entre les porteurs de projets et les représentants des différentes Cigales. Chaque porteur de projet présente son projet et ensuite selon la sensibilité des personnes, certains projets sont retenus par les Cigales. Chaque club est libre de demander des documents supplémentaires au porteur si cela lui semble important".

Chez Garrigue...

" Il n'y a pas de procédure particulière pour les projets touristiques. La même procédure s'applique à tous les projets instruits par Garrigue :

Dans un premier temps, nous vérifions que le projet correspond à trois critères d'éligibilité :

- ➔ que l'activité soit liée soit à l'environnement, soit au commerce équitable, soit au développement durable,
- ➔ que la demande de financement n'excède pas 30.000 euros,
- ➔ la forme juridique : ce doit être une société.

Dans un second temps, nous demandons au porteur de projet son plan d'affaire. Pour ce faire, nous mettons à la disposition du porteur de projet un plan d'affaire type à compléter. Les membres du directoire de Garrigue instruisent les demandes et ensuite nous organisons des ren-

contres avec le porteur de projet concerné. Au moment de cette deuxième instruction, le dossier doit répondre aux questions suivantes :

- ➔ l'activité répond-elle à un intérêt collectif avec une dimension écologique ou sociale ?
- ➔ le projet se trouve-t-il dans une zone géographique rencontrant des difficultés particulières ou encore est-ce qu'il concerne une personne en difficulté ?
- ➔ dans quelle mesure l'entreprise veut-elle développer des relations démocratiques dans son fonctionnement : soit par des relations de coopération avec ses clients et fournisseurs, soit par sa forme juridique [coopérative par exemple] ?

Les critères économiques et financiers classiques ne sont regardés qu'ensuite ; ils sont nécessaires mais pas suffisants."

3 (Le partenariat avec les banques

Le partenariat avec les banques est largement développé par les structures de finance solidaire. Il prend néanmoins des formes diverses :

- ➔ L'ADIE a développé depuis 1995 des partenariats étroits avec les banques [12]. L'association a reçu, par convention, une délégation d'instruction et d'accord de prêts. A l'issue du processus, c'est la banque qui mobilise ses propres fonds sous réserve de la mise en œuvre d'une garantie de 50 à 60% et d'un financement complémentaire de l'ADIE. La banque assure ensuite le suivi administratif des prêts [back-office] et l'ADIE les relations avec les emprunteurs.
- ➔ Pour sa part, Autonomie et Solidarité n'intervient jamais seule et un cofinancement bancaire est indispensable.
- ➔ La Caisse sociale de Bordeaux n'intervient également qu'en partenariat avec d'autres banques.

Nota

[12]Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne, Banque Populaire

➔ C'est également le cas des plate-formes d'initiative locales [PFIL]. Ainsi l'effet de levier d'un prêt d'honneur d'une PFIL varie de 3 à 5, c'est-à-dire qu'à 1 € prêté par une plate-forme correspond 3 à 5 € d'autres financements.

■ Cette logique de partenariat avec les banques répond à une double nécessité :

- ➔ assurer le lien entre le circuit bancaire classique et le chef d'entreprise et contribuer ainsi à l'insertion dans l'économie des entreprises financées ;
- ➔ obtenir un effet de levier substantiel dans la mesure où les crédits solidaires ne répondent bien souvent qu'à une petite partie des besoins financiers des entreprises. Ils sont néanmoins généralement indispensables à la mise en œuvre des autres financements [effet levier].

Nos conseils

L'intervention financière d'un organisme de finance solidaire peut produire un effet de levier sur un financement bancaire. Alors, faites appel à votre banquier en même temps qu'au financeur solidaire. S'il ne suit pas, alors faites jouer la concurrence!

Un exemple de montage financier

LE DOMAINE DE VELOTTE

Contacts : 58140 BRASSY
Tél : 03 86 22 27 85 - Fax : 03 86 22 32 29

E-mail : la-velotte@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.velotte.com>

Secteur d'activité : Hôtel restaurant
Localisation : Morvan - Nièvre
Date de création : 2002

Forme juridique : Société anonyme
Projet soutenu par la Nef

Présentation de l'activité

Le domaine est une hôtel-restaurant accessible à tous et adapté aux personnes à besoins spécifiques : activités de loisirs et services adaptés. Son activité est donc mixte accueillant clients valides et handicapés dans un établissement bio-climatique qui maîtrise son impact sur l'environnement.

Produits & services

La marque et le concept sont déposés au Relais Nature et Terroirs. Par ailleurs, le Domaine de Velotte a eu le Prix de l'initiative en économie sociale "Fondation Crédit Coopératif", le prix spécial du Jury Trophées du Tourisme de Bourgogne. Le domaine est labellisé Tourisme et Handicaps, Rando accueil et en cours de certification ISO 14001. C'est un établissement HQE, cité par Hôtels et Techniques, Terre Sauvage, l'Hôtellerie Magasine, le-guide-accessible.com, le guide européen des vacances écologiques ECEAT, le guide Faire face : des vacances accessibles,...

Les résultats

La première année [2003] a été difficile financièrement. L'année 2004 fut encore faiblement déficitaire. Ce n'est qu'à partir de 2005, après trois années d'exploitation que les premiers bénéfices apparaissent. Le taux de fréquentation en 2005 est de 10 à 17 points au dessus de la moyenne locale

[100 % en juillet et août]. La durée des séjours est de 5,5 jours en moyenne par rapport à une durée de 1,8 en moyenne en Bourgogne. Durant l'été 2005, le domaine a dû refuser des clients, faute de place ; un projet d'agrandissement est donc en vue. Le domaine compte actuellement 11 équivalents temps plein et 4 permanents à l'année.

Le plan de financement

La Nef a participé en prêtant personnellement aux créateurs afin qu'ils puissent investir dans le projet. Les autres partenaires sont le Crédit Coopératif et le Crédit Agricole. La société est composée d'actionnaires locaux qui ont apporté des fonds à la création du domaine. Les créateurs ont également négocié un dispositif de type bâtiment relais avec la communauté de communes qui leur cède le foncier en crédit bail sur 20 ans. Ce projet a également été financé par les fonds européens FEDER, l'Etat [FNADT et Ministère du Tourisme], l'ADEME, le Conseil Général de la Nièvre, le Conseil Régional de Bourgogne.

4 (Un suivi formalisé

Toutes les structures de finance solidaire utilisent des procédures de suivi de leurs emprunteurs. Celles-ci sont considérées comme indispensables et consubstantielles à l'activité de finance solidaire.

La charte de qualité de l'Adie... son engagement en six points

1 ■ Disponibilité

Nous vous fixons une première rencontre dans un délai de dix jours.

2 ■ Proximité

Nous vous rencontrons à votre domicile ou dans l'une de nos antennes, dans un rayon maximum de 50 km.

3 ■ Rapidité

Nous vous communiquons une décision définitive et motivée pour l'attribution d'un prêt, dans un délai maximum de quatre semaines après notre premier entretien. Nous mettons à votre disposition les montants accordés par le comité de crédit dans un délai moyen de dix jours.

4 ■ Solidarité

Nous vous mettons en contact, si vous le souhaitez, avec nos réseaux partenaires :

➔ notre réseau de bénévoles pour un suivi personna-

lisé de votre entreprise [assistance en gestion, politique commerciale, communication, démarches administratives, conseil juridique...],

➔ notre réseau de créateurs d'entreprise pour échanger vos expériences et mener des actions communes,

➔ notre réseau d'organismes susceptibles de faciliter vos démarches [services sociaux, organismes d'appui à la création...].

5 ■ Qualité

Nous vous garantissons un service de qualité grâce à des interlocuteurs compétents et informés des dispositifs de soutien à la création d'entreprise, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux.

6 ■ Confidentialité

Nous nous engageons à respecter la confidentialité de nos entretiens.

- ➔ Autonomie et Solidarité a mis en place une procédure de parrainage dans laquelle un chef d'entreprise ou un ancien chef d'entreprise assure le contact avec le créateur.
- ➔ A la Caisse Solidaire du Nord Pas-de-Calais, le suivi des impayés et le pré-contentieux est assuré par des bénévoles chargés de détecter les entreprises en difficulté et de les rencontrer afin de tenter de trouver une solution.
- ➔ De même, France Active sollicite dans ses dossiers de financement un accord explicite du chef d'entreprise sur le suivi de son dossier, dans le but d'anticiper d'éventuelles difficultés. Par ailleurs, en cas d'intervention en fonds propres ou en garanties, le chef d'entreprise devra produire mensuellement des données relatives à l'évolution de son activité et de sa situation financière. Le suivi social est essentiellement déclaratif, pour les entreprises d'insertion ; il est confié par France Active aux Unions Régionales des Entreprises d'Insertion.
- ➔ Pour sa part, l'ADIE prévoit, lors la mise en place du prêt, un rendez-vous mensuel au cours des trois premiers mois puis une rencontre trimestrielle portant notamment sur la gestion et l'organisation administrative de l'entreprise. En cas de difficultés de paiement, un réseau d'experts est mobilisé afin de tenter de trouver des solutions, celles-ci pouvant aller jusqu'à un réaménagement de la dette. Ce suivi est assuré par plus de 600 bénévoles.

En règle générale, le suivi consiste dans la transmission régulière [d'une périodicité mensuelle à trimestrielle] de quelques informations simples du type :

- état des facturations ou des recettes
- état des commandes
- situation du compte bancaire

Par ailleurs, une réaction rapide de la part de l'organisme financier, en cas d'impayé d'une échéance de remboursement, est une manière de prévenir des difficultés plus importantes de l'entreprise. Cela peut être l'occasion de rechercher des solutions avec une personne compétente.

Dans le cas des sociétés de capital risque, elles peuvent demander à participer à une instance de direction de l'entreprise ayant bénéficié de leur intervention [conseil d'administration par exemple] ; ce qui leur permet non seulement de suivre l'entreprise mais d'influer éventuellement sur certaines décisions.

Nos conseils

Jouez le jeu du suivi, il pourra vous aider à trouver des solutions à des difficultés qui, si elles ne sont pas traitées rapidement, peuvent devenir plus graves.

Deux exemples de projets soutenus financièrement sur la durée

LA MERE L'OIE

Présentation de l'activité

L'idée d'origine du responsable de ce café-épicerie-restaurant, situé à mi-chemin entre Rouen et Dieppe, était de reprendre un commerce de proximité, mais aussi de développer l'accueil des randonneurs, de mettre en valeur les produits du terroir et de proposer des animations culturelles [soirée contes, concerts, expositions de peintures, etc.]. Le budget estimé était de l'ordre de 38.000 €.

Le premier réflexe du porteur de projet a été de se tourner vers sa banque, qui a jugé le projet insuffisamment rentable. Il s'est ensuite orienté vers la BFCC,

une banque coopérative, qui l'a mis en contact avec la NEF, qui a bien compris que le projet permettrait de redynamiser la vie locale et culturelle d'une zone assez dépeuplée. Lutter contre la désertification rurale fait en effet partie des critères d'obtention d'un financement solidaire. Le NEF a tout d'abord débloqué rapidement un prêt de 15.245 €, le créateur apportant en fonds propres 22.866 €. La NEF, très attentive à ce que le montage de l'entreprise se déroule dans de bonnes conditions et à l'écoute des besoins du porteur a octroyé par la suite un second prêt de 7.662 € nécessaires à l'installation.

LA FERME DE LA GASELINAIS, ERNEE

Présentation de l'activité

Catherine et Florent GENDRON ont, en 1998, bénéficié du soutien de Créavenir pour la mise en œuvre d'une ferme pédagogique avec activité jus de pomme. Aujourd'hui, face aux excellents résultats et à la réus-

site rencontrée, le couple souhaite élargir son activité et mettre en place un concept de ferme de démonstration en agriculture biologique et énergies renouvelables. Créavenir soutient le projet au travers d'un prêt d'honneur de 5.000 €.

Conclusion

LA FINANCE SOLIDAIRE, UN MODE DE FINANCEMENT TROP PEU CONNU DANS LE SECTEUR DU TOURISME.

Jusqu'à-là, pour aider à l'aboutissement de certains types de projets touristiques, il était usuel de s'appuyer sur les financements publics. Or ceux-ci se raréfient de plus en plus.

En outre, les organismes publics du tourisme avaient également l'habitude de préconiser des opérations relativement standardisées. Or, de plus en plus, ce sont des projets considérés comme "atypiques" qui émergent. Face à cette nouvelle donne, il est important aujourd'hui pour une grande majorité des acteurs, publics, privés, associations, structures sportives ... surtout en zone rurale, de changer d'optique. Cela impose d'imaginer, en matière de financement, des montages financiers plus élaborés que ceux qui existaient jusqu'à présent.

On l'a vu dans cet ouvrage, un grand nombre de projets touristiques peuvent être éligibles à la finance solidaire. Cet instrument financier a donc vocation à s'imposer plus largement pour le développement touristique dans les territoires en France.

Pourquoi ne pas envisager que certains organismes liés au tourisme, bien implantés localement, et qui s'interrogent actuellement sur l'évolution de leur appui technique auprès

des porteurs de projets privés, puissent être intéressés à intervenir dans la phase d'information, de détection, d'orientation et pourquoi pas de montage ou de pré-montage de dossiers de financement solidaire, et ceci en étroite collaboration avec les financeurs solidaires actuels ?

Annexes

Annexes I ■ Les principaux acteurs de la finance solidaire

a (Les financeurs nationaux

Groupe ESFIN-IDES

L'IDES ou Institut de Développement de l'Economie Sociale, a été créé en 1983 par les institutions de l'économie sociale [coopératives, mutuelles et associations] désireuses d'aider financièrement d'autres entreprises du secteur. Conçu pour apporter des capitaux propres, l'IDES rassemble les acteurs majeurs du secteur, grandes banques coopératives et mutuelles, qui y investissent une partie de leurs réserves.

■ Une vocation de service

L'IDES constitue un véritable outil au service des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Sa vocation dépasse la stricte intervention financière : créé par l'économie sociale pour l'économie sociale, l'IDES vise à favoriser le développement du secteur et à faciliter l'accès des entreprises à de nouveaux marchés. L'IDES intervient essentiellement sous forme de capital-risque développement. La structure s'implique dans tous secteurs et plus particulièrement dans des secteurs qui s'inscrivent dans le champ de l'économie solidaire : environnement, commerce équitable, tourisme solidaire, distribution bio, insertion, services de proximité...

L'IDES intervient très peu en création, 2/3 des interventions sont liées à des opérations de développement et 1/3 à des opérations de reprise d'entreprise, la taille moyenne de l'entreprise ne devant pas excéder en principe la centaine de salariés.

■ Au service des "groupements de personnes"

Les "groupements de personnes" de l'économie sociale [coopératives, mutuelles et associations], à la différence des sociétés de capitaux, présentent des spécificités juridiques et fiscales qui rendent plus difficile l'accès à des fonds propres suffisants. En effet, l'impossibilité de partager des réserves et la rémunération limitée du capital qui les caractérisent ne créant pas de plus-values, les sociétés "classiques" de capital-risque se montrent peu disposées à y engager des fonds.

Au sein du Groupe ESFIN [holding] et aux côtés de l'IDES, on trouve :

- ESFIN PARTICIPATIONS, société de capital-risque, a orienté sa démarche vers les entreprises éthiques.
En effet, seuls des dossiers faisant l'objet d'une notation spécifique à ce titre sont pris en compte,
- SPOT, créée avec la Confédération Générale des SCOP, est destinée à financer la création de nouvelles coopératives.
SPOT cofinance certains projets avec l'IDES,
- SOFICATRA, société européenne basée à Bruxelles, créée en commun par des investisseurs italiens, belges, portugais, espagnols et français, vise à financer le développement de toute entreprise coopérative ou participative ayant des projets de développement à l'échelle européenne.

CONTACTER le groupe ESFIN/IDES

10/12 rue des Trois Fontanot - 92022 Nanterre Cedex
Tél : 01 55 23 07 02 [IDES]
01 55 23 07 05 [ESFIN Participations]

Site : www.esfin-ides.com
E-Mail : ides@esfin-ides.com ou
E-Mail : esfin-gestion@esfin-ides.com

La NEF

La Nef, Nouvelle Economie Fraternelle, s'est donnée pour mission de mettre l'argent confié par les épargnants au service de projets dont la valeur sociale et environnementale est prépondérante ; elle s'inscrit de ce fait dans le réseau des Acteurs du Développement Durable et des Solidarités. La Nef exerce cette activité bancaire à l'intérieur du cadre juridique d'organisme de crédit agréé par la Banque de France. Les emprunteurs peuvent être des entreprises individuelles [artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, artistes...], des associations ou des sociétés [SA, SARL, SCI, coopératives, GFA, etc...]. Les prêts accordés par la Nef financent uniquement des projets professionnels ou associatifs respectueux de l'homme et de son devenir : Développement durable et environnement, Economie solidaire, Développement social.

■ Caractéristiques des prêts

Le montant minimum des prêts est de 10.000 € ; les taux rejoignent ceux du marché et sont adaptés en fonction du projet soutenu.

- ➔ Les prêts à long terme [jusqu'à 15 ans] sont destinés à des opérations foncières et immobilières. Les garanties sont en général l'hypothèque sur le bien financé et des garanties complémentaires peuvent être demandées.
- ➔ Les prêts à moyen terme [2 à 7 ans] sont destinés à la création ou au développement d'activités. En complément des garanties traditionnelles [nantissement, gages...], la Nef encourage, si cela est nécessaire, la constitution d'un cercle de cautions. Des fonds de garantie spécifiques peuvent aussi être mobilisés en fonction du type de projet financé.
- ➔ Les prêts à court terme [moins de 2 ans] sont destinés à des besoins de trésorerie liés à une activité. Les garanties portent soit sur des cessions de créances, selon la loi DAILLY, soit sur des cautions personnelles.
- ➔ Les prêts de type collectif ou associatif. Ce type de prêts s'adresse à un groupe de personnes souhaitant soutenir un projet ou une cause en y affectant son épargne ou en effectuant des dons.
- ➔ Le cercle de cautions, une spécificité de la Nef - ou quand la solidarité remplace le manque de solidité financière - Le porteur de projet cherche autour de lui des personnes qui font confiance à son projet et vont lui témoigner concrètement leur solidarité en s'engageant chacune pour un montant limité [à 1.500 € environ]. Là où les garanties traditionnelles semblent impossibles [en cas de création par exemple], le cercle de cautions apporte le " capital humain " qui va permettre au projet de voir le jour.

CONTACTER la NEF

114, boulevard du 11 novembre 1918
69626 Villeurbanne Cedex

Tél. service prêts : 04 72 69 08 76 - Fax : 04 72 69 08 79

Mail du service étude des prêts : etudes@lanef.com
Site : www.lanef.com

Trois délégations régionales

➔ Rhône-Alpes :

Tél : 04 72 69 08 76 ■ E-mail : etudes@lanef.com

➔ Sud-Est :

Tél : 04 94 38 61 29 ■ E-mail : jpmege@lanef.com

➔ Région parisienne :

Tél : 01 44 87 00 04 ■ E-mail : paris@lanef.com

Le groupe OSEO

Le groupe OSEO est l'un des instruments de la politique de l'Etat pour le soutien et la création d'entreprises.

- ➔ OSEO BDPME intervient en partenariat avec les établissements bancaires.
- ➔ OSEO SOFARIS assure la garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres.

Le groupe soutient environ 60.000 entreprises par an [chiffres 2004], à travers l'aide à l'innovation [sous forme d'avances remboursables et de subventions], le financement [sous forme de prêts ou de mobilisation de créances], la garantie des prêts bancaires et interventions en fonds propres, ainsi que les services en ligne. Outre le financement proprement dit, OSEO apporte des services d'ingénierie, tant à l'intention des entrepreneurs eux-mêmes, que des partenaires et acteurs du développement.

■ De nouveaux produits financiers viennent élargir l'offre du groupe

- ➔ Pour les entreprises jeunes ou en création :

Le financement en fonds propres de l'amorçage, insuffisant en France, est une attente suivie par OSEO en liaison avec la Caisse des Dépôts et les partenaires financiers.

- ➔ Pour les entreprises plus matures, en croissance :

- Le contrat de développement innovation, mis en place au premier trimestre 2005, apporte un financement complémentaire et postérieur aux aides à l'innovation, pour permettre aux entreprises de faire face aux dépenses nécessaires au lancement commercial des produits innovants

- Le prêt participatif, assimilable à des quasi fonds propres, est destiné aux PME en phase de lancement industriel et commercial
- Le crédit renouvelable à l'équipement est destiné au financement des petits équipements et matériels, nécessaires au lancement industriel ou commercial des produits innovants, pour les PME sorties de la phase de création [3 à 5 ans].

■ D'autres nouveaux services sont progressivement mis en oeuvre pour :

- ➔ Donner une meilleure visibilité et un meilleur accès aux dispositifs fiscaux dédiés aux entreprises innovantes : crédit d'impôt recherche et statut JEI [Jeune entreprise innovante]
- ➔ Faciliter l'accès des PME aux marchés publics et à la commande des grands comptes
- ➔ Renforcer le conseil en ingénierie de projet et/ou de bilan
- ➔ Concevoir un modèle de notation des PME [risques projet/entreprise]
- ➔ Développer des études pour le compte de tiers
- ➔ Améliorer l'information sur les PME
- ➔ Faciliter la vie de l'entrepreneur grâce à une offre de services en ligne

OSEO BDPME distribue le Prêt à la création d'entreprise par l'intermédiaire des banques ou d'organismes conventionnés tels que les Plates formes d'Initiative Locale [PFIL], par exemple.

CONTACTER le groupe OSEO

Site : www.oseo.fr

Garrigue

Ce fut historiquement la première société exerçant une activité spécifique de capital risque au profit des entreprises solidaires et Garrigue apparaît aujourd'hui comme l'opérateur de référence du capital risque alternatif et solidaire sur le plan national.

Cette structure a été fondée, en 1985, par un groupe de 19 personnes membres de l'ALDEA [Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative] dans le but de participer au financement d'entreprises de l'économie alternative et solidaire par le biais d'investisseurs, personnes physiques et personnes morales. A l'époque, elle complétait ainsi le dispositif de financement des entreprises mis en œuvre par les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne [CIGALE] : ces derniers étant constitués sous forme d'indivisions volontaires, limitées dans le temps à 5 ou 10 ans, il s'était révélé nécessaire de créer une structure coopérative pérenne capable de reprendre et d'abonder les participations de ces clubs dans les entreprises financées. Elle permettait de plus à des personnes morales de participer à ce projet et lui conférait une dimension nationale. Fin 2003, Garrigue rassemblait 102 investisseurs individuels et 31 personnes morales, avait investi dans 57 entreprises et contribué à la création de plus de 400 emplois. Toujours à la même date, elle détenait des participations dans une trentaine d'entreprises représentant 300 emplois stables. Membre fondateur de la société Autonomie et Solidarité [1990], GARRIGUE a l'agrément interministériel "Entreprises Solidaires" [mars 2002].

■ Critères d'investissement

La sélection des entreprises dans lesquelles GARRIGUE peut prendre une participation s'effectue selon 4 critères principaux :

- ➔ 1. Production d'utilité sociale, définie selon :
 - la nature du produit défini comme "durable", c'est à dire préservant l'environnement physique et humain sur le long terme. Cela a conduit GARRIGUE à investir principalement dans les domaines dits écologiques [produits bio, énergies renouvelables ...].
 - l'accessibilité des emplois créés à des personnes exclues du marché du travail.
- ➔ 2. Respect de l'homme et de l'environnement
- ➔ 3. Fonctionnement démocratique : Garrigue privilégie les entreprises mettant en oeuvre une forme de management fondée sur la coopération. Celle-ci peut s'exprimer, par exemple, dans la création d'une coopérative.
- ➔ 4. Viabilité économique : C'est la condition nécessaire pour assurer la pérennité des activités et des emplois créés.

■ Les modalités d'intervention de Garrigue

Le financement se fait sous la forme de prises de participations minoritaires [en générale comprises entre 5 et 30%] au capital de sociétés non cotées, sur une durée minimum de 5 ans. Il peut être également complété par un apport en comptes courants d'as-

sociés. Les financements accordés s'élèvent en général de 1.500 € à 60.000 €. A l'issue de la période d'intervention, la participation détenue par GARRIGUE dans la société peut être rachetée, totalement ou partiellement, par les salariés de la société. Ces parts peuvent également faire l'objet d'un rachat par des particuliers ou des institutionnels.

■ Les engagements de Garrigue vis-à-vis de ses souscripteurs

- ➔ 1. Le souscripteur investit sur les secteurs qui l'intéressent : lors de sa souscription, tout souscripteur a la possibilité d'orienter son épargne vers un secteur en particulier : énergies renouvelables et environnement, Commerce équitable, Production et distribution bio ou Développement local et lutte contre l'exclusion.
- ➔ 2. Il participe selon des principes démocratiques à la vie de Garrigue : l'épargnant élit un conseil de surveillance sur le principe d'"un associé-une voix", quel que soit le niveau d'investissement, et nomme un directoire qui assume la gestion de la coopérative. Il participe à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour valider les décisions du Directoire et définir les orientations stratégiques de Garrigue et peut poser sa candidature au conseil de surveillance.
- ➔ 3. L'épargne est gérée de manière transparente et une information régulière est donnée sur les activités et les résultats
- ➔ 4. Une épargne gérée de façon équilibrée : l'objectif recherché est la plus value sociale. Cependant, Garrigue vise une progression de la valeur de ses parts au taux de croissance de la richesse nationale.

CONTACTER Garrigue

61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin ■ Tel : 01 41 71 00 92 ■ Site : www.garrigue.net

Le Crédit coopératif

Le Crédit coopératif est une des banques les plus présentes auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elle apporte toute la gamme des services bancaires, tout en développant une expertise particulière qui tend à :

- ➔ favoriser l'épargne solidaire par la promotion des produits solidaires et de partage auprès de sa clientèle institutionnelle et de particuliers
- ➔ développer le crédit solidaire en assurant par exemple la liquidité et la solvabilité d'établissements financiers solidaires tels que la NEF et la Caisse Solidaire Nord-Pas-de-Calais

■ Ainsi, le Crédit Coopératif a développé des opérations spécifiques de financement solidaire :

- ➔ partenariat avec l'ADIE, le Crédit Coopératif refinançant l'ADIE qui prête elle-même à des créateurs d'entreprises sous forme de micro-crédits
- ➔ distribution des prêts à la création d'entreprise [PCE] dans le cadre du dispositif d'OSEO BDPME
- ➔ financement des entreprises solidaires notamment à travers des OPCVM spécifiques.

CONTACTER le Crédit coopératif

33 rue des Trois Fontanot - 92022 Nanterre ■ Site : www.credit-cooperatif.org

Fédération Nationale des Caisses d'Epargne

Depuis quatre ans, les Caisses d'Epargne consacrent une partie de leur résultat au financement de projets d'économie locale et sociale [PELS] : création de micro entreprises, insertion par l'emploi, autonomie des personnes dépendantes... Grâce à leur intervention, plus de 6 600 projets ont vu le jour depuis 2001 au coeur des régions françaises. En 2001, année d'entrée en vigueur des PELS, les Caisses d'Epargne ont engagé plus de 20 millions d'euros au profit de près de 1.000 projets. En 2002, ce sont 1.316 projets qui ont été financés [+38%] pour un montant de 23 millions d'euros [+13%]. En trois années de mise en oeuvre ce sont ainsi près de 85 millions d'euros qui ont été consacrés à des projets locaux. Les bénéficiaires de ces projets sont notamment des personnes fragilisées confrontées à l'exclusion sous ses différentes formes. Au-delà, il s'agit également de soutenir des projets contribuant à la cohésion sociale.

CONTACTER la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne

■ Site : www.societaires.caisse-epargne.fr

La Fondation MACIF

Depuis plus d'une dizaine d'années, avec ses onze délégations implantées en région, la Fondation s'est donnée comme priorité le soutien à la création d'emplois durables dans l'économie sociale. Dans certaines régions, des conseils territoriaux destinés à mieux fédérer les acteurs locaux ont été mis en place, et la Fondation y favorise l'émergence de programmes d'initiatives régionales autour de problématiques reconnues localement.

La Fondation intervient au moment du montage du projet et l'accompagne dans son développement. Le délai moyen de réponse est de deux à trois mois [les comités d'engagement se réunissent cinq fois par an]. Depuis sa création jusqu'à fin 2003; 1.000 projets avaient été accompagnés, dotés de plus de 10 M€.

■ Les principaux critères de choix de la Fondation pour soutenir un dossier sont :

- ➔ L'inscription dans une démarche d'économie sociale
- ➔ La pérennisation des emplois
- ➔ Des ressources des projets issues à la fois du privé et du public
- ➔ Les procédures d'implication des acteurs et l'existence d'un partenariat public et/ou privé
- ➔ Le projet doit être non lucratif et doit compter une dimension collective

Le dossier doit comporter le descriptif du projet [en précisant les emplois créés, le statut des salariés et la pérennité des emplois], la liste des partenaires privés et publics, les statuts et le bilan prévisionnel dépenses/recettes.

CONTACTER la Fondation MACIF

Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 - Paris cedex 09 ■ Tél : 01 55 31 63 15 ■ Site : www.fondation-macif.fr

La Fondation Crédit Coopératif

En 1984, le Crédit Coopératif a créé la " Fondation Crédit Coopératif ", devenue "Fondation d'entreprise" en 1992. Cette Fondation met en œuvre la politique de mécénat du Groupe.

■ Prix et Trophée de l'initiative

La Fondation Crédit Coopératif organise, depuis 20 ans, chaque année, le Concours " Prix et Trophée de l'Initiative " pour encourager les organismes relevant de l'Économie sociale [coopératives, associations et mutuelles...] qui mènent des actions exemplaires.

■ Nature de l'aide

Une aide financière de 3.000 € au niveau régional et de 8.000 € au niveau national.

■ Critères de sélection

Sont retenus les dossiers répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- ➔ l'originalité de l'initiative au plan économique, technologique, social et/ou culturel
- ➔ l'exemplarité de l'initiative [qui peut être reproduite]
- ➔ l'ouverture sur le plan européen, voire international
- ➔ l'intérêt général, l'utilité sociale [création d'emplois, développement économique et social, actions de solidarité au niveau local, national ou international]
- ➔ la pérennité de l'initiative [évolution vers l'indépendance financière].

CONTACTER la Fondation Crédit Coopératif

33 Rue des Trois-Fontanot BP 211- 92022 Nanterre cedex ■ Tél : 01 47 24 86 71 ■ Fax : 01 47 24 86 42
 ■ Site : www.groupe.credit-cooperatif.fr

La Fondation de France

La mission que s'est donnée la Fondation de France est d'encourager la générosité, de conseiller ceux qui souhaitent en faire œuvre et de gérer avec rigueur, les fonds qui lui sont confiés. Privée et indépendante, elle agit au nom de l'intérêt général.

■ La Fondation de France développe deux métiers distincts et complémentaires :

- ➔ la création de fondations : la Fondation de France offre à toute personne ou entreprise désirant se mobiliser sur une cause la possibilité de créer sa propre fondation sous son égide.
- ➔ le soutien de projets : grâce à ses donateurs, la Fondation de France met en œuvre des programmes organisés autour de cinq grands domaines : solidarité, santé, recherche médicale, culture et environnement. Elle finance des projets concrets, souvent de petite taille.

Ses ressources proviennent des dons collectés auprès du grand public, des legs et des donations, des contributions des fondations et des partenariats avec les entreprises.

■ Ses principes d'intervention

- ➔ Répondre à des problèmes peu ou mal pris en compte par la société,
- ➔ Soutenir en priorité des projets innovants portés par des services collectifs ou des associations - le soutien direct aux individus est exceptionnel [bourses aux chercheurs et aux jeunes, urgence]
- ➔ Inscrire ses programmes dans la durée [entre 3 et 10 ans],
- ➔ Agir dans une logique de proximité : la Fondation de France a sept délégations régionales, composées essentiellement de bénévoles. Ces délégations travaillent en réseau avec le siège.

■ Ses critères de sélection

La Fondation de France soutient en priorité des associations de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter elles-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets. Le projet doit répondre à un certain nombre de critères : répondre à un besoin mal couvert, présenter un bon rapport coût/efficacité, être durable ou rechercher des effets durables, être implanté dans son environnement [en mobilisant les acteurs locaux, des partenaires], impliquer les différents usagers comme des acteurs du projet, mobiliser l'ensemble des partenaires professionnels et privés [famille, amis].

Pour s'adresser à la Fondation de France, deux possibilités :

- ➔ en répondant aux appels à projets de la Fondation de France
- ➔ en s'adressant directement à la Fondation de France ou aux fondations qu'elle abrite [liste disponible sur le site www.fdf.org].

L'intervention de la Fondation de France peut prendre plusieurs formes :

- ➔ financement de projets, appui méthodologique
- ➔ conseils d'expert, recherches
- ➔ outils de mise en réseau tels que publications et colloques.

CONTACTER la Fondation de France

40 Avenue Hoche - 75008 Paris ■ Tél : 01 44 21 31 39 ■ Fax : 01 44 21 31 54 ■ Site : www.fdf.org

La Fondation Agir Pour l'Emploi [FAPE]

■ Domaines d'intervention

La Fondation Agir Pour l'Emploi [FAPE] encore appelée Fondation des agents d'EDF et de GDF, intervient en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté ou durement confrontées à des problèmes de chômage.

La FAPE soutient :

- ➔ les structures d'insertion professionnelle et sociale par l'activité économique
- ➔ les services d'aide à domicile et aux particuliers
- ➔ les organismes d'aide à la création d'entreprise

■ Les chiffres clés de 2004

- ➔ 111 projets soutenus
- ➔ 1.633.350 € de subventions accordées
- ➔ 739 emplois créés d'ici trois ans
- ➔ 572.940 € collectés
- ➔ 15.006 donateurs

■ Nature de l'aide

L'intervention de la FAPE peut être :

- ➔ une subvention
- ➔ une bonification des intérêts d'emprunt
- ➔ une avance participative remboursable

■ Critères de sélection

En soutenant depuis sa création des projets économiques à dimension sociale et environnementale, la FAPE a inscrit ses actions dans le cadre du développement durable. Plusieurs critères entrent en ligne de compte :

- ➔ la viabilité économique à moyen et long terme
- ➔ le projet social permettant de garantir la qualité des emplois
- ➔ la contribution à la cohésion sociale en lien avec les acteurs locaux
- ➔ l'accessibilité à des services de proximité au plus grand nombre

La FAPE apporte son soutien à des personnes morales et non à des particuliers. La FAPE intervient essentiellement en phase de démarrage ou de développement d'une activité pour financer des investissements ; toute aide au financement régulier est exclue.

CONTACTER la Fondation Agir Pour l'Emploi [FAPE]

32, rue de Lisbonne - 75008 Paris ■ Tél : 01 40 42 61 07 ■ Fax : 01 40 42 62 94

La Fondation Gaz de France

■ La Fondation Gaz de France apporte son soutien à des projets qui touchent

- ➔ La solidarité : prévenir l'exclusion et plus particulièrement celle qui touche les jeunes, développer une solidarité de proximité, donner des moyens à des initiatives nouvelles, mener des démarches constructives et utiles.
- ➔ La protection de l'environnement culturel et naturel : restaurer la nature et le patrimoine, rendre les grands sites et les chemins de randonnée accessibles à tous, redécouvrir le patrimoine du vitrail français.

■ Les projets retenus doivent :

- ➔ favoriser l'épanouissement de l'être humain dans son cadre de vie
- ➔ faciliter son intégration dans la société

■ Budget de mécénat total : 760K€ dont :

- ➔ budget de mécénat culture : 230K€;
- ➔ budget de mécénat environnement : 230 K€;
- ➔ budget de mécénat solidarité : 300K€;

CONTACTER la Fondation Gaz de France

37 Rue du Général Foy 75008 Paris ■ Tél : 01 47 54 28 02 ■ Fax : 01 47 54 30 45
 ■ Site : www.gazdefrance.com [rubrique Mieux connaître/Mécénat]

b (Les dispositifs publics

Les fonds de garantie mis en place par l'Etat & gérés par France Active

■ **Trois fonds de garantie sont concernés et visent un public précis :**

- ➔ pour les femmes créatrices d'entreprises : le FGIF - Fonds de Garantie pour la création - la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes, créé en 1989. Il garantit des prêts à moyen terme [entre 2 et 7 ans] dont le montant est compris entre 5.000 et 38.112 euros.
- ➔ pour les associations intermédiaires, entreprises d'insertion agréées, régies de quartier... employant des personnes en situation d'exclusion : le FGIE - Fonds de Garantie pour l'Insertion par l'Economique - créé en 1991. Il garantit des prêts à moyen terme [entre 3 et 7 ans] dont le montant est compris entre 15.000 et 122.000 euros.
- ➔ pour les ateliers protégés employant des personnes handicapées : le FGAP - Fonds de Garantie pour le développement des Ateliers Protégés - créé en 1996. Il garantit des prêts à moyen terme [entre 3 et 5 ans] dont le montant est compris entre 7.500 et 500.000 euros.

Le quatrième fonds, confié par l'Etat à France Active Garantie, date d'avril 2002. Il s'agit du FGES - Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement des Entreprises Solidaires. Créé pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises solidaires, le FGES a aussi pour particularité de prendre en compte les besoins d'associations d'utilité sociale ou porteuses de projets innovants. Il s'agit de prêt d'une durée minimum de 2 ans dont le montant est compris entre 5 000 et 75 000 euros.

CONTACTER France Active

37, rue Bergère - 75009 Paris ■ Tél. : 01 53 24 26 26 ■ Fax : 01 53 24 26 63
E-mail : franceactive@franceactive.org

OSEO Sofaris

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les régions, ont mis en place avec succès un certain nombre de politiques en faveur du développement des PME et des TPE. Dans ce cadre, elles souhaitent mettre en place des dispositifs visant à faciliter l'accès au crédit des entreprises. C'est dans cette perspective que SOFARIS et la Caisse des dépôts et consignations ont constitué SOFARIS Régions, qui est un outil au service de la politique des collectivités territoriales. Il s'agit d'un dispositif complémentaire [additionnel] au dispositif national de garantie.

Afin de minorer la part risque assumée par les banques, le dispositif repose sur un principe de co-garantie entre SOFARIS et SOFARIS Régions. L'intervention jumelée des fonds nationaux et régionaux permet ainsi d'augmenter la quotité maximale garantie qui peut atteindre un seuil de 70%, voire 80% dans certains cas.

■ **A ce jour, 22 fonds ont été créés.**

CONTACTER OSEO Sofaris

27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maison Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 81 33 ■ Fax : 01 41 79 99 54

Le dispositif EDEN

Le dispositif EDEN a été modifié par la loi du 1er août 2003 pour l'initiative économique. Il a pour objet d'apporter un soutien aux entreprises créées par des jeunes de 18 à 26 ans ou des personnes en difficulté [bénéficiaires de minima sociaux, salariés reprenant leur entreprise en difficulté]. Il vise à faciliter l'accès de ces publics au crédit bancaire par l'octroi d'une avance remboursable susceptible de faire " effet de levier " pour des financements complémentaires. Le dispositif prévoit également de pallier l'inexpérience des créateurs et repreneurs d'entreprises par un accompagnement renforcé au cours des trois premières années. L'attribution et la gestion de l'avance remboursable ont été déléguées à des organismes agissant dans le champ de l'aide à la création d'entreprises.

L'avance remboursable s'établit à un montant maximum de 6.098 € pour un créateur, 9.147 € lorsque le projet est présenté par plusieurs personnes et 76.225 € en cas de reprise par les salariés. Ce prêt sans intérêt est accordé pour une durée maximum de cinq ans, avec un différé de remboursement maximum de 18 mois. L'avance remboursable est conditionnée par l'octroi d'un financement complémentaire qui peut être accordé soit par un établissement de crédit, soit par un organisme délégataire. Son montant doit être au moins égal à la moitié du montant de l'avance.

L'accompagnement est confié à des organismes experts en matière de soutien à la création et au développement d'entreprises. Ces organismes ont été sélectionnés dans chaque département sur la base d'un cahier des charges. La durée moyenne de l'accompagnement est de 35 heures modulables en fonction des besoins de chaque créateur.

Le prêt à la création d'entreprises [PCE] mis en oeuvre par OSEO BDPME

Mis en oeuvre par OSEO BDPME, le Prêt à la Création d'Entreprise facilite le financement des petits projets. Le PCE est un crédit compris entre 2.000 et 7.000 €, sans garantie, ni caution personnelle du créateur. La durée du PCE est de 5 ans. Le taux est fixé le jour du décaissement en fonction du taux des emprunts d'Etat à 5 ans [taux appelé CNO TEC5]. Il est identique à celui de la banque sur son concours et ne peut être inférieur au CNO TEC5 + 1,70%. Le remboursement démarre à la fin du premier semestre, sous forme de 54 échéances payables mensuellement.

Le Prêt à la Création d'Entreprise bénéficie de l'intervention d'OSEO SOFARIS, filiale d'OSEO. Le créateur en dispose pour financer les frais et dépenses de démarrage de son affaire. Il finance en priorité les besoins immatériels liés au lancement de l'entreprise, tels que la constitution du fonds de roulement, les frais de démarrage, etc...

Sont éligibles les projets de création d'entreprise pour lesquels le total des ressources mises en oeuvre est inférieur à 45.000 € [sont inclus dans ce total le financement bancaire, le PCE, les apports personnels du chef d'entreprise, les prêts d'honneur,...]. Il s'adresse à toute entreprise, personne physique ou morale, en phase de création depuis moins de 3 ans qui disposent d'un n° SIREN [sauf en cas d'acquisition de fonds de commerce où le SIREN est attribué après l'acquisition du fonds], dans tout secteur d'activité, sauf agriculture, intermédiation financière et promotion ou location immobilière, et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement à moyen ou long terme ou d'un P.C.E [les entrepreneurs ne doivent pas être déjà installés dans une autre affaire ou contrôler une autre société].

Le Prêt à la Création d'Entreprise accompagne nécessairement un financement à moyen ou long terme [de fonds de commerce, matériel, véhicule,... sous forme de prêt bancaire, crédit bail, ou location financière], d'un montant au moins équivalent au double du P.C.E., et pouvant atteindre le triple de ce montant, soit au maximum 21.000 euros. Les caractéristiques du financement bancaire [taux, durée, garantie.] sont librement fixées par l'établissement financier. Le P.C.E. peut se cumuler avec l'avance remboursable EDEN [destinée aux jeunes de moins de 26 ans, aux titulaires de minima sociaux et aux salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté] dans la limite du financement bancaire associé.

■ **Au 28 février 2005, 55.474 entreprises en création ont bénéficié du PCE pour un montant total de 339.864 M€ environ.**

➔ le montant moyen du PCE ressort à 6.127 €

- ➔ il est accompagné d'un prêt bancaire d'environ 10.882 €
- ➔ pour un programme s'élevant en moyenne à 23.552 €

Les concours PCE + prêt bancaire couvrent en moyenne 72% des besoins de financement du créateur.

■ Impact sur l'emploi

- ➔ 64.384 emplois au total ont été générés entre la date de lancement du PCE et le 28 février 2005
- ➔ 10.366 postes supplémentaires devraient s'y ajouter dans un proche avenir.

Chaque PCE entraîne ainsi, en moyenne, la création de 1,4 poste de travail.

FSE : la sous mesure 10B Appui aux micro-projets associatifs

Soutenir les initiatives locales émanant du monde associatif en faveur de l'emploi et permettre l'émergence de projets novateurs répondant aux besoins du territoire.

■ La mesure 10b finance les projets :

- ➔ Facilitant l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté,
- ➔ Pilotes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- ➔ Engageant des actions spécifiques en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

■ Les publics visés par cette mesure sont donc :

- ➔ Les personnes en difficulté, souhaitant ou non créer leur activité,
- ➔ Les personnes discriminées, notamment dans le cadre de l'objectif transversal de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

■ Selon les critères d'éligibilité, les porteurs peuvent être :

- ➔ Des organisations à but non lucratif,
- ➔ Des groupes informels de personnes [communautés, collectifs de locataires, groupes de jeunes...], des bénéficiaires du RMI,
- ➔ Des organisations à but lucratif dans le cas exclusif des aides au démarrage ou des organismes relevant de l'économie sociale.

D'une manière générale, cette mesure est destinée aux projets portés par des petites structures qui ne font pas habituellement appels aux aides financières de l'Union Européenne, faute de moyens humains et matériels, qui rencontrent des difficultés pour accéder aux financements communautaires selon la procédure de droit commun [cofinancement...]. Le micro projet doit être clairement identifiable et distinct des activités habituelles de l'association, ce d'autant plus que la structure est importante.

■ Les principes d'intervention de l'aide :

- ➔ Le budget du micro-projet est inférieur à 23.000 € [dépenses éligibles]
- ➔ Sur une durée de 36 mois maximum
- ➔ Le financement : à 100 % par le FSE [Fonds social européen]

ATTENTION : Il ne s'agit pas d'une subvention de maximum 23.000 € par an sur 36 mois mais bien d'une subvention maximum de 23.000 € quel que soit la durée du projet dans la limite de 36 mois.

■ Ce dispositif n'est pas :

- ➔ Une aide au poste ou à la création d'entreprise, un prêt ou une garantie bancaire. En revanche elle peut financer un emploi nécessaire à la mise en œuvre du projet,
- ➔ Une aide à des projets déjà existants, répondant ainsi à un besoin de consolidation et de développement de l'activité.

■ La mesure 10B n'a pas vocation :

- ➔ A se substituer à d'autres lignes budgétaires existantes [dispositifs de droit commun, subventions publiques] qui pour-

- raient financer le projet mais qui feraient éventuellement défaut,
 ➔ A financer les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de l'association.

■ Dans le cadre de la sous-mesure 10b, le Fonds social européen finance :

- ➔ Salaires et charges du personnel travaillant sur le projet au prorata du temps de travail consacré au projet [y compris le personnel administratif concerné],
- ➔ Frais de déplacement et de séjour justifiés par l'intervention du personnel sur le projet,
- ➔ Rémunération des bénéficiaires et des salariés en formation,
- ➔ Frais de fonctionnement [location de salles, bureaux, électricité, téléphone...],
- ➔ Frais de conseil juridique, frais d'expertise technique ou financière et frais de comptabilité ou d'audit, s'ils sont directement liés à l'opération et s'ils sont nécessaires pour sa préparation ou sa mise en œuvre ou, en ce qui concerne les frais de comptabilité ou d'audit, s'ils relèvent des exigences fixées par l'autorité de gestion,
- ➔ Coût d'achat des matières premières et des petits équipements non amortissables [valeur inférieure ou égale à 500 euros HT, lorsque l'activité du projet est assujettie à la TVA, sinon 500 € TTC],
- ➔ Impôts et taxes réellement et définitivement supportés par la structure, ce qui exclut la TVA récupérable,
- ➔ Frais bancaires lorsque le financement par des Fonds structurels nécessite l'ouverture d'un ou plusieurs comptes séparés pour la mise en œuvre d'une opération.

c (Les réseaux de financement présents localement

France Active

France Active a été créée en 1988 sous l'égide de la Fondation de France, par la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit coopératif, la Fondation Macif et plusieurs associations caritatives. France Active apporte une aide financière et technique à tout porteur de projet, individuel ou collectif, qui a pour objectif l'embauche ou l'insertion de personnes en situation de précarité, la création d'activités solidaires ou encore la mise en place de nouveaux services de proximité.

■ Ainsi, elle apporte son soutien :

- ➔ aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux et à toute personne qui, possédant de faibles moyens, veut créer son propre emploi ou une entreprise,
- ➔ à tout individu ou structure qui projette la création d'un service de proximité à vocation sociale,
- ➔ aux entreprises ou associations solidaires.

■ Les Fonds Territoriaux France Active

France Active anime un réseau de 32 Fonds territoriaux. Ces structures, le plus souvent de statut associatif, interviennent au niveau régional, départemental ou local. Elles ont pour mission d'accueillir les porteurs de projets, de finaliser le montage financier des dossiers, de réaliser l'accompagnement bancaire et de mettre en place un suivi après intervention.

■ Les outils d'intervention

- ➔ Garantie d'emprunt bancaire par France Active Garantie
- ➔ Apports en fonds propres :
- ➔ Société de capital risque SIFA
- ➔ Fonds Commun de Placement Insertion Emploi [FCPI IE]
- ➔ Contrat d'apport associatif

LE FONDS TERRITORIAL "NORD ACTIF"

Nord actif, Fonds départemental représentant France Active dans le Nord, soutient financièrement des projets qui favorisent l'insertion et dont la finalité est de rompre avec l'exclusion.

Mis en place sur l'initiative du conseil général du Nord, Nord Actif a pour vocation de consolider et de développer des initiatives économiques créatrices d'emplois et d'insertion. Le moyen d'action est un fonds de garantie des prêts bancaires pour soutenir les porteurs de projets : ces porteurs peuvent être soit des chômeurs voulant créer une entreprise, soit des associations et structures d'insertion par l'activité économique. Plus de 106.000 € sont consacrés par le

conseil régional à l'action de Nord Actif. Le Crédit Coopératif ouvre une ligne de prêts pour les projets soutenus par France Active, accompagnés par le Fonds Territorial et garantis par France Active Garantie. Il s'agit de prêts de 5.000 à 30.500 € pour des entreprises en création ou développement, des projets de micro activités [TPE] ou des projets solidaires ayant une utilité sociale [insertion par l'économique, reprise d'entreprise par des salariés etc.].

Les Fonds Territoriaux apporteront leur expertise pour l'étude des demandes de crédit des porteurs de projets accompagnés par France Active.

CONTACTER France Active

37, rue Bergère - 75009 Paris ■ Tél. : 01-53-24-26-26 ■ Fax : 01-53-24-26-27
E-mail : franceactive@franceactive.org ■ Site : www.franceactive.org

Les plate-formes d'initiative locale [PFIL] de France Initiative Réseau [FIR]

France Initiative Réseau est la tête de réseau d'un des plus importants réseaux associatifs dans le domaine de la création d'entreprises. Sa mission, depuis dix-huit ans, est d'organiser une collaboration entre les collectivités, les opérateurs institutionnels et les entreprises pour créer un environnement favorable au développement de l'initiative économique et d'emplois nouveaux. Son réseau est constitué de près de 250 plates-formes d'initiatives locales [PFIL] dont le métier principal est la mobilisation de fonds pour financer, sous forme de prêts d'honneur, la création d'entreprises et la mobilisation de compétences économiques locales pour le parrainage des créateurs et l'accompagnement de l'entreprise en création. Chaque PFIL mobilise des professionnels venus de tous les horizons : entreprises, sociétés de services, banques et administrations, cabinets d'expertise comptable, juridique... Cet engagement personnel et bénévole est l'une des clés de la réussite de réseau qui apporte son soutien à la création d'entreprises en France.

■ L'intervention des plates-formes d'initiative locale se situe à trois niveaux

- ➔ Mobilisation de fonds pour financer, sous forme de prêt d'honneur [10.000 € en moyenne], la création d'entreprises. Ces fonds proviennent pour partie de subventions des collectivités territoriales et pour partie de dons des entreprises, d'organismes financiers et de particuliers.
- ➔ Parrainage des créateurs : la spécificité de ce parrainage est de permettre à un créateur d'avoir auprès de lui la caution, l'expérience d'un chef d'entreprise, son appui moral et le poids de sa notoriété, pour l'aider à pénétrer plus rapidement son marché.
- ➔ Accompagnement de l'entreprise en création : en plus du parrainage, chaque plate-forme d'initiative locale propose au créateur un suivi technique assuré, soit bénévolement par des cadres salariés ou retraités, soit avec un ticket modérateur par des experts-comptables, des techniciens avec une aide au conseil ou des chèques-conseils.

■ Fonctionnement d'une PFIL

Associations régies par la loi 1901, les PFIL prennent en général appui sur des institutions déjà existantes qui les hébergent, telles une Chambre de Commerce, un Comité d'expansion, un comité de bassin d'emplois. Le Conseil d'Administration désigne un Comité d'Agrément qui est chargé d'examiner les dossiers des créateurs d'entreprises présentés avec les partenaires.

CONTACTER une PFIL

Site internet : www.fir.asso.fr

Les CIGALEs

Les CIGALEs, "Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire", créés en 1983, sont des sociétés de capital risque en indivision de personnes physiques [pas de personnes morales]. Les CIGALEs se veulent un lieu d'auto formation à la pratique de l'épargne solidaire. Chaque CIGALE mobilise l'épargne de ses membres vers la création et le développement de petites entreprises dans une zone géographique proche. Les apports des membres constituent progressivement une cagnotte, parfois déposée sur un Livret [tant que la cagnotte est insuffisante pour être investie en participations dans le capital des entreprises soutenues]. Les CIGALEs privilégient les entreprises dont les buts sont sociaux, culturels et écologiques, c'est-à-dire "respectueux de la place de l'homme dans son environnement." Les entrepreneurs sont accompagnés dans leurs démarches et conseillés. Les CIGALEs travaillent en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement local.

La CIGALE rassemble ses membres au moins huit fois par an. Elle reçoit les créateurs, décide des placements et cessions de parts. En véritable partenaire, elle suit la vie des entreprises où elle a investi. Elle est un lieu d'auto formation des adhérents et d'échanges permanents. Un gérant assure l'animation de chaque CIGALE, convoque l'assemblée générale, en dresse les procès-verbaux, communique les documents et informations. Il est assisté d'un trésorier et éventuellement d'autres membres chargés plus particulièrement du suivi des entreprises aidées. La CIGALE a une durée de vie de 5 ans, prorogable jusqu'à 10 ans. Au terme de son existence, elle peut : revendre ses titres aux créateurs, à d'autres personnes, ou à d'autres structures intéressées ou se transformer en une CIGALE de Gestion qui reprend le portefeuille jusqu'à en assurer la liquidation et répartir entre ses membres les titres détenus. Les membres de la CIGALE dissoute peuvent susciter la création de nouvelles CIGALEs.

■ La Fédération des CIGALEs,

association loi 1901, a pour objet l'animation nationale et le développement du réseau constitué par les CIGALEs et leurs Associations Territoriales. Aujourd'hui, le réseau représente 110 CIGALEs réparties sur toute la France et compte environ 1.500 membres actifs. Fin 2003, l'investissement cumulé depuis la première CIGALE créée représentait environ 13 millions de Francs. L'activité des 300 entreprises aidées jusqu'alors se situe aux 2/3 dans les services, le reste se répartit dans l'artisanat, dans l'industrie et dans l'agriculture.

■ Le capital de la CIGALEs,

est constitué par les versements mensuels de chaque membre. Il est investi en parts ou actions de sociétés, lors de leur constitution ou dans une phase d'augmentation de capital, dans la limite de 25 % du capital dans une SARL et de 33% dans une SA. La CIGALE constitue et gère un portefeuille collectif de placement en parts sociales ou en actions de sociétés [SARL, SA, SCOP ou SCIC] ou en apports avec droit de reprise à des associations. Petite structure de capital-risque, elle mobilise l'épargne de ses membres au service de la création et du développement d'entreprises. Il s'agit actuellement d'un des rares moyens de doter en fonds propres les petites sociétés.

CONTACTER la Fédération des CIGALEs

61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin ■ Tel : 01 49 91 90 91 ■ Site : www.cigales.asso.fr

Les Unions Régionales des SCOP [SCOP Entreprises]

Le réseau SCOP est composé de 12 Unions régionales. Une Union Régionale est un lieu d'échanges, d'animation et d'information pour toutes les coopératives de sa ou ses régions, mais aussi pour les créateurs d'entreprise et les prescripteurs de création et transmission d'entreprises.

■ Les outils financiers du réseau Scop

Le réseau Scop a créé des outils financiers auxquels toutes les Scop sont associées.

➡ SOCODEN - prêts participatifs et personnels

Socoden est une société financière qui finance en quasi-fonds propres les PME Scop en création, en développement, en difficultés. Durant les dix dernières années, Socoden a été présent dans une Scop sur deux, en création ou au cours de la vie de l'entreprise.

Socoden réalise :

des prêts personnels

Vocation : ■ anticiper la formation du capital des associés. Durée : 3 à 5 ans.

des prêts participatifs

Vocation : ■ Couvrir le besoin en fonds de roulement et l'immatériel que les établissements financiers hésitent à financer

- Accompagner la constitution de capitaux permanents
- Démultiplier les fonds investis en suscitant un effet de levier sur la base de la contribution financière des associés, des financements extérieurs non affectés.

➔ SPOT - capital social

La vocation de SPOT est de souscrire au capital des PME Scop, de conforter les fonds propres et accompagner l'entreprise en priorité lors de sa transformation en Scop ou de ses phases de développement. Son intervention est plafonnée à 35% du capital constitué. Ses critères d'intervention : création d'entreprise [SA ou SARL], transformation, création/reprise [par cession ou rachat d'éléments d'actif], création par réanimation, éventuellement en accompagnement d'un plan de développement.

➔ SOFISCOPE - caution mutuelle

Sofiscop a pour vocation d'intervenir en faveur des Scop par la constitution de fonds de garantie mutuelle permettant à la société de se porter caution de leurs engagements financiers et éviter la prise de garantie sur les associés de la Scop en cas de concours financiers à la Scop. Elle apporte une garantie jusqu'à 50% lors d'investissements matériels [dont leasing] et jusqu'à 30% lors d'investissements immatériels .

CONTACTER les SCOP

Site : www.scop.coop

L'ADIE

L'ADIE a été créée en 1990 par Maria NOWAK qui a adapté à la France le principe du microcrédit. Particulièrement bien adapté à l'économie villageoise du tiers monde, le microcrédit se développe de façon considérable en Asie, en Afrique et en Amérique Latine. Aujourd'hui, des millions de personnes à travers le monde vivent de leur travail grâce à ce type de financement. Depuis une dizaine d'années, le principe du micro crédit gagne les pays développés au fur et à mesure que l'exclusion y progresse. En France, on l'appelle le crédit solidaire. L'approche de l'ADIE est très différente de l'aide sociale. Elle consiste à soutenir l'initiative des personnes en difficulté en leur ouvrant l'accès au crédit [prêts d'un montant maximum de 5.000 €] et en leur apportant la formation et l'accompagnement dont ils ont besoin pour créer leur emploi. L'objectif est de rendre leur autonomie et leur dignité aux personnes exclues de l'activité économique.

Toutes les personnes au chômage ou allocataires du Rmi, exclues du système bancaire classique et désireuses de créer leur propre emploi peuvent s'adresser à une des 22 Délégations Régionales de l'ADIE, qui évalue la faisabilité du projet et monte le cas échéant le dossier de financement. Près des trois quarts des demandeurs sont allocataires du RMI [52 %] ou chômeurs de longue durée.

L'ADIE dispose d'un réseau de délégations dans 22 régions. L'ADIE finance des projets dans tous les secteurs et tous les domaines. Les critères de financements sont : la viabilité du projet, la capacité et la détermination de son promoteur. La majorité des créations s'effectue dans le secteur des services, du petit commerce et de l'artisanat. Le taux de survie des entreprises ainsi financées [70 % après 2 ans d'existence] est le même que celui de la moyenne nationale pour la création d'entreprise.

■ Quels sont les critères d'attribution d'un prêt à l'ADIE ?

- ➔ Etre sans emploi ou allocataire du RMI.
- ➔ Avoir un projet viable de création d'entreprise.
- ➔ Ne pas avoir accès au crédit bancaire.
- ➔ Pouvoir mobiliser le soutien de son entourage.

■ Qu'apporte l'ADIE ?

- ➔ Des conseils et une formation : durant le montage du projet, l'ADIE soutient, conseille et informe le porteur de projet des aides éventuelles et des démarches à effectuer. L'association recherche des partenaires locaux qui peuvent proposer un appui ou une formation complémentaire. En outre, l'association propose régulièrement des sessions gratuites de formation pratiques et adaptées par type d'activité [gestion, trésorerie, marges et stocks, techniques de vente, ...].
- ➔ Des moyens financiers pour démarrer ou développer l'activité. Après vérification de la faisabilité du projet et l'accord du comité de crédit, le porteur de projet peut obtenir un prêt allant jusqu'à 5.000 € remboursable sur 24 mois. L'ADIE apporte un soutien durable par la possibilité de prêts successifs jusqu'à l'intégration du créateur dans le circuit bancaire classique.
- ➔ Un soutien permanent après le prêt. Après le financement, l'ADIE reste en contact régulier avec le porteur de projet pour le conseiller et l'aider dans les difficultés ou problèmes qu'il pourrait rencontrer. En outre, l'association met en relation le porteur avec d'autres emprunteurs avec lesquels il peut échanger conseils et expériences.

Chaque créateur, après avoir constitué un premier dossier, rencontre un chargé de mission de l'ADIE avec qui il s'agira de concrétiser le projet et d'entreprendre les démarches administratives. Un Comité de Crédit constitué de bénévoles [anciens banquiers, chefs d'entreprise, experts comptables, etc] décide de l'attribution du prêt après étude du dossier. Les chargés de mission, en collaboration avec des bénévoles, assurent le suivi de l'entreprise après son démarrage.

Depuis la création de l'ADIE en 1989, 24.897 entreprises ont été créées, générant 29.876 emplois, grâce à plus de 29.157 crédits octroyés.

CONTACTER l'ADIE

4, boulevard Poissonnière - 75009 Paris ■ Tel : 01 56 03 59 00 ■ Fax : 01 56 03 59 59
E-mail : adie@adie.org ■ Site : www.adie.org

Les associations Love Money pour l'Emploi

- ➔ Promouvoir la création d'emplois en apportant à des micros projets d'entreprises les moyens techniques, humains et financiers leur permettant de croître jusqu'à une taille de vraie PME. "Les associations Love money pour l'Emploi ont pour objet de contribuer à la création d'emplois et de s'insérer dans le réseau des acteurs locaux de la création d'emplois. Leur objectif est de former un maximum de personnes à la création, à la reprise ou au sauvetage d'entreprises fonctionnant sous forme de société anonyme et ayant vocation à entrer en bourse dès que leur chiffre d'affaires le permet.
- ➔ Love money pour l'Emploi diffuse les connaissances respectant l'esprit et les règles de l'appel privé à l'épargne. Une charte éthique est signée par les adhérents de l'association. L'association réunit, dans un même lieu, des porteurs de projets souvent seuls et parfois démunis [financièrement, en relations et en compétences] avec des adhérents susceptibles d'apporter compétences techniques et moyens financiers.
- ➔ L'association accompagne tous les porteurs de projet, quelle que soit leur formation de départ pourvu que leur projet permette de créer des emplois, immédiatement ou dans le futur. L'association accompagne la création de sociétés anonymes sans endettement au capital de 100.000 à 200.000 €.

CONTACTER la Fédération des Associations Love Money pour l'Emploi

10, rue Montyon - 75009 PARIS ■ Tel : 01 48 00 03 35
E-mail : federation@love-money.org ■ Site : www.love-money.org

Racines ■ Clubs CLEFE

- ➔ Racines, le Réseau d'Accompagnement des Créations et Initiatives avec une Nouvelle Epargne de Solidarité, crée un environnement favorable au développement des initiatives des femmes et met en œuvre l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la vie économique. Il a mis en place en 1991 un outil financier, le CLEFE [Club Local d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent] pour soutenir la création ou la pérennisation d'entreprises par des femmes en situation économique difficile.
- ➔ Les clubs CLEFE financent des projets de proximité pour un montant moyen de 3.500 € [maximum : 7.600 €]. Ce montant relativement modeste vise à faire " effet de levier " auprès d'autres investisseurs. Solidaires, les épargnants[es] prennent un risque aux côtés des femmes qui entreprennent : ils soutiennent leurs entreprises sous la forme d'un prêt d'une durée maximum de 5 ans. Les clubs CLEFE financent en général un projet chacun. À fin 2001, pour l'ensemble des clubs, 157 000 € ont été investis par 284 épargnants[es] dans 46 entreprises contribuant ainsi à la création ou au maintien de 70 emplois.
- ➔ À travers les Clubs CLEFE, Racines a accueilli plus de 1.000 porteuses de projets et répertorie actuellement plus de 100 entreprises en activité.

CONTACTER Racines [Fédération des Clubs CLEFE locaux]

Tél : 01 45 84 03 92 ■ Fax : 01 45 84 03 92
E-Mail : racines.association@wanadoo.fr ■ <http://www.racines-clefe.com>

d (Les financeurs régionaux

Nord-Pas de Calais ■ La Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais

La Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais est une société anonyme coopérative de crédit affiliée au Crédit Coopératif. Créée en 1997 à l'initiative de vingt-huit regroupements et associations actionnaires, elle propose aux particuliers et aux personnes morales des comptes épargne solidaire qui permettent l'octroi de prêts à des projets régionaux. Son capital social est de 2,6 millions d'euros.

■ Critères d'éligibilité :

- ➔ L'entreprise doit être basée dans le Nord Pas de Calais.
- ➔ Le projet est économiquement viable et créateur d'emplois et conforme à des exigences communes d'éthique sur le plan social et environnemental.

■ La Caisse Solidaire accorde des prêts à de jeunes entreprises qui créent des emplois :

- ➔ Entreprises industrielles, artisanales ou de service, qui comptent de 1 à 20 salariés.
- ➔ Activités de développement en milieu rural.
- ➔ Associations d'utilité sociale.

Ces prêts, d'une durée de 2 à 5 ans, sont généralement compris entre 4.500 euros et 45.000 euros. Pour en bénéficier, les porteurs de projets doivent accepter d'être parrainés et suivis par un organisme d'aide à la création d'entreprise de leur choix. Chaque année, plus de 150 prêts sont accordés à des créateurs ou développeurs d'entreprises de la région et contribuent à créer ou conforter plus de 250 emplois.

CONTACTER la Caisse Solidaire Nord-Pas de Calais

3, contour Saint Martin, 59100 Roubaix ■ Tel : 03 20 81 99 70 ■ Fax : 03 20 81 99 71
E-mail : caisse-solidaire@cooanet.com

Nord-Pas de Calais ■ Autonomie et solidarité

Créer et développer des entreprises pour créer des emplois... Autonomie et Solidarité lutte contre le chômage et l'exclusion en favorisant le retour à l'emploi, et, pour ce faire, aide les projets de création et de développement d'entreprises.

■ Modalités d'intervention :

Par le capital-risque solidaire

- Autonomie et Solidarité prend des participations minoritaires en capital et en compte courant dans des sociétés en création ou en développement, économiquement viables.

Au bénéfice de projets solidaires

- Autonomie et Solidarité intervient dans des entreprises qui ont une potentialité d'emplois et dont l'activité et le fonctionnement correspondent à une certaine éthique solidaire :

- ➔ entreprises produisant des biens ou services utiles
- ➔ entreprises soucieuses de la protection de l'environnement
- ➔ entreprises favorisant l'insertion par l'économie [embauche de personnes en difficulté : chômeurs longue durée, jeunes sans qualification ou sans expérience, etc.
- ➔ entreprises développant des filières favorisant un développement durable
- ➔ entreprises créant de l'emploi sur des territoires en difficulté

■ Critères d'éligibilité :

- ➔ L'entreprise doit avoir un statut juridique de société [SARL, SA, SAS, SCOOP, SCIC ...].
- ➔ Elle doit être basée dans le Nord-Pas de Calais.
- ➔ Le projet est économiquement viable et créateur d'emplois et conforme à des exigences communes d'éthique sur le plan social et environnemental.

■ Modalités :

- ➔ Par sa participation en capital, Autonomie et Solidarité devient un associé de l'entreprise en souscrivant des parts en capital social de la société soit au moment de la création, soit à l'occasion d'une augmentation du capital. En règle générale, la part d'Autonomie et Solidarité ne dépasse pas 25%.
- ➔ Pour compléter les fonds apportés au capital de l'entreprise, Autonomie et Solidarité effectue une avance en compte courant d'associés, correspondant au double de sa participation au capital. Cette avance est remboursable par trimestre à partir de la seconde année et porte un intérêt actuellement fixé à 6%.

■ Montant de l'intervention :

- ➔ Le montant moyen des interventions d'Autonomie et Solidarité est de 8.000 Euros en capital complété par une avance de 16.000 Euros en compte courant pour les entreprises en création. Ce montant peut être plus important pour les entreprises en phase de développement.

■ Durée de l'intervention :

- ➔ La durée de l'intervention d'Autonomie et Solidarité est fixée contractuellement à 5 ans. A l'issue de cette période, le signataire de la convention ou l'un de ses associés s'engage à racheter les actions souscrites par Autonomie et Solidarité, à un prix tenant compte de l'évolution des résultats de la société. Les sommes ainsi récupérées sont destinées à être réinvesties pour soutenir d'autres projets. Les plus values éventuellement dégagées doivent permettre, dans un esprit de solidarité de compenser des pertes enregistrées par les entreprises ayant rencontré des difficultés.

■ Un accompagnement de proximité :

L'intervention d'Autonomie et Solidarité ne se limite pas à un simple apport d'argent mais crée les conditions d'une véritable relation partenariale. Une équipe de professionnels apporte son soutien au porteur de projet. Un parrain lui est désigné pour lui apporter un regard extérieur et le faire profiter de son expérience.

Depuis sa création, Autonomie et Solidarité est intervenue dans 125 entreprises pour un montant de 3 millions d'euros, contribuant ainsi à la création de 1 600 emplois.

CONTACTER Autonomie et Solidarité

146, rue nationale - 59000 Lille ■ Tél. : 03 20 14 30 62 ■ Fax : 03 28 52 84 67
E-Mail : contact@autonomieetsolidarite.fr ■ Site : www.autonomieetsolidarite.fr

Midi-Pyrénées ■ Iés

" Favoriser l'insertion par l'économie en soutenant des sociétés qui privilégieront l'embauche de personnes en situation difficile au regard de l'emploi. " Iés est une Société Anonyme Coopérative de Capital Risque à capital variable créée le 10 janvier 1998. La vocation d'Iés est de lutter contre les exclusions, en prenant des participations minoritaires égales ou inférieures à 25%, pour une durée limitée, dans des sociétés en création ou en développement qui produisent des biens ou des services utiles, dans le respect de l'environnement et qui développent un mode de relation partenariale favorisant le développement, l'autonomie et la solidarité des personnes. Iés intervient exclusivement en région Midi-Pyrénées.

■ Critères d'éligibilité :

- ➔ Les entreprises peuvent être des sociétés anonymes à responsabilité limitée [SARL], des sociétés anonymes [SA], des sociétés coopératives ouvrières de production [SCOP], des sociétés d'intérêt collectif agricole [SICA].
- ➔ Iés intervient dans des sociétés en création ou en développement qui s'engagent à offrir une partie significative des emplois qu'elles prévoient de créer, à des personnes en situation difficile au regard de l'emploi : chômeurs de longue durée en fin de droit, personnes présentant un handicap, jeunes en situation précaire et toute autre personne qui présente une difficulté particulière d'accès à l'emploi reconnue par Iés.

■ Nature des interventions :

- ➔ Participation en général pour moitié en capital et pour moitié en compte courant d'associés remboursable par trimestre sur 2 à 3 ans à 6% l'an d'intérêts avec différé d'au moins 1 an.

CONTACTER Iés

Siège social : 4 rue Claude Chappe, 31520 Ramonville Saint-Agne ■ Tel : 05 61 75 12 97 ■
Email : permanence@ies.coop ■ Site : <http://www.ies.coop>

Pays Basque ■ Herrikoa

Herrikoa est une société de capital risque pour le développement économique en Pays Basque, créée grâce à la volonté de dirigeants d'entreprises et la mobilisation de l'épargne solidaire, qui a pour vocation de soutenir l'emploi en Pays Basque, en proposant des financements adaptés aux entreprises.

■ Depuis sa création, Herrikoa :

- ➔ a investi plus de 5 millions d'euros dans 179 entreprises [dont 60% en capital]
- ➔ a contribué à la création ou au maintien de 2 303 emplois.

■ Herrikoa intervient :

- ➔ lors de la création d'entreprises
- ➔ lors de son développement
- ➔ lors d'une restructuration financière
- ➔ lors de la transmission de l'entreprise

■ Herrikoa intervient :

- ➔ dans toute entreprise implantée dans le Pays Basque : SARL, SA ou SAS [classique ou SCOP]
- ➔ quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise : artisanale, commerciale, de service ou industrielle
- ➔ quelle que soit la taille de l'entreprise : petite et moyenne, en majorité dans des structures de 1 à 10 salariés.

■ Herrikoa contribue au renforcement

des fonds propres principalement sous les formes suivantes :

- ➔ participation au capital
- ➔ apport en compte courant d'associé

- ➔ souscription d'obligations convertibles en actions
- ➔ titres participatifs
- ➔ certificat d'investissement
- ➔ prêts participatifs

Depuis sa création Herrikoa :

- ➔ a investi plus de 5 millions d'euros dans 179 entreprises
- ➔ a contribué à la création ou au maintien de 2 303 emplois

CONTACTER Herrikoa

1 rue Donzac BP 412 - 64104 Bayonne Cedex ■ Tél : 05 59 25 37 30 ■ Fax : 05 59 25 37 34

Corse ■ Femu Qui

Créée en 1991, Femu Qui est une société régionale d'investissement au capital de 3.041.175 €, constitué majoritairement [52,5%] par appel public à l'épargne. Elle contribue ainsi au développement économique local par la consolidation financière des entreprises, la facilitation de l'accès au crédit bancaire, la création d'emplois, la valorisation des ressources locales et la diminution de la dépendance économique, le développement de l'esprit et de la culture d'entreprise et la mobilisation de l'épargne locale au profit exclusif de la création d'emplois.

■ Critères d'éligibilité :

- ➔ L'entreprise doit avoir un statut juridique de société [SARL, SA, SAS, SCOP, SCIC, etc].
- ➔ Elle doit être basée en Corse.

■ Femu Qui SA intervient en renforcement

des fonds propres d'entreprises locales qui créent ou pérennisent des emplois :

- ➔ prises de participation en capital
- ➔ comptes courants d'associé
- ➔ prêts participatifs.

CONTACTER Femu Qui

Chambre de Commerce - Nouveau Port - 20293 Bastia ■ Tél : 04 95 54 44 75 ■ Fax : 04 95 54 44 75
E-mail : femu-qui@femu-qui.com ■ Site : <http://www.femu-qui.com>

Franche-Comté ■ La Caisse solidaire de Franche-Comté

La Caisse solidaire de Franche-Comté est née, en juin 2003, à l'initiative de la Ville de Besançon, rejointe par le Conseil régional de Franche-Comté, les Départements et des Communautés d'Agglomération de la Région Franche-Comté.

■ Elle à une double activité en Franche-Comté :

- ➔ collecter l'épargne solidaire grâce à des produits bancaires adaptés
- ➔ aider les personnes exclues du système bancaire classique, en intervenant dans trois domaines :
 - création d'activités et d'emplois : favoriser le retour à l'emploi et valoriser le développement économique local, en contribuant à la réalisation de projets économiques individuels ou collectifs

- logement très social : aider à la création d'un parc locatif (privé ou public) destinés à des personnes à faibles revenus [loyers inférieurs aux HLM] tout en maintenant une mixité sociale
 - ➔ prêts personnels (micro crédit social) : faciliter l'obtention de crédits personnels pour répondre aux besoins essentiels [favoriser le retour à l'emploi, accéder aux soins médicaux, lutte contre le surendettement].
- Activités de janvier à mai 2005 : 6 projets soutenus sur 68 étudiés.

■ La Caisse Solidaire de Franche-Comté n'est pas une banque mais établit un partenariat avec les banques et signe des conventions pour pouvoir :

- ➔ collecter l'épargne solidaire
- ➔ disposer d'un fonds de garantie alimenté par des dotations publiques et privées
- ➔ faciliter l'accord de prêts par les banques.

■ La Caisse Solidaire de Franche-Comté remplit également un rôle de plate forme et de conseil auprès des publics qu'elle touche et collabore étroitement avec les réseaux existants :

- ➔ institutionnels : collectivités locales, Etat
- ➔ banques : crédit municipal, crédit coopératif notamment
- ➔ acteurs économiques et sociaux, au plan régional et national : chambre régionale de l'économie sociale et solidaire [CRESS], association d'insertion par l'emploi et le logement, associations relevant du secteur social et solidaire...

CONTACTER La Caisse Solidaire de Franche-Comté

7, place Victor Hugo 25000 Besançon ■ Tél : 08 71 53 58 28 ■ Fax : 03 81 25 06 45

Alsace ■ Alsace Finance Solidaire

Créée en 2002, Alsace Finances Solidaires est une association à but non lucratif. Elle contribue à la création et au développement en Alsace des structures d'économie sociale et solidaire, d'activités et de pratiques solidaires [insertion socio-économique de personnes en difficulté, création et développement d'activités culturelles, préservation de la santé...]

Par ailleurs, Alsace Finance Solidaire cherche à inciter les Alsaciens à donner à leur épargne un sens et une utilité sociale renforcée en leur proposant avec le concours des banques de l'économie sociale, de souscrire à des produits d'épargne solidaire et de partage. C'est grâce à la solidarité des épargnants, qu'AFS trouve des ressources pour répondre aux besoins de financement d'activités solidaires en Alsace.

■ Critères d'éligibilité

- ➔ L'activité doit être située en Alsace
- ➔ Être portée par une structure d'économie sociale ou solidaire
- ➔ Intégrer dans ses objectifs l'un des aspects suivants :
 - renforcement de la cohésion sociale [lutte contre les inégalités/ contre l'exclusion, renforcement du lien social]
 - participation à un développement économique plus respectueux de l'homme et de son environnement.

Alsace Finances Solidaires accorde des prêts d'honneur ou des dons aux structures d'économie sociale et solidaire d'Alsace. Elle a recours à l'épargne solidaire au travers des livrets d'épargne solidaire mis en place en partenariat avec la Caisse d'Epargne d'Alsace.

CONTACTER Alsace Finance Solidaire

MDAS - 1A Place des Orphelins - 67000 Strasbourg ■ Tél : 03 88 24 96 14 ■ Fax : 03 88 24 96 14
E-mail : afsolidaire@yahoo.fr ■ Site : <http://afsolidaires.free.fr>

Rhône-Alpes ■ Avances Remboursables

Ce dispositif vise à renforcer la structure financière des entreprises de l'économie sociale et solidaire par des financements à moyen terme assimilables à des quasi fonds propres.

■ Critères d'éligibilité :

- ➔ Statut : association, mutuelle, coopérative ou société dont le capital est détenu majoritairement par des associations, coopératives ou mutuelles
- ➔ Date de création : depuis plus d'un an
- ➔ Siège social et lieu d'exercice : région Rhône-Alpes
- ➔ Champ d'activité :
 - services de proximité
 - commerce équitable
 - environnement et développement durable
 - insertion par l'activité économique
 - développement local
 - nouveaux services dans le cadre de la revitalisation des zones urbaines en difficulté et des territoires ruraux en déclin

■ Caractéristiques du financement :

Il s'agit d'une avance remboursable apportée par la région Rhône-Alpes d'un montant maximum de 38.000 € à taux 0, remboursable sur une durée de 5 ans avec un différé possible de 2 ans.

CONTACTER Alsace Finance Solidaire

CRESS Rhône-Alpes - 74, rue Maurice Flandin 69003 Lyon
Tél : 04 78 09 11 97 ■ Fax : 04 72 78 42 92 ■ Site : www.cress-rhone-alpes.org

Bretagne ■ Bretagne Développement Initiatives [BDI]

Créée le 7 juin 1995, l'association Bretagne Développement Initiatives [BDI] a pour but, sur la région Bretagne - Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan de favoriser le financement des petites entreprises créatrices d'emplois, par ou pour des personnes ne pouvant mobiliser seules que peu de ressources, tant financières que relationnelles, et de manière plus générale, de promouvoir le développement de l'Economie Solidaire.

Ces entreprises peuvent être :

- ➔ des entreprises créées [ou reprises] par des demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux, ouvertes à l'ensemble des secteurs d'activités, quel que soit leur statut juridique [individuelle, société, association...], et, au cas par cas, lorsqu'une entreprise est menacée de fermeture.
- ➔ des structures d'insertion : entreprise d'insertion, associations intermédiaires, régies de quartier, etc...
- ➔ des entreprises qui créent des emplois et s'engagent à réserver une partie de leur poste de travail à des personnes en difficulté.

CONTACTER Bretagne Développement initiative

18 place de la Gare 35000 Rennes ■ TEL : 02 99 65 04 00 ■ Site : <http://bdibretagne.free.fr>

Bretagne ■ Bretagne Capital Solidaire [BCS]

- ➔ Au même titre que l'association BDI, la société BCS s'inscrit dans une démarche de solidarité et d'insertion par l'économie. Son activité s'avère être un complément des services d'aide à la création d'entreprises dont peuvent actuellement bénéficier les "micro-entrepreneurs" bretons. BCS est une société coopérative de capital-risque qui intervient dans la limite de 15 000 euros en capital ou en compte courant d'associé [rémunéré à 6%]. BCS dispose d'un capital de près de 500.000 euros grâce au soutien de particuliers et d'institutionnels [collectivités territoriales, banques, mutuelles, syndicats, associations, fondations...]. Grâce à cette épargne, elle finance des projets de développement local.

CONTACTER Bretagne Capital Solidaire [BCS]

18 place de la Gare 35000 Rennes ■ TEL : 02 99 65 04 00 ■ Fax : 02 99 65 08 14
E-mail : bcs.bretagne@wanadoo.fr

Bretagne ■ Crédit Municipal de Nantes

- ➔ Le Crédit Municipal de Nantes est partenaire fondateur du Fondes [Fonds de Développement Solidaire], membre du réseau France Active, et partenaire de l'ADIE [Association pour le Droit à l'Initiative Economique].
- ➔ Héritier du Mont de Piété, le Crédit Municipal naît à Nantes en 1813. Animé dès cette époque d'une mission sociale, sa vocation est d'aider les personnes en difficulté financière. En 1955, le Crédit Municipal devient Etablissement Public d'Aide Sociale, doté de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Etablissement de crédit depuis 1984, le Crédit Municipal se situe aujourd'hui dans l'Economie Sociale et Solidaire.
- ➔ Le Crédit Municipal de Nantes associe solidarité et insertion par l'économie en permettant à des personnes exclues du monde bancaire et de l'emploi d'accéder à des prêts bancaires spécifiques et de concrétiser ainsi des mini-projets grâce à des placements solidaires [Munisolidarité Placement].

CONTACTER Crédit municipal de Nantes

site: <http://www.cm-nantes.com> ■ E-mail : contact@creditmunicipal-nantes.com ■ Tél : 02 40 99 21 00

Aquitaine ■ Caisse Sociale de Développement de Bordeaux

La Caisse Sociale est une association loi 1901 qui a été créée comme la loi l'y autorise, par dérogation à la réglementation bancaire. Elle bénéficie des soutiens financiers de la Mairie de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord, le Crédit Local de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Française de Crédit Coopératif, le FEDER.

- ➔ La Caisse Sociale de Développement de Bordeaux a pour objet de participer à la création d'emplois et d'activités économiques sur Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux, en faveur des chômeurs, bénéficiaires du RMI, et exclus du monde bancaire.
- ➔ La Caisse Sociale de Développement aide les porteurs de projets viables, dont la situation financière, par manque d'apport personnel et/ou de garanties, ne permet pas de satisfaire aux critères bancaires de recevabilité pour l'obtention des crédits nécessaires.

- ➔ La Caisse Sociale de Développement propose des prêts de 1.500 € à 12.000 € pour financer du matériel, des travaux, le besoin en fonds de roulement d'une entreprise en création, reprise ou développement.
- ➔ La Caisse Sociale peut prêter seule ou aux côtés d'autres banques et organismes. Cette structure fonctionne comme une banque pour l'octroi des prêts, mais n'est pas une banque puisqu'elle ne délivre pas de chèques, ni de cartes de crédits. Depuis sa création la Caisse Sociale a soutenu 421 projets.

CONTACTER la Caisse Sociale de Développement Local de Bordeaux

29 rue du Mirail - 33000 Bordeaux ■ Tél. : 05.56.33.37.97 ■ Fax : 05.56.33.37.98

d (Les financeurs internationaux

La Bourse Internationale du Tourisme Solidaire

Léon BERTRAND, Ministre délégué au Tourisme, Jean FAURE, sénateur-maire d'Aurillac et Arlette ALPHAIZE-FURET, commissaire générale du MIT International ont lancé en 2005 la Bourse Internationale du Tourisme Solidaire. Le MIT International, à l'origine de ce projet, a souhaité par cette bourse favoriser le développement économique et social des personnes vivant dans des pays à potentiel touristique tout en sensibilisant les professionnels du tourisme français.

Convaincu de la nécessité d'insuffler davantage d'éthique dans le tourisme et du devoir d'exemplarité de la France, première destination mondiale, le ministre délégué au Tourisme a voulu apporter son soutien à cette initiative. L'objectif est de donner l'opportunité à de jeunes ressortissants de pays en développement de réaliser dans leur pays d'origine un projet touristique, en trouvant pour eux les fonds, en les aidant à parfaire leurs connaissances, et à acquérir les compétences professionnelles nécessaires.

L'ONG Tetraktys [association de coopération pour le développement local des espaces naturels], fondée il y a plus de dix ans par Jean FAURE, a été retenue pour piloter ce projet, et en assurer la réalisation et la gestion. Destinée à s'inscrire dans la durée, cette bourse sera reconduite chaque année.

■ Elle prend en charge :

- ➔ la recherche, l'analyse et la validation par Tetraktys du projet à développer ;
- ➔ une formation et un stage en France pour 1 ou 2 initiateurs locaux du projet, et ce pendant 3 mois ;
- ➔ un suivi des professionnels dans le développement du projet, y compris pour l'insertion dans les catalogues de vente des tour-opérateurs.

Le projet retenu pour 2005 est localisé en Guinée-Conakry, à Diary. Il s'agit d'un projet de camp " nature et randonnées " qui bénéficiera d'un budget de 38.000 euros et d'une formation de ses cadres. Arlette Alphaize-Furet, commissaire générale du Marché International du tourisme [MIT] à l'initiative du projet, a expliqué que cette bourse avait été créée pour " favoriser le développement économique et social dans des pays à potentiel touristique, dans un esprit éthique ".

CONTACTER la Bourse Internationale du Tourisme Solidaire

MIT International ■ Tél : 01 47 07 02 30 Ou : 06 80 33 58 11
E-mail: melkancour@aol.com

Fédération Internationale des Banques Ethiques & Alternatives [FBEA]

- ➔ Créée en 2001 la FEBEA est une association de droit belge installée à Bruxelles. Ouverte aussi bien aux pays membres de l'Union Européenne qu'aux pays candidats, elle réunit des institutions financières qui ont pour point commun de financer l'économie sociale et solidaire. Les entrepreneurs de l'économie solidaire, qu'ils soient chômeurs de longue durée créant leur entreprise, agriculteurs se lançant dans le bio, ou encore dirigeants d'entreprises d'insertion, ont pour point commun d'avoir souvent des difficultés à trouver des financements auprès du système bancaire traditionnel. C'est à ces entrepreneurs responsables que les membres de la FEBEA apportent leurs compétences et leurs financements notamment par le biais de la garantie mutuelle : Fonds de Garantie Mutuelle " Garantie Solidaire "
- ➔ Ce Fonds a été élaboré par la mission Financements Solidaires et Alternatifs du Crédit Coopératif pour le compte de la FEBEA. Le fonds de garantie mutuelle " Garantie Solidaire " est destiné à couvrir de sa garantie les crédits de l'économie sociale et solidaire réalisés par les membres et les structures proches de la FEBEA adhérentes au fonds. Etant données les différences que l'on peut rencontrer au sein des mouvements de l'économie solidaire, et d'un pays à l'autre, il s'agit d'un système de mutualisation à plusieurs niveaux pour rendre compatibles des risques très divers. De structure très adaptable, " Garantie Solidaire " couvre des secteurs d'activité aussi larges que possible, pour une meilleure division du risque.
- ➔ La section principale du fonds [section A] regroupe les dotations ou les avances non remboursables, ainsi que les fonds initialement prêtés, et les souscriptions versées par les bénéficiaires de la garantie dans le fonds. En effet, chaque bénéficiaire de la garantie contribue au fonds par une souscription, dont le montant est fonction de l'appréciation du risque final présenté par le souscripteur. Les souscriptions au fonds sont mutualisées, c'est-à-dire qu'elles participent solidairement à la couverture des risques. A bonne fin du prêt, chaque souscription est restituée au bénéficiaire, majorée de sa rémunération financière et minorée de sa participation aux défaillances couvertes par le fonds, au prorata de sa participation dans la section A du fonds.
- ➔ La spécificité du fonds consiste à donner la possibilité aux structures qui le souhaitent de contre garantir les crédits qu'elles souhaitent " parrainer ". Dans ce cas, elles versent un dépôt de parrainage destiné à promouvoir les crédits solidaires sur des projets, des régions ou des thèmes spécifiques de leur choix. Les dépôts des organismes de parrainage ne sont pas mutualisés entre eux. Ainsi, chaque organisme de parrainage participe aux seuls risques de ses ressortissants. La section B du fonds regroupe ces dépôts non mutualisés entre eux.

La combinaison des risques pris par les deux sections est le fondement du mécanisme de la Garantie Solidaire.

CONTACTER la FEBEA

Rue du Progrès 333, bte 5 - 1030 Bruxelles - Belgique ■ Tél. : +32 [0]2 274 14 55 ■ Fax : +32 [0]2 205 17 39
E-mail : febea@scarlet.be ■ <http://www.febea.org>

Solidarité pour le développement et l'investissement [SIDI]

- ➔ La SIDI a été créée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement [CCFD] en 1983, afin de prolonger et diversifier son action dans le domaine économique. C'est une société spécialisée dans l'appui financier et technique à des structures financières de proximité de crédit à la micro entreprise. L'objectif est de promouvoir des initiatives économiques pérennes et de favoriser la mise en place d'un tissu économique et social, facteur de développement durable.
- ➔ Les partenaires de la SIDI sont des structures diversifiées, tant dans leur forme juridique que dans leur mode d'intervention: associations locales, ONG financières, sociétés, institutions de micro-finance, mutuelles de solidarité, coopératives d'épargne et de crédit, banques solidaires. Elles répondent toutes aux besoins de financement de petits entrepreneurs des pays en développement, porteurs de projets économiquement viables, mais exclus des circuits bancaires, faute de garanties et de ressources propres.

- ➔ La SIDI apporte un appui spécifique au réseau MAIN qui, en Afrique, fédère 50 institutions de micro-finance, dans 20 pays. La principale activité du MAIN porte sur la capitalisation de l'expérience et la formation des personnels. La SIDI a ainsi développé des partenariats dans 30 pays [Afrique, Asie, Amérique Latine et Europe de l'Est]. Grâce aux mécanismes de crédit qu'ils ont mis en place localement, le réseau des partenaires de la SIDI a permis l'octroi, en 2003, de plus de 500 000 prêts [d'un montant de 50 à 5 000 euros] à des micro entrepreneurs de ces pays.

CONTACTER la SIDI

12, rue Guy de la Brosse - 75005 - Paris ■ Tél.: 0033 [0]1.4046.7000 ■ Fax: 0033 [0]1.4634.8118
E-Mail : p.durand@sidi.fr ■ Site : www.sidi.fr

Annexes II ■ Glossaire

■ Financement solidaire

- ➔ Sous l'appellation financement solidaire, on trouve à la fois la collecte d'épargne et l'utilisation de cette épargne pour le financement d'activités économiques et la création d'emplois. L'un ne va pas sans l'autre. L'argent qui est prêté, utilisé comme garantie ou investi dans de petites entreprises, doit au préalable être collecté.

■ Épargne solidaire

- ➔ C'est une pratique "solidaire" de l'épargne. L'épargnant place son argent dans des produits financiers [FCP, SICAV, livret, ...] classiques à vocation solidaire : ils sont conçus pour permettre le financement d'organismes nationaux ou internationaux de solidarité, en particulier d'opérateurs financiers solidaires qui soutiennent des projets économiques par et pour des chômeurs et des personnes en difficulté.

■ Opérateur financier solidaire

- ➔ C'est un acteur financier de terrain. Il soutient les initiatives économiques ayant une dimension sociale, éthique, plus largement de développement durable.

■ Produit éthique

- ➔ C'est un FCP [fonds commun de placement] ou une SICAV composés de valeurs boursières choisies selon des critères éthiques et/ou des orientations d'investissement volontaires. L'épargnant perçoit la totalité du rendement de son placement.

■ Produit de partage

- ➔ C'est un FCP [fonds commun de placement] ou une SICAV dont une partie du rendement est attribuée à des opérateurs financiers solidaires ou/et à d'autres organismes nationaux ou internationaux de solidarité. L'autre partie du rendement est capitalisée.



Annexes III ■ Quelques sources d'informations sur l'économie solidaire & la création d'entreprise

■ L'Agence pour la Création d'Entreprise

Le site internet de l'APCE contient toute l'information technique, du plus général au plus particulier. Le créateur y trouvera également divers outils interactifs lui permettant de trouver les bons interlocuteurs en fonction de son projet et de sa situation géographique, un système d'information sur les aides ou encore une boîte aux lettres lui permettant de poser des questions relatives à son projet.

www.apce.com

■ L'agence des PME

L'Agence des PME fait partie du groupe OSEO avec la Banque du Développement des PME [BDPME] et l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche [ANVAR]. Elle offre l'accès à une information sélectionnée pour les chefs d'entreprise et collaborateurs des PME-TPE.

www.portailpme.fr

■ Agriculture Bio

Le site a été créé à l'initiative d'Agribiovar, l'Association des producteurs bio du Var. L'objectif du site est de promouvoir l'Agriculture Biologique auprès des consommateurs et de favoriser la diffusion d'informations professionnelles : utiliser Internet pour favoriser le développement de l'Agriculture Biologique par la mise en commun des connaissances et savoir-faire des agriculteurs bio, des techniciens, des animateurs de groupes, de toute personne qui participe au développement de la Bio.

www.agriculturebio.com

■ Alternatives Economiques

Alternatives Economiques s'intéresse à l'économie comme enjeu collectif et social : Europe, mondialisation, travail, emploi, santé, retraites, famille, transports, solidarité, éducation, cadre de vie, environnement. Son ambition : concilier solidité de l'information et facilité de lecture, rigueur de la revue et agrément du magazine.

www.alternatives-economiques.fr

■ Commerce équitable : Artisans du Monde

Créée en 1974, Artisans du Monde est une association de solidarité internationale qui travaille à l'instauration d'échanges commerciaux plus justes entre les pays du Nord et du Sud, afin de donner aux producteurs du Sud les moyens de vivre dignement de leur travail. Artisans du Monde importe, par le biais de sa centrale d'achat Solidar'Monde, des produits artisanaux et alimentaires en provenance d'une centaine de groupements de producteurs, originaires d'une quarantaine de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. Ceci représente environ 1500 références pour l'artisanat et une centaine de produits alimentaires.

www.artisansdumonde.org

■ Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques [AVISE]

L'AVISE est au service du développement des initiatives créatrices d'emploi et porteuses de cohésion sociale. Son action s'articule autour de deux missions principales :

- ➔ proposer un appui aux acteurs des initiatives socio-économiques. Avise est une plate forme destinée à produire et à partager des outils d'ingénierie et des services à travers une démarche partenarial et pour une finalité d'intérêt général.
- ➔ apporter un appui aux politiques publiques de soutien aux activités et emplois d'utilité sociale. L'agence intervient dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par la Caisse des Dépôts et Consignations et par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale à travers sa délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle [DGEFP]

www.avise.org

■ Comité d'Information et de Mobilisation pour l'Emploi [CIME]

En France, les pratiques innovantes issues des initiatives locales sont souvent moins soutenues que celles qui sont liées au développement des nouvelles technologies. Les unes et les autres sont pourtant tout aussi porteuses de développement et d'emploi. CIME, a été créé en 1992 à l'initiative conjointe d'entrepreneurs, de décideurs issus de l'entreprise et de professionnels des questions sociales. Il s'est donné pour mission de développer l'emploi en facilitant l'émergence de projets et en stimulant la création d'activité locale. CIME est un lieu d'observation, de promotion et de diffusion des initiatives créatrices d'activité et d'emplois. Il a conçu BALISE, un outil et un réseau territorial pensé pour stimuler la créativité des porteurs de projets et développer leur potentiel entrepreneurial. La démarche BALISE repose sur la "Pédagogie de l'Exemple".

CIME - 2, square Trudaine F-75009 Paris France ■ Tél : 01 55 31 90 75 ■ Fax : 01 49 70 02 55

■ Epices

Créée en 1998, l'agence de presse Epices se consacre à l'information sur l'économie sociale et solidaire, la lutte contre l'exclusion, l'insertion, l'emploi et le développement local en Europe. Grâce à ses 11 journalistes dans sept pays d'Europe, l'agence de presse Epices réalise un fil d'information électronique bimensuel, Le Courrier européen des innovations sociales.

www.agence-epices.com

■ Développement local et aménagement du territoire : ETD

Entreprises Territoires et Développement oeuvre depuis 1989 dans le champ du développement local avec le soutien de la DATAR. Par sa composition, ETD occupe une position spécifique. Elle fait de la participation et de la représentation des différentes familles d'acteurs : services de l'Etat, entreprises, collectivités territoriales et locales, associations, organismes de formation. un principe fondateur de son organisation et de son activité.

www.etd.asso.fr

■ Fondation pour le Progrès de l'Homme [FPH]

La FPH a mis en place le programme ECO-une économie pour une société solidaire : pour respecter, restituer leur dignité aux exclus, stimuler leur capacité à entreprendre et à s'organiser dans leur cadre de vie, et pour contribuer à transformer les politiques de lutte contre l'exclusion. Renonçant à l'action d'urgence, assurée au moins partiellement par d'autres, la Fondation préfère concentrer ses efforts sur une action à plus long terme, prenant racine dans les innovations locales, pour contribuer à une transformation progressive des institutions, des politiques et des systèmes de valeurs.

www.fph.ch

■ Horizon Local

Horizon local est une base documentaire consacrée au développement local, à la solidarité internationale et au développement durable.

www.globenet.org/horizon-local/index.php3

■ Insertion et agriculture biologique : Les Jardins de Cocagne

Les Jardins de Cocagne proposent du travail dans le domaine de l'agriculture biologique certifiée et de l'environnement, à des adultes en difficulté sociale, participent au développement de la vie locale en partenariat avec les secteurs professionnels concernés, et favorisent les rencontres entre citoyens et ruraux, producteurs et consommateurs.

<http://jardinsdecocagne.free.fr>

■ Commerce équitable : Max Havelaar

Max Havelaar est une association à but non lucratif qui délivre un label aux produits répondant aux standards internationaux du commerce équitable. Son objectif : permettre aux producteurs et aux travailleurs défavorisés du Sud de vivre dignement de leur travail en instaurant des règles commerciales plus justes.

www.maxhavelaarfrance.org

■ Medialter

Medialter.org est conçu et réalisé par une équipe de militants d'organisations de solidarité internationale et de développement durable, de médias et de journalistes indépendants soucieux de rendre compte de tout ce qui se vit, se réfléchit et se construit en alternative à la mondialisation libérale : Aitec, Cedetim, Les Pénélopes, Territoires, association 4D, Recto-Verso, Ritimo, Crid, etc, la liste des partenaires ne demande qu'à s'élargir à d'autres acteurs prêts à s'emparer d'un outil de communication au service des populations.

www.medialter.org

■ Mouvement de l'Économie Solidaire

L'inter réseaux de l'économie solidaire regroupe 22 membres, autant organismes d'appui que centres de recherche, fédérations ou regroupements d'initiatives locales. Le MES est riche de sa diversité de structures comme de l'extrême variété de champs d'activités qu'elles couvrent : services de proximité, développement local, épargne solidaire, commerce équitable.

www.inter-reseaux-economie-solidaire.org

■ Novethic

Novethic est un centre de ressources sur la responsabilité sociétale des entreprises et l'investissement socialement responsable. Il comprend plus de 1200 articles, 80 dossiers, des bases de données uniques [tous les produits d'investissement socialement responsable, l'annuaire international des ONG du développement durable,..].

www.novethic.org

■ Place Publique

Créée et animée par une équipe de journalistes indépendants, l'association Place Publique est devenue, par son approche engagée de l'information, son éthique éditoriale, sa proximité avec les réseaux associatifs, un acteur de premier plan du mouvement citoyen.

www.place-publique.fr

■ Planet Finance

L'association Planetfinance a pour objet d'apporter un soutien technique et méthodologique aux institutions de micro-finance. Elle a développé un outil d'évaluation de la qualité des prestations fournies par celles-ci [GIRAFFE]. Elle intervient exclusivement dans les pays en voie de développement..

www.planetfinance.org

■ Réseau 21

Initié par l'Université de Valenciennes, ce site présente l'économie sociale et solidaire, le développement durable, le développement local et les initiatives citoyennes dans l'Euro Région Nord-Pas de Calais, Belgique et Angleterre. Il compile un ensemble d'actualités, d'études, de formation et de modalités d'aide aux projets.

<http://reseau21.univ-valenciennes.fr>

■ Développement local : UNADEL

A mesure que les territoires ruraux et urbains se sont engagés dans une dynamique de développement local, s'est affirmée l'exigence d'une expression et d'une reconnaissance du développement local. Aujourd'hui l'Unadel donne de l'ampleur au mouvement du développement local. Carrefour d'échanges sur les expériences et les savoir-faire, lieu de réflexion et d'innovation, l'Unadel est aussi un outil d'expression et d'appui des structures de développement local auprès des pouvoirs publics.

www.unadel.asso.fr

Annexes IV ■ Quelques acteurs de la finance solidaire à l'étranger

Nom	Origine	Statut	Objet /rôle	Adresse internet
Banca Etica	■ Italie	Banque	La Banca Etica est un établissement bancaire créé en 1999. Elle est le fruit d'une longue maturation de structures financières du secteur alternatif qui les a conduit à s'associer en 1994 et à s'ériger en coopérative en 1995.	www.bancaetica.com
Charities Aid Foundation	■ Royaume Uni	Fondation	Cette fondation sert d'intermédiaire entre les apporteurs de ressources et les structures locales de financement.	www.cafonline.fr
Prince's Trust	■ Royaume Uni	Association	Le Prince's Trust est une structure caritative britannique. Elle collecte des dons et les emploie notamment à accorder des prêts à des jeunes en difficulté qui souhaitent réaliser un projet.	www.princestrust.org.uk
Fonds des Travailleurs Québécois, Fondation, Caisse d'Economie des Travailleurs, FilAction	■ Canada		<p>Le Québec est fréquemment cité en exemple en matière d'outils financiers solidaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le fonds des Travailleurs Québécois regroupe 300.000 actionnaires et dispose d'un capital d'environ 3 milliards d'euros, il investit notamment dans la création de petites entreprises; ■ la Fondation a une activité similaire, elle regroupe 36.000 actionnaires et gère 126 M € ■ la caisse d'Economie des Travailleurs soutient notamment les SCOP [sociétés coopératives ouvrières de production] et les associations, elle a un capital de 150 M€. ■ FilAction apporte aux entreprises et aux fonds de micro-crédit du Québec une partie de la capitalisation requise pour l'atteinte de leurs objectifs de développement économique et social. 	www.fondaction.com www.filaction.qc.ca

Nom	Origine	Statut	Objet /rôle	Adresse internet
Shorebank	■ Etats-Unis	Société	<p>Shorebank Corporation est un holding bancaire qui privilégie les investissements dans les communautés défavorisées négligées par les banques plus traditionnelles.</p> <p>C'est la plus ancienne et la plus importante banque des Etats-Unis spécifiquement orientée vers l'investissement en faveur des quartiers et des communautés en difficulté.</p> <p>Cette initiative trouve son origine dans la reprise en 1967 par des investisseurs privés fortement engagés dans le développement des communautés d'un établissement bancaire qui souhaitait se désengager d'un quartier difficile de Chicago. Elle intervient aujourd'hui également à Detroit et Cleveland.</p>	www.shorebank.corp.com
Triodos Bank	■ Pays Bas	Banque Gestionnaire de fonds	<p>Cette banque, implantée aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume Uni, gère plus de 43 000 comptes pour plus de 500 M€. Elle développe des activités associant des considérations socialement responsables et une approche solidaire.</p> <p>Triodos s'engage ainsi auprès de ses clients à ne financer que des projets à haute valeur ajoutée sociale et a créé une SICAV éthique [Triodos Values Fund International Equities].</p> <p>Elle est également impliquée dans le micro-crédit dans les pays en voie de développement.</p>	www.triodos.com



Crédits iconographiques

■ Couverture

- ➔ Arbre en Arbre, Loisir récréatif et activité de plein air [Fécamp - Seine Maritime]
- ➔ Domaine de Velotte, Relais Nature et Terroirs [Morvan- Bourgogne]
- ➔ La Gentiane, Fête de la Gentiane juillet 2005, Centre d'accueil et d'animation [Bagnols - Orne]

Imprimé par Jouve SA - Mayenne, France
